SOMMAIRE

MARS - AVRIL 2012 - N° 692-693

ÉDITORIAL

2 **Des députés du Front de gauche pour concrétiser le changement**
André Chassaigne

ACTUALITÉS

3 **Les économistes soutien du Front de gauche**
Battre Sarkozy et briser la spirale austérité-récession

FRANCE/EUROPE/ MONDE

5 **Résister à la dictature de la finance**
Reconquérir la démocratie et les droits sociaux !
Déclaration politique & actions coordonnées - JSC 2012

8 **Une création monétaire de la BCE pour sortir de la crise et pour le progrès social en Europe**
Paul Boccara

LES DOSSIERS D'*ÉCONOMIE ET POLITIQUE*

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES FACE À LA CRISE

12 **Les collectivités territoriales, l'autre cœur de cible de l'austérité**
Jean-Marc Durand

18 **Le développement territorial et industriel a besoin d'un SEF partout et pour tous**
Jean-Michel Bochaton

22 **Sortir les collectivités territoriales de la nasse**
Frédéric Rauch

LES DÉBATS DANS LE FRONT DE GAUCHE

SUR LA FISCALITÉ

25 **Réforme fiscale**
Gilbert Ricard

28 **Évasion fiscale : une commission d'enquête au Sénat dans la jungle du capitalisme**
Alain Paker

31 **Quotient familial : politique sociale ou politique familiale ?**
Véronique Sanchez-Pareti et Catherine Mills

PROTECTION SOCIALE

34 **Retraite : les raisons du combat à venir**
Éric Aubin

LE DÉBAT ÉNERGÉTIQUE

39 **Pétrole : emplois et stratégies**
Alain Vigier

41 **Cogénération et utilisation rationnelle de l'énergie**
Pierre Beauvois

FICHES PÉDAGOGIQUES ET ARGUMENTAIRES

44 **SMIC à 1 700 euros : éléments de chiffrage**
Frédéric Boccara

46 **Modèle allemand : gare au piège !**
Yves Dimicoli

NOTE DE LECTURE

48 *Pour une gestion radicalement nouvelle. La Dialectique pour changer de Gestion*
Philippe Benollet, Claude Laridan
Nasser Mansouri-Guilani

ÉCONOMIE & POLITIQUE
Revue marxiste d'économie

Adresse postale : Économie et Politique, 2, place du Colonel-Fabien, 75019 Paris
Rédaction : 01 40 40 13 83
Administration : 01 40 40 13 47
Site Internet : www.economie-politique.org
E-mail : ecopo@economie-politique.org
En cas de changement d'adresse veuillez contacter:
Diffusion et promotion
Sylvie BAUER : 01 40 40 13 47

Directeur Politique : André LAJOINIE
Directeur Adjoint : Michel DAUBA
Rédacteur en chef : Frédéric RAUCH

Comptabilité
Mitra MANSOURI : 01 40 40 13 41

Conseil de rédaction et de diffusion : Jean BARRIÈRE, Claude BILLARD, Paul BOCCARA, Daniel BROCHOT, Wladimir BRONES, Jean BRUN, Daniel BRUNEL, Wladimir CHMANIEVSKY, Daniel CIRERA, Marc COHEN-SOLAL, Brigitte DAREAU, Michel DAUBA, Yves DIMICOLI, Françoise DUCHESNE, Jacques FATH, Olivier FRACHON, Jean GALLOT, Nadine GARCIA, Elisabeth GAUTHIER, Abdelmajid GUELMAMI, Aimé HALBEHER, Pierre IVORRA, Claude JAGUELIN, Jean-Paul LAHOUSE, André LAJOINIE, Marion LE BECHEC, Gérard LE BIHAN, Jean-Christophe LE DUIGOU, Patrick LE HYARIC, Jean LOJKINE, Jean MAGNIADAS, Nasser MANSOURI GUILANI, Fabien MAURY, Sylvie MAYER, Thierry MEOT, Catherine MILLS, Alain MORIN, Pascal NONAT, Jean-Louis PASSART, Denis RECOQUILLON, Chantal REY, Guy SCHMAUSS, Daniel VERGNAUD.

Gérant de la publication : Jean-Louis Raach
Commission paritaire N° 0314 K 84443
ISSN : 0424-3218 - ISBN : 979-10-90384-06-4
Imprimerie : PUBLIC IMPRIM
12 rue Pierre Timbaud,
BP 553, 69637 Vénissieux Cedex
Publicité - Comédiance : 01 49 22 74 43
164 rue Ambroise Croizat BP 229
93523 Saint-Denis Cedex
Crédits photos : Photothèque sociale
Illustration de couverture : DR

Des députés du Front de gauche pour concrétiser le changement

Oui, les 11,1 % des voix et près de 4 millions d'électeurs qui ont choisi notre rassemblement et nos idées sont des éléments qui comptent déjà dans le paysage des forces politiques du pays. Oui, il faut maintenant donner à ce premier acte électoral de véritables prolongations et débouchés par notre présence politique sur tous nos territoires et auprès des acteurs du mouvement social. Dans toutes les circonscriptions de France, les candidates et candidats communistes et du Front de gauche sont déjà à pied d'œuvre pour concrétiser l'espoir né du vote en faveur de Jean-Luc Mélenchon au 1er tour de l'élection présidentielle, avec la perspective d'une majorité de gauche après la victoire de François Hollande. Tous sont conscients de la nécessité de convaincre de l'enjeu de faire élire des députés qui répondent aux attentes sociales.

Nos candidats disposent d'un premier atout pour se présenter devant nos concitoyens : ils s'appuient sur des orientations de fond pour un changement réel. Conditionnant la réussite d'une politique de gauche, ces orientations pourraient constituer en quelque sorte notre socle politique. Il s'agit du partage des richesses, avec une politique salariale favorisant l'élévation des salaires et des niveaux de formation et la protection sociale. Il s'agit aussi du levier financier avec un pôle public bancaire et financier pour pratiquer un tout autre crédit favorisant l'emploi, les salaires, la formation, le développement social et écologique. Il s'agit de l'ouverture du débat en Europe sur la remise en cause du traité de Lisbonne, et prioritairement le changement des statuts de la BCE qui doit être réorientée pour le rachat des dettes publiques et la création monétaire, avec un Fonds européen de développement social et écologique. Il s'agit enfin de la mise en œuvre d'une transition écologique, avec l'ouverture du grand chantier d'une planification démocratique des mesures à prendre, en lien avec une politique de développement industriel. Cela implique de nouveaux droits pour les salariés, indispensables à tout développement économique.

Nous savons que pour être jour après jour utiles à la mise en œuvre d'une politique vraiment à gauche, ces grandes orientations politiques sont déterminantes. Avec les propositions plus concrètes qui en découlent et que nous avons portées avec le programme *L'Humain d'abord*, elles doivent amener certains électeurs à nous désigner comme leurs nécessaires représentants à l'Assemblée nationale.

Mais il nous faut aussi lister les lois antisociales adoptées au cours des dix dernières années, pour les mettre très rapidement à bas, avec des propositions de loi que nous porterons dès juin-juillet, et donc à formaliser immédiatement. Je crois que nos candidats doivent avancer avec détermination les choix qu'ils sont prêts à faire, comme futurs députés, dès la rentrée parlementaire, sur des questions aussi essentielles que l'emploi, les salaires, la retraite, les services publics, la santé, la protection sociale, les prix de l'énergie et de l'alimentation, le logement, les transports, ou l'écologie. Saisissons-nous déjà du travail considérable effectué par les députés communistes, républicains, citoyens et du Parti de gauche ces cinq dernières années, avec leurs propositions de loi dans ces domaines.

Mais, comme je l'ai souvent dit, cela ne suffira pas. Je crois qu'il faut donner à voir dans ces courtes semaines de campagne ce que sera une pratique politique complètement différente, hors du commun. Comme l'a été notre campagne présidentielle, il faut réussir à faire toucher l'articulation entre la construction collective du travail législatif et l'indispensable mobilisation populaire pour porter les exigences citoyennes. Il nous faut expliquer concrètement comment nous allons conduire notre activité parlementaire, en lien avec le mouvement populaire et les luttes sociales. Concevons cette activité comme la mise en œuvre immédiate d'une « révolution citoyenne » pour donner du « pouvoir au peuple », démarche du présent, et non pas de l'attente d'un grand soir des urnes. La création d'ateliers législatifs avec les groupes parlementaires du Front de gauche est un exemple à pousser en avant dans la campagne. Le portage populaire des textes législatifs, comme l'accompagnement des luttes sociales avec l'objectif d'un prolongement politique concret dans les assemblées, c'est aussi cela le rôle politique de futurs députés de gauche à la hauteur des attentes populaires.

Le Front de gauche est un rassemblement de type nouveau. Il est devenu de fait la propriété de citoyens, militants ouvriers et intellectuels, responsables associatifs et créateurs. Il faut qu'il devienne plus encore l'outil pour impulser une politique de transformation sociale. Ces élections législatives doivent permettre à nos candidats de le démontrer en acte. ■

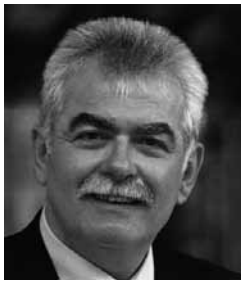

André Chassaigne

Les économistes soutien du Front de gauche

Battre Sarkozy et briser la spirale austérité-récession

Un collectif d'économistes de sensibilités diverses s'est constitué en soutien du programme du Front de gauche. Après un premier appel de soutien à la candidature de Jean-Luc Mélenchon au 1er tour de la présidentielle, il a lancé un second appel incitant les électeurs du Front de gauche à « mettre le bulletin Hollande dans l'urne au second tour de cette présidentielle », sans rien lâcher de son programme "l'Humain d'abord" », mais pour « dégager l'horizon » et préparer le terrain de la bataille sociale qui s'annonce. Nous avons choisi de le diffuser dans son intégralité.

Économistes, nous avions, le 20 avril dernier, appelé à voter pour Jean-Luc Mélenchon et le Front de gauche. À l'issue du premier tour de l'élection présidentielle, pour battre Nicolas Sarkozy le 6 mai prochain, nous mettrons un bulletin de vote François Hollande dans l'urne, sans rien lâcher de nos exigences et sans nous rallier à son programme économique. Notre appel du 20 avril, diffusé dans la presse, s'est à présent élargi à d'autres collègues économistes qui nous ont rejoints, et compte plus de 50 signataires prouvant ainsi que la dynamique du Front de gauche est en marche pour une alternative aux politiques actuelles afin de sortir de la crise.

Quel que soit le résultat du scrutin, il n'y aura pas d'état de grâce. Le futur gouvernement va être très vite confronté à la crise des dettes publiques qui n'en finit pas. À cause de la crise financière et de leur détention par les marchés financiers, l'augmentation de la plupart de ces dettes dans la zone euro a déchaîné la spéculation contre l'euro et constitue l'argument central des politiques d'austérité, ici comme dans beaucoup d'autres pays : l'endettement public mondial a crû de 45 % ces quatre dernières années, notamment parce que les États se sont portés au secours des banques. À tout moment, et sous l'effet de la spéculation qui mise d'ores et déjà sur l'éclatement de la zone euro, un risque de défaut (dette publique, une grande banque européenne) peut survenir. La contagion sera alors immédiate. Or, à la différence de la crise de 2007-2008, les États sont devenus exsangues et, outre une profonde réforme fiscale, ne pourront donc efficacement soutenir les banques et l'activité économique qu'avec une autre intervention de la BCE. Les organismes créés dans l'urgence par l'Union européenne pour faire face à cette crise (Mécanisme européen de stabilité, Fonds européen de stabilité financière) ne feront qu'aggraver la situation, puisque leurs prêts sont conditionnés à la mise en œuvre d'une austérité drastique et à la mise sous tutelle des pays par la sinistre Troïka (Fonds monétaire international, Banque centrale européenne et Conseil européen).

L'enjeu économique actuel est la confrontation majeure avec les marchés financiers, sans accepter le scénario noir d'un repli, avec un éclatement de la zone euro, une relance de la spéculation, des difficultés immédiatement accrues pour les peuples, l'enfoncement des économies les plus faibles et tous les risques d'affrontement.

Pour sortir de la crise, il faut rompre avec les dogmes des politiques d'austérité qui engendrent les cercles vicieux de la dette et de la déflation. Il faut rompre avec les dogmes de la compétitivité anti-salariale consistant à flexibiliser le marché du travail et à rogner sur les droits sociaux. Il s'agit pour les néolibéraux de baisser les « coûts du travail » pour mieux protéger les dividendes et les prélèvements bancaires sur la richesse produite. C'est pourtant cette vision du monde qui l'a mené dans la situation extrêmement précaire où il se trouve.

Il est fondamental de briser le cercle vicieux austérité-récession qui entraîne l'Europe vers le chaos. C'est pourquoi nous nous opposons au Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG), signé le 1er mars dernier. Il ne touche pas au statut de la BCE ni à sa politique monétaire et, au contraire, les sanctuarise. Il véhicule et grave dans le marbre, avec la prétendue « règle d'or », la vision d'une Europe sans solidarité ni transfert ; où chaque nation serait individuellement tenue à l'équilibre budgétaire et, sinon, sanctionnée automatiquement. Ce traité veut verrouiller l'intervention démocratique des peuples et empêcher toute expansion sociale, tout développement social de qualité et même toute croissance réelle nouvelle nécessaire à une réorientation de l'économie en Europe, gage d'une dynamique de reconversion écologique et d'une sortie de crise.

Pour rompre avec l'austérité, il faut battre Nicolas Sarkozy, soutien majeur du capitalisme financier, l'un des deux artisans majeurs du TSCG et de la mise sous tutelle antidémocratique des pays les plus en crise comme la Grèce par la BCE, le FMI et le Conseil européen. Le 6 mai, nous mettrons le bulletin de vote François Hollande pour commencer à dégager l'horizon.

Pour autant, il ne faut surtout pas rivaliser avec la droite dans l'application d'une prétendue règle d'or, de déficit zéro avant tout.

Nous formulons dès aujourd'hui les propositions d'une sortie par le haut visant l'expansion sociale et écologique, avec en son cœur l'emploi, les services publics et la sécurisation de tous les moments de la vie de chacun-e au lieu du chômage et de la précarité. Il faudra bien sûr une taxation des transactions financières, une séparation patrimoniale des banques de dépôt de leurs activités spéculatives, mais surtout au plus vite :

- Un pôle public bancaire et financier pour pratiquer un tout autre crédit aux investissements favorisant l'emploi, les salaires, la formation, le développement social et écologique et non à ceux accompagnant les délocalisations, la spéculation.
- Une politique salariale favorisant l'élévation des salaires et la protection sociale, refusant les exonérations de cotisations sociales, et impulsant une baisse régulière du temps de travail pour sortir de la course au productivisme.
- Une implication massive de la BCE pour racheter les dettes publiques et une réorientation de sa politique en faveur d'une sélectivité du refinancement des banques qui prêtent aux entreprises.
- L'ouverture du débat en Europe avec les gouvernants, les peuples, les forces politiques progressistes, les forces sociales et syndicales, pour la réorientation immédiate de la BCE et de sa création monétaire en faveur des services publics, d'une protection sociale universelle, avec un Fonds européen de développement social et écologique, et pour une nouvelle sélectivité du refinancement du crédit bancaire aux entreprises.
- La mise en route d'une réforme du système monétaire international, interdisant les paradis fiscaux et les produits financiers dérivés, pour une monnaie, bien commun de l'humanité, avec, au lieu du dollar, une monnaie commune mondiale de coopération et de progrès social à partir des droits de tirage spéciaux et un FMI profondément refondé, pour une autre coopération avec le Sud et les pays émergents.

Une démocratisation profonde des choix économiques et financiers devra être engagée reposant sur la mobilisation des citoyens sur leurs lieux de travail et de vie, avec leurs institutions représentatives.

Tout cela appelle de nouvelles lois, l'abrogation de lois existantes, et une résistance pied à pied et donc, dans tous les cas de figure, l'élection en juin de nombreux députés du Front de gauche.

Face aux marchés financiers, il faut de la hardiesse et du courage, des mesures précises, cohérentes, dans le rassemblement des peuples d'Europe. Il s'agit de se donner les moyens d'un chemin d'espoir. ■

Signataires :

Louis Adam, commissaire aux comptes ; Pierre Alary, maître de conférences, université Lille-I ; Bruno Amable, professeur des universités, université de Paris-I ; Renaut Baphèse, économiste ; Philippe Batifoulier, maître de conférences, université de Paris-X ; Nicolas Béniès, économiste, université populaire de Caen ; Eric Berr, maître de conférences, université de Bordeaux-IV ; Paul Boccara, maître de conférences honoraire, université de Picardie ; Frédéric Boccara, maître de conférences associé, université Paris-XIII ; Mireille Bruyère, maître de conférences, université Toulouse-II ; Pierre Causse, économiste ; Pierre Concialdi, économiste ; Laurent Cordonnier, maître de conférences, université Lille-I ; Gérard Coutureau, économiste, ENFA ; Yves Dimicoli, économiste, ancien membre du Conseil d'analyse économique ; Jean-Paul Domin, maître de conférences, université de Reims ; Ali Douai, maître de conférences, université de Nice ; Denis Durand, économiste ; Jean-Marc Durand, économiste ; Guillaume Etievant, économiste, expert auprès des CE ; David Flacher, maître de conférences, université Paris-XIII ; Maryse Gadreau, professeure, université de Bourgogne ; Jacques Généreux, économiste, IEP, Paris ; Patrick Gianfaldoni, maître de conférences, université d'Avignon ; Jean-Pierre Gilly, professeur émérite, université de Toulouse-I ; Bernard Guibert, économiste ; Ozgur Gun, maître de conférences, université de Reims ; Jean-Marie Harribey, économiste ; Isabelle Hirtzlin, économiste, université Paris-I ; Michel Husson, économiste ; Andrée Kartchevsky, professeur des universités, université de Reims ; Pierre Khalfa, économiste ; Robert Kissous, statisticien-économiste, consultant de CE ; Dany Lang, maître de conférences, université Paris-XIII ; Pierre Le Masne, maître de conférences, université de Poitiers ; Philippe Légé, maître de conférences, université de Picardie ; Jean Magniadas, membre honoraire du Conseil économique et social ; Nasser Mansouri-Guilani, économiste ; Jérôme Maucourant, économiste, université de Saint-Etienne ; Philippe Méhaut, directeur de recherches, CNRS ; Catherine Mills, maître de conférences honoraire, université Paris-I ; Alain, Morin, économiste ; François Morin, professeur, université Toulouse-I ; Bernard Paranque, économiste ; Jean-François Ponsot, maître de conférences, CREG, université de Grenoble ; Frédéric Rauch, économiste, rédacteur en chef de la revue Economie et Politique ; Jacques Rigaudiat, économiste, ancien conseiller social des premiers ministres M. Rocard et L. Jospin ; Jean-Marie Roux, économiste ; Robert Salais, économiste, ENS Cachan ; Richard Sobel, maître de conférences, université Lille-I ; Bernard Sujobert, économiste ; Bruno Tinel, maître de conférences, université de Paris-I ; Stéphanie Treillet, économiste ; Franck Van De Velde, maître de conférences, université Lille-I ; Sébastien Villemot, doctorant, Ecole d'économie de Paris.

Résister à la dictature de la finance

Reconquérir la démocratie et les droits sociaux !

Déclaration politique & actions coordonnées - JSC 2012

Réunie les jeudi et vendredi 29 et 30 mars dernier, à Bruxelles, la « Conférence sociale de Printemps » (JSC) composée d'une vingtaine de syndicats européens et de mouvements sociaux a, en discussion avec la Confédération européenne des syndicats, posé des pistes pour une convergence des forces syndicales et sociales à l'échelle européenne sur la construction d'une alternative politique concrète aux politiques libérales européennes et nationales.
Point d'appui supplémentaire pour la construction d'un rapport de forces social et politique en France visant à peser sur la politique qui sera menée durant le prochain quinquennat, nous publions en intégralité la déclaration du JSC dans les colonnes d'*Économie et Politique*.

D'où nous venons

L'année passée, la JSC posait son diagnostic de la crise. Elle mettait en évidence le caractère systémique de celle-ci : financière, économique, sociale, écologique et politique. Cette crise montre l'échec d'un modèle de développement et de deux décennies de néolibéralisme. La JSC dénonçait aussi le caractère néolibéral de la réponse des gouvernements. Les manifestations européennes (comme celle du 29 septembre 2010) n'avaient pas réussi à inverser le rapport de forces. Nous allons donc continuer à construire ce rapport de forces, par tous les moyens et en alliance la plus large possible avec les forces sociales, syndicales, intellectuelles, associatives et politiques.

Nos constats aujourd'hui

L'année qui s'est écoulée a connu une accélération de la crise en Europe. Les sommets européens se multiplient, mais échouent à atteindre leurs objectifs annoncés, à savoir « restaurer la confiance des marchés financiers » et résoudre la crise de la zone euro. Une seconde crise bancaire s'amorce en Europe ; les politiques d'austérité menées conjointement dans tous les pays sont en train d'aboutir à une récession généralisée, voire en Grèce et dans d'autres pays, à une véritable dépression. La dette publique, le chômage, la pauvreté et les inégalités y augmentent à une vitesse alarmante.

La leçon qu'en tirent les dirigeants européens, ce n'est pas que les politiques d'austérité sont socialement destructrices et économiquement suicidaires, c'est qu'elles ne vont pas encore assez loin. Depuis un an, les dirigeants européens travaillent sur le chantier de la « gouvernance économique » et font preuve d'un activisme institutionnel sans précédent. Par couches successives, les dirigeants européens veulent rendre l'austérité plus forte et plus irrévocable. Après l'adoption discrète du « Six Pack » qui introduit le vote à la majorité inversée, le principe de la « règle d'or » budgétaire, inscrit dans le « Two Pack », est en cours d'adoption dans le plus grand silence. Deux traités dangereux liés l'un à l'autre sont en cours de ratification (le traité sur le mécanisme européen de stabilité et le traité budgétaire). Ce dernier durcit les règles et procédures budgétaires adoptées ou en cours d'adoption et les rend encore plus contrai-

gnantes. Aux dires de Madame Merkel, « l'objet du pacte budgétaire est d'insérer des freins permanents à l'endettement dans les législations nationales. Ces freins auront donc une validité obligatoire et éternelle ! ». Le président de la Commission, J.-M. Barroso, parle d'une « révolution silencieuse ».

L'accélération de l'agenda européen révèle que la crise change de nature. Les gouvernements et les instances européennes profitent du choc de la « crise de la dette souveraine » pour redessiner l'économie européenne selon une vision néolibérale et monétariste radicale. Selon cette vision, les leviers économiques (monétaires, budgétaires, salariaux…) devraient être de plus en plus placés hors de portée des parlements et des citoyens, ceux-ci étant *a priori* jugés incapables de faire les bons choix ; à l'encontre de toute idée démocratique, ils veulent confier le gouvernement aux technocrates (BCE, Commission, FMI…) et à d'aveugles règles antisociales (pacte de stabilité, gouvernance économique, règle d'or, MES…). Avec la gouvernance économique, les néolibéraux sont en passe de réaliser leur rêve : une politique économique ancrée dans les Constitutions et soumise à la logique des marchés et aux intérêts des détenteurs de capitaux. Dans ce cadre, la Cour européenne de justice qui, dans plusieurs arrêts, a déjà soumis les droits des travailleurs aux « libertés économiques » est amenée à jouer un rôle encore plus important, devenant la juge suprême des politiques budgétaires des États.

Les changements décrits ci-dessus résultent en particulier des liens étroits qui unissent le pouvoir économique des multinationales aux pouvoirs financiers et aux pouvoirs politiques de l'UE et des gouvernements nationaux. Ces multinationales jouent un rôle majeur dans la destruction des droits sociaux et syndicaux (négociation collective, liberté d'action syndicale, conditions de travail…), dans la baisse des salaires et de la part salariale dans le PIB (que la nouvelle surveillance économique, avec le contrôle des « coûts salariaux unitaires », va aggraver) et dans la précarisation des emplois (retour du travail journalier, explosion du travail temporaire, faux indépendants…).

Les politiques d'austérité, en détruisant les services publics et sociaux, frappent tout particulièrement certains-es citoyens-nes :

- les femmes, qui occupent les emplois les plus précaires et assument l'essentiel du « travail de reproduction sociale » que les politiques d'austérité re-transfèrent massivement vers la sphère domestique ;
- les jeunes, qui souffrent d'un taux de chômage très élevé ;
- les migrants-es, qui subissent racisme et répression, et dont les droits humains et de travailleurs sont menacés.

Dans notre combat historique pour la démocratie, nous sommes confrontés depuis de nombreuses années à un processus de concentration et de confiscation du pouvoir. Les évolutions de ces deux dernières années précipitent le passage vers l'oligarchie, avec y compris la nomination de technocrates issus du monde bancaire à la tête de gouvernements ! Nous sommes favorables à l'unité des peuples européens. Mais nous constatons que le projet de l'UE est de plus en plus dominé par un petit nombre de dirigeants nationaux et européens,

agissant en fonction des intérêts d'une élite financière et économique. Nous dénonçons la corruption organisée et l'inertie volontaire des gouvernements vis-à-vis de la fraude et des paradis fiscaux. Cette Europe-là ne peut qu'échouer et favorise la résurgence de nationalismes xénophobes et de lois liberticides.

Que faire ? Nos alternatives…

La JSC réclame un arrêt des politiques d'austérité – les droits sociaux et les services publics doivent au contraire servir de base à un modèle de développement – et une autre approche de la question de la dette. L'adoption de politiques d'austérité en période de grande crise économique est le pire des choix politiques. Elle entraîne une énorme souffrance sociale sans apporter aucune réponse aux problèmes économiques qui ont provoqué la crise.

Nous estimons que le principe même du remboursement de la dette doit être questionné. Celui-ci ne peut en aucun cas primer sur la souveraineté des États, le bien-être des populations ou la préservation de l'environnement, comme c'est le cas actuellement dans les pays soumis au diktat de la Troïka (BCE, Commission, FMI) et du Conseil des chefs d'États. Nous réclamons dans tous les pays européens un audit de la dette publique sous contrôle citoyen pour évaluer la part de la dette qui est illégitime et dont le remboursement et la charge ne doivent pas reposer sur les populations. Dans les pays européens les plus endettés, nous demandons d'abord de stopper l'hémorragie du service de la dette, au besoin par une suspension des remboursements ou toute autre solution favorable aux intérêts des peuples.

La question de la dette pose avec encore plus d'acuité celle de la fiscalité. Nous réclamons une stratégie fiscale concertée au niveau européen et favorable aux citoyens-nes : accroissement de l'impôt des sociétés et des hauts revenus ; taxation de la fortune ; taxation de toutes les transactions financières pour collecter des revenus et freiner la spéculation ; lutte coordonnée contre la fraude et l'évasion fiscale.

La politique monétaire devrait jouer un rôle essentiel de protection des États vis-à-vis du chantage des marchés financiers et des agences de notation. Le statut et les missions de la BCE doivent être revus. Le soutien à l'emploi et à l'investissement (notamment ceux nécessaires à la transition écologique et à la protection sociale), le contrôle efficace des opérateurs financiers, la protection des États contre la spéculation financière…, doivent rentrer dans les missions de la BCE, au même titre que la stabilité des prix. La BCE et les banques

centrales nationales doivent pouvoir prêter aux États sous contrôle démocratique européen (1). L'indépendance de la BCE doit être remise en question. Dans l'immédiat, l'action de la BCE doit être orientée vers la création d'emplois et les services publics.

La négociation collective constitue un élément central de la démocratie. Depuis deux décennies, on assiste à un démantèlement de la négociation et de l'action collectives. Le dogme de la compétitivité pousse tous les pays à réduire les droits sociaux et syndicaux, à limiter la liberté de négociation et d'action collectives. Le chantage à l'emploi dont les multinationales usent et abusent pour forcer les travailleurs à accepter la réduction de leurs droits et la dégradation de leurs conditions de travail n'est plus tolérable ! Nous réclamons une harmonisation sociale par le haut de tous les pays européens. Les pays qui accumulent des excédents commerciaux par des politiques de *dumping* social doivent être rappelés à l'ordre.

Historiquement, une part de la prospérité de l'Europe a reposé sur l'exploitation des richesses et du travail du reste du monde, du Sud en particulier. Les politiques commerciales de l'UE contribuent à maintenir cette exploitation. Il est possible de définir un autre mandat pour la politique de commerce extérieur. Nous soutiendrons l'alliance qui se constitue en ce sens, et nous nous opposons aux accords de libre-échange en cours de négociation, qui ne sont favorables qu'au *big business*, pas aux peuples du Sud ni aux travailleurs d'Europe.

Nous réclamons un nouveau modèle de développement écologique, industriel, social et démocratique :

- Dans la décennie à venir, nos économies et nos sociétés seront forcées de se transformer pour s'adapter à la raréfaction du pétrole, pour sortir du nucléaire et pour prévenir une catastrophe climatique. Il faut profiter de cette crise, non pour remettre en selle un néolibéralisme nocif et dépassé, mais pour opérer un changement radical de nos structures économiques et de la manière dont nous consommons ;
- Les technologies numériques, qui sont en train de transformer profondément nos sociétés, permettent de concevoir un nouveau modèle de production qui pourrait être basé non plus sur la compétition et la consommation, mais bien sur une économie de la contribution entre acteurs ;
- Un nouveau modèle social doit nécessairement être fondé sur la satisfaction prioritaire des besoins sociaux, avec le développement d'une protection sociale de hauts niveaux et de services publics (enfance, santé, logement, éducation, dépendance…) ;
- Nous souhaitons entamer une réflexion sur des alternatives démocratiques à l'échelle de l'Europe, exigences portées dans les mouvements et luttes qui se développent aujourd'hui. Nous voulons opposer ce renouveau démocratique au traité sur le « pacte budgétaire », et au pouvoir énorme des multinationales et de leurs *lobbys* sur les institutions européennes. Ce nouveau modèle démocratique doit évidemment affirmer l'égalité entre femmes et hommes.

Les campagnes et actions à mener

Avec la crise actuelle, le néolibéralisme a subi une défaite théorique et économique. Celle-ci ne s'est pas traduite, jusqu'à aujourd'hui, par une défaite politique. Ni la crise, ni les mobilisations massives dans les pays les plus touchés par la crise n'ont à ce jour porté au pouvoir des gouvernements résolus à inverser le cours de ces politiques ; c'est pourquoi nous avons d'urgence besoin d'une convergence transnationale de nos luttes.

Nous ne pourrons remettre en cause cette nouvelle pensée unique qu'en faisant la preuve de notre capacité d'action. Nous le disions déjà l'an passé : « Face à des pouvoirs politiques très bien articulés, notre action politique et sociale a trop souvent souffert d'approches "étanches" entre les 2 niveaux de pouvoir (européen et national). […] un point central de notre approche est donc que pour tous les enjeux nous voulons une approche d'emblée "bi-level", tant pour l'analyse que pour la réflexion. » Nous passons donc des paroles aux actes : l'assemblée de la 2e JSC a décidé de soutenir les actions [...] qu'elles soient initiées par nous ou par d'autres mouvements sociaux, et d'appeler d'autres à les rejoindre. ■

(1) Cela est dès aujourd'hui possible car l'alinéa 2 de l'article 123 du TFUE permet que les établissements publics de crédit soient refinancés par la BCE ou les banques centrales nationales.

Une création monétaire de la BCE pour sortir de la crise et pour le progrès social en Europe

Paul Boccara

Pour une création monétaire de la BCE, comme alternative à la domination des marchés financiers, pour une croissance de progrès social solidaire dans la zone euro, et vers son intégration dans une nouvelle création monétaire mondiale.

Historiquement, déjà les crises systémiques antérieures du système capitaliste aux XIX^e^ et XX^e^ siècles, jusqu'à celle de l'entre-deux guerres mondiales, ont connu d'abord la montée excessive des marchés financiers, et ensuite des transformations du système monétaire et de crédit, avec des facilités nouvelles de la création monétaire, pour en sortir.

C'est ainsi qu'il y eut, après la Deuxième Guerre mondiale, l'instauration du caractère public des banques centrales et de certains établissements de crédit dans plusieurs pays, le cours forcé de la monnaie, ainsi que l'institution du FMI.

Cependant, la crise systémique en cours du capitalisme mondialisé est autrement profonde que les précédentes. Elle pose la question de transformations véritablement radicales. Cela est dû notamment aux conditions de la révolution informationnelle, avec de telles poussées de productivité, économisant non seulement le travail mais aussi les moyens matériels et le travail pour eux, que cela engendre des poussées de chômage massif, tout particulièrement dans les pays les plus développés. C'est aussi la révolution monétaire, de décrochement de la monnaie par rapport à l'or, entraînant les énormes risques de la création monétaire très amplifiée et proprement déchaînée pour la spéculation et pour les surendettements privés et publics.

Comme on le sait, après la crise financière mondiale de surendettement de 2008 et la récession planétaire de 2009, c'est l'Union européenne qui est actuellement en crise très grave. C'est sa crise de surendettement public de 2010 à 2012, avec les grandes attaques spéculatives contre les dettes publiques des pays du sud de la zone euro, les difficultés du crédit des banques détenant des dettes publiques attaquées, la crise de l'euro, ainsi que les pressions pour les politiques d'austérité contre le déficit public, contribuant au ralentissement de la croissance et même au début de récession en 2012 pour la zone euro dans son ensemble.

C'est précisément dans la zone euro que se pose tout particulièrement en 2012 la question de transformations radicales éventuelles, concernant la création monétaire et les banques centrales. D'autant plus que, par ailleurs, la Banque d'Angleterre ou la Federal Reserve créent de la monnaie pour prendre des sommes considérables de dettes publiques, à l'opposé, en principe, de la BCE.

Plus particulièrement, en France, en raison sans doute de sa position particulière dans la zone euro, à la fois dominante avec l'Allemagne et aussi dominée dans sa relation à l'Allemagne, et en raison de la situation politique où monte l'objectif d'une alternance profonde à gauche, le débat théorique et pratique est lancé dans l'opinion et chez ceux qui se réclament d'une expertise.

Soulignons que déjà la BCE avait vu son bilan plus que doubler de 2007 à 2012, tandis qu'il atteignait 2 730 milliards d'euros fin 2011 et environ 3 000 milliards en 2012. Ce qui signifie 32 % du PIB de la zone euro, y compris avec les prêts récents de la BCE à 3 ans et à 1 % de plus de 1 000 milliards d'euros aux banques. L'exposition de la BCE aux pays les plus fragiles de la zone euro, *via* ses rachats de dettes étatiques et la fourniture de liquidités aux banques, aurait atteint 705 milliards d'euros fin 2011. Elle aurait acheté 207 milliards d'euros de dettes publiques européennes de mai 2010 à décembre 2011, dont entre 35 et 55 milliards d'euros d'obligations grecques.

Cependant, malgré cette progression très considérable et même contraire aux pratiques adoptées antérieurement, outre le débat sur le potentiel d'inflation, demeure le défi d'alternative, concernant la domination persistante et grandissante des marchés financiers ainsi que les buts de croissance de progrès social, à l'opposé de la situation actuelle.

En prenant parti, dans le débat, pour le rôle fondamental de la création monétaire et de la monnaie centrale dans cette création, ainsi que pour le financement monétaire des dettes publiques, afin de répondre à la radicalité de la crise systémique en cours, je vais intervenir sur la réforme profonde du système bancaire et de la politique monétaire.

Je vais me limiter à des questions concernant des propositions alternatives de création monétaire et tout particulièrement du rôle de prêteur en dernier ressort de la Banque centrale européenne, pour une croissance de progrès social solidaire. Je considérerai brièvement de façon successive :

- les dettes publiques européennes et la BCE ;
- un autre crédit en France et dans la zone euro ;
- une refondation possible du FMI.

Dettes publiques européennes : double création monétaire de la BCE, Fonds de développement social et écologique européen

On peut considérer qu'il y a un double défi de la crise des dettes publiques européennes. Cela concerne, d'une part, les pressions des marchés financiers et partant le recours prédominant aux mêmes marchés financiers, malgré l'intervention devenue inéluctable de la BCE, pour répondre aux créanciers. Et cela concerne, d'autre part, les pressions pour des politiques d'austérité contre les dépenses publiques et sociales, avec l'obsession de réduction des déficits et des dettes à tout prix, contre la croissance et le progrès social.

C'est pourquoi nous proposons également, afin de répondre à ces défis, une double utilisation d'une autre création monétaire par la BCE. Et nous prenons en compte aussi l'utilisation de toutes les marges de manœuvre des banques centrales du système européen de banques centrales pour contribuer à pousser dans ce sens.

Notons par ailleurs que, si la création monétaire ainsi amplifiée favorise l'emploi, les salaires, la production réelle efficace, elle peut ne pas développer l'inflation.

Il s'agit, d'abord, d'amplifier considérablement la prise de dettes publiques déjà importante par la BCE, pour les États en difficulté du sud de l'Union européenne, en réduisant au contraire les interventions et les nouveaux endettements concernant le Fonds de stabilité européen puis le Mécanisme de stabilisation financière. Cela pourrait aussi s'accompagner de certaines réductions négociées des titres rachetés.

Malgré l'interdiction par l'article 123 du traité de Lisbonne de l'achat direct par la BCE de dettes publiques, l'achat sur le marché secondaire déjà pratiqué doit devenir systématique pour soutenir les dettes en difficulté, sans attendre une modification ultérieure des traités.

D'ailleurs, face aux risques touchant la France, même Nicolas Sarkozy avait dû reprendre l'idée d'un adossement à la BCE du Fonds européen de stabilité financière, outre son appel aux marchés financiers garanti par les États européens dont la France et l'Allemagne. Mais il s'était heurté à l'opposition d'Angela Merkel et il avait dû s'incliner. Et dans ces conditions, François Hollande a dû protester et revendiquer cette intervention de la BCE, quoique uniquement pour soutenir les dettes et non pour le progrès social. Cependant, il ne s'agirait pas, comme le propose François Hollande, de négocier des additions aux décisions d'austérité contre le déficit, de mesures supplémentaires pour la croissance. Il conviendrait de mettre en cause, au contraire, ces mesures d'austérité, pour un autre développement, fondé sur des avancées sociales, avec d'autres politiques et aussi de très nouveaux traités.

Au-delà de ce premier ensemble de mesures, il s'agit surtout, pour une nouvelle croissance de progrès social solidaire, de l'institution d'un Fonds de développement social et écologique européen. Cette proposition a été adoptée par le PCF, puis par le Parti de la gauche européenne et récemment par Die Linke en Allemagne. Elle est reprise par le programme du Front de gauche en France pour l'élection présidentielle de 2012. Ce dernier déclare précisément : « Nous proposons que la BCE finance par création monétaire un Fonds de développement social, solidaire et écologique européen » (*Le programme du Front de gauche*, p. 32, 36, 70).

Une prise de dettes publiques par la BCE – à long terme, à taux d'intérêt très faible, de 1 à 0 %, voire sans remboursements, et en quantités concertées démocratiquement, notamment entre la BCE, les gouvernements, les Parlements nationaux et européen, selon des critères d'efficacité – serait affectée, pour alimenter le Fonds de développement social et écologique européen. Dirigé en concertation, il affecterait les fonds à une expansion des services publics, de façon différenciée suivant les besoins définis des divers pays, en vue d'une nouvelle croissance sociale, avec des coopérations de solidarité entre les services publics.

Il s'agit d'ailleurs de rompre avec l'obsession libérale de la réduction à tout prix des déficits, jusqu'à les annuler, et des dettes publiques. Il peut exister une bonne dette pour favoriser un nouveau type de croissance fondé sur l'expansion de l'emploi et de la formation, une protection sociale efficace, la promotion hardie des services publics.

Cela concernerait les services publics classiques comme ceux d'éducation et de santé, mais aussi des services publics nouveaux, de l'écologie jusqu'aux services de la petite enfance ou des personnes âgées. Cela s'articulerait à des luttes et des mesures, spécialement dans les

différents pays du sud de l'Europe jusqu'à la France, contre l'austérité, ainsi qu'à des pouvoirs nouveaux, tout particulièrement dans les services publics, des personnels aux usagers, dans les gestions de ces services.

Cela s'appuierait enfin sur une construction politique de l'Union européenne de solidarité et de démocratie participative, sociale, internationaliste, avec notamment des coopérations de rattrapages contre les inégalités. Et cela, dans une confédération novatrice qui s'opposerait au fédéralisme d'une gouvernance européenne de domination du couple franco-allemand où dominerait d'ailleurs l'Allemagne.

Nouveau type de crédit bancaire : pôle public financier et refinancement du crédit par la BCE pour la croissance réelle, l'emploi, la formation

Une nouvelle création monétaire possible renvoie aussi au crédit bancaire et à son refinancement par la BCE. Nous proposons des transformations institutionnelles profondes concernant cette création et ce crédit, avec de nouveaux critères d'attribution des fonds. Il s'agit, comme le déclare le programme du Front de gauche *L'humain d'abord*, d'une « nouvelle mission de service public du crédit […] au service de l'emploi, de la formation, de la croissance réelle et de la préservation de l'environnement » (*Le programme du Front de gauche*, p. 35).

Cela concerne plus précisément une baisse sélective très forte des taux d'intérêt jusqu'à zéro (voire négatifs, avec une diminution des remboursements) pour un crédit long aux entreprises, avec des taux d'intérêt d'autant plus abaissés que sont programmés et vérifiés de bons emplois et formations, pour des investissements réels, matériels et de recherche et leur efficacité appuyée sur la combinaison des recherches et des formations hardies.

Ce nouveau crédit pourrait être organisé à plusieurs niveaux, local, national et européen, de façon diversifiée et coordonnée. Ainsi, au niveau local, nous proposons des Fonds régionaux publics (voir le *Programme*, p. 35) pour la prise en charge, par des fonds publics, de tout ou partie des intérêts, pour des crédits favorisant l'emploi et la formation avec des investissements efficaces pour une nouvelle croissance réelle.

Au niveau national, nous proposons l'institution d'un Pôle financier public (*Programme*, p. 34-35). Il viserait la mise en réseau des institutions publiques et mutualistes existantes (Caisse des dépôts, Banque Postale, Oseo, Caisses d'Épargne, Banques mutualistes) ainsi que certaines nationalisations de banques, comme pour Dexia. Ce pôle contribuerait à impulser des orientations nouvelles, y compris dans tout le secteur bancaire et financier, avec l'avancée de contrôles publics et de dispositions nouvelles, en liaison avec des soutiens publics possibles de recapitalisation des banques. Outre les incitations au nouveau type de crédit, les mesures porteraient notamment contre les activités spéculatives, y compris par la séparation des banques de dépôts et d'investissement, et elles viseraient à conjuguer croissance réelle efficace et progrès social, avec également des taxations dissuasives et incitatives.

On pourrait encore, pour renforcer le Pôle public et le soutien des baisses sélectives des taux d'intérêt,

utiliser une partie des énormes fonds publics, gâchés et poussant aux bas salaires, comme ceux dévolus aux exonérations de cotisations sociales.

Enfin et surtout, ce nouveau type de crédit pourrait s'appuyer sur un autre financement des banques par la BCE, tout particulièrement pour des crédits à long terme. Cela implique de nouvelles missions prioritaires pour la BCE, pour l'emploi et la croissance réelle, contre la priorité actuelle à l'opposition à l'inflation avec l'objectif principal dit de maintien de la stabilité des prix. Et cela, même si on peut déjà mettre en avant les missions existantes de promouvoir le bon fonctionnement des systèmes de paiement ou le soutien des politiques économiques. Cela demande aussi l'organisation d'un contrôle politique de démocratie participative de la BCE, à l'opposé de son indépendance statutaire (cf. *Programme*, p. 69). Et cela renvoie encore à de nouveaux pouvoirs de saisine par les travailleurs et leurs organisations représentatives des institutions nouvelles de crédit, depuis les Fonds régionaux, à un Pôle public financier lui-même décentralisé, et aux refinancements de la BCE et du système européen de banques centrales, en liaison d'ailleurs avec les capacités de suivi des entreprises et d'expertise, notamment de la Banque de France.

Vers une refondation du FMI et la création d'une véritable monnaie commune mondiale pour le co-développement des peuples

Ces propositions de transformations très profondes de la création monétaire et de ses objectifs sociaux, au niveau national et au niveau européen, peuvent être prolongées par des propositions pour conforter les transformations engagées au niveau mondial.

Cela renvoie tout particulièrement à une véritable refondation de démocratisation du FMI et à l'institution d'une nouvelle monnaie mondiale émancipée du dollar, pour des objectifs de progrès social partagé à l'échelle planétaire.

Cela concernerait l'exigence du retour et d'un développement nouveau, radical, de la mission initiale

du FMI de soutien de la croissance internationale, à l'opposé de son rôle d'accompagnement de la crise et de gendarme des États en développement contre leurs dépenses sociales au bénéfice des créanciers.

Cela vise une démocratisation de la direction et de la gestion du FMI. Il s'agit notamment de la montée des droits de vote des pays en développement et des pays émergents, bien Au-delà des petits relèvements récents, alors que la Belgique avait 2,02 % contre seulement 3,66 % à la Chine. Et il s'agit de la suppression de la minorité de blocage des États-Unis, alors que les décisions importantes réclament 75 % des voix tandis que les États-Unis en ont plus de 26 %. Cela pourrait se relier, à la fois, au changement des quotes-parts des différents États au Fonds, et à une autre détermination des attributions de voix non uniquement par les quotes-parts.

La transformation la plus fondamentale concerne l'institution d'une véritable monnaie commune mondiale autre que le dollar des États-Unis, lequel est une monnaie commune mondiale de fait dépendant d'un seul État. Notons que le dollar constitue encore, malgré sa légère baisse relative récente, 61,4 % des réserves mondiales de devises en 2010, contre 26,3 % pour l'euro.

Ainsi, le *Programme du Front de gauche* déclare : « Nous prendrons des initiatives pour mettre fin à la domination des États-Unis sur le système monétaire international avec la création d'une monnaie commune mondiale alternative au dollar. Elle permettrait l'essor d'un crédit massif peu coûteux et sélectif pour financer les investissements nécessaires aux peuples du Sud […] et les biens communs de l'humanité » (*Programme,* p. 36).

Nous proposons que cette monnaie commune mondiale soit instituée à partir des Droits de tirage spéciaux du FMI. Les DTS sont déjà définis par un panier de monnaies nationales et ce panier pourrait être élargi, en réduisant le poids du dollar. En outre, on pourrait le relier à un panier de produits fondamentaux.

Dès 2009, à la veille du G20 d'avril, le gouverneur de la Banque centrale de Chine avait suggéré l'institution d'une monnaie de réserve internationale non rattachée à un seul pays, c'est-à-dire autre que le dollar, à partir des DTS. Cette proposition avait été soutenue par la

Russie et le Brésil, mais elle avait provoqué les protestations des États-Unis.

Cependant, déjà au G20 d'avril 2009, il avait été décidé la création de 250 milliards de DTS. Toutefois, ces DTS ont été alloués aux 186 États du FMI en fonction de leurs quotes-parts au Fonds. Aussi, 44 % de ces DTS sont allés aux pays dominants du G7, tandis que les pays en développement en ont eu moins du tiers et que seulement 7,6 % (19 milliards) ont été aux pays les plus pauvres. Au contraire, il s'agirait d'allouer la monnaie mondiale future en fonction de l'importance des populations et surtout des besoins différenciés pour leurs développements. On viserait, avec une création ample des DTS puis de la nouvelle monnaie commune mondiale, toujours les deux grands objectifs de développement économique, social et culturel, déjà envisagés pour la zone euro : c'est-à-dire un nouveau crédit et une prise de dettes publiques pour les services publics.

D'une part, le FMI démocratisé, susceptible de saisine depuis les différents pays et leurs organisations sociales représentatives, pourrait « refinancer » les banques centrales pour promouvoir le nouveau type de crédit sélectif, favorisant l'emploi et la formation avec des investissements réels et efficaces.

D'autre part, le FMI développerait une prise massive de dettes publiques nationales, par création de la monnaie commune mondiale, pour financer une expansion de grande ampleur, et différenciée selon les besoins des divers pays, des services publics. Il contribuerait à impulser aussi de la sorte les coopérations internationales entre les services publics ainsi que l'institution et le développement de Services et Biens publics et communs de l'humanité.

En conclusion, il convient de souligner la portée pratique des débats théoriques possibles sur les questions de la création monétaire, de la monnaie centrale, et de leurs transformations éventuelles pour répondre aux défis de la crise systémique en France, dans l'Union européenne, dans le monde entier. Il y a une montée d'idées populaires nouvelles, favorisant des politiques novatrices de création monétaire, tout particulièrement à propos de la BCE, et spécialement dans le cadre des débats pour l'élection présidentielle en France. Cependant, tandis que des propositions de transformation sont un objectif crucial du débat, le débat théorique et idéologique devrait pouvoir favoriser des avancées politiques sur les différents niveaux institutionnels, la cohérence, la rigueur et l'efficacité des propositions mises sur la place publique et en discussion, ainsi que sur leur promotion. ■

Les collectivités territoriales, l'autre cœur de cible de l'austérité

Jean-Marc Durand

Les collectivités territoriales sont directement ciblées dans la course au désendettement. Perçues et conçues comme un levier important de la réduction de la dette publique, diverses évolutions de leur fonctionnement, de leur organisation et de leur mode de financements ont été entreprises au cours de ces dernières années. Plusieurs sont entrées dans les faits. D'autres voient leur application suspendue à certains événements politiques, même si on peut craindre, en l'état des propositions formulées par les partis majoritaires, et ce malgré les effets d'annonce, d'assister au final à des corrections à la marge des projets initiaux.

Il faut souligner que la restructuration des collectivités territoriales n'est pas à l'œuvre seulement depuis l'ère Sarkozy. Des mesures, des lois, ont profondément fait changer ces dernières au cours des décennies écoulées, sans qu'il y ait eu forcément une analyse réelle de ces évolutions. En caractériser le sens général, notamment à l'épreuve du temps et des expériences, conduit sans exagération à dresser le constat d'une transformation de type libéral de l'ensemble des règles de gestion des collectivités territoriales.

Quelques repères dans le temps à propos des règles de gestion des collectivités territoriales

Une collectivité territoriale, ou aussi collectivité locale, désigne toute division administrative au-dessous du niveau de l'État à condition que cette division administrative soit dirigée par une assemblée délibérante élue distincte de l'État (commune, département, région, communauté d'agglomérations ou de communes).

Sur une période de 20 ans, plusieurs actes importants ont participé à faire évoluer le rôle et la gestion des collectivités territoriales de façon significative. C'est ainsi que selon ses concepteurs, afin de fonder la comptabilité communale sur une plus grande transparence et de la rapprocher de celle utilisée par les personnes privées, la loi du 22 juin 1994 mettait en place une réforme importante traduite notamment par l'instruction ministérielle M 14. Il s'agissait, d'une part, de remplacer les anciennes nomenclatures budgétaires communales, mais aussi de mettre en place de nouvelles techniques comptables dont l'objectif était de rendre comparables la comptabilité des communes et celle des entreprises en faisant appel à des techniques comme l'amortissement, les provisions ou encore le rattachement des recettes et des charges à l'exercice.

Pour les départements, ce fut l'instruction M 52 qui aboutit à la loi du 19 février 2003 prévoyant l'application de ces nouvelles règles à l'ensemble des départements à partir du 1er janvier 2004. En résumé, cette réforme de la règle comptable des collectivités territoriales allait se traduire par une reformulation de la liste de chapitres, la révision des modalités d'amortissement ainsi que des règles relatives aux autorisations de programmes par la comptabilité publique. Cette réforme de la gestion comptable des collectivités locales devait au final impacter leur gestion au sens large. On ne passe pas sans conséquences concrètes sur la gouvernance territoriale d'une comptabilité publique à une méthode privée inspirée du modèle anglo-saxon.

En arrière-plan, l'objectif était d'amener les collectivités territoriales à utiliser un langage compatible avec celui des marchés financiers vers lesquels elles étaient invitées à se tourner. Il fallait donc qu'elles puissent présenter à ces derniers un bilan comptable facilement lisible et compréhensible afin qu'ils puissent décider des prêts et des taux d'intérêt qu'ils proposeraient. On ne peut s'éviter de voir dans ce processus une certaine filiation avec la loi Giscard-Pompidou de 1973 contraignant l'État à se financer auprès des marchés financiers.

Souligner cette dérive ne signifie pas que certaines évolutions n'étaient pas nécessaires. Mais il aurait été sans doute préférable de donner aux collectivités territoriales les moyens de disposer d'un outil d'analyse réel de l'efficacité sociale de leurs investissements et de leurs dépenses de fonctionnement plutôt que de vouloir les soumettre aux critères de la rentabilité. D'autres événements ont marqué profondément l'évolution des collectivités territoriales. Il s'agit plus particulièrement de deux lois ayant vu le jour à la fin des années 1990.

La loi d'orientation sur l'Aménagement et le développement durable du territoire (dite loi Voynet), du 25 juin 1999

Cette loi a créé deux nouvelles entités territoriales : le pays et l'agglomération, qui ne sont pas de nouveaux échelons administratifs, ni de nouvelles collectivités territoriales. Ces deux nouvelles entités se devaient d'être porteuses d'un projet définissant les orientations de choix de développement économique et d'aménagement urbain, soit de l'agglomération, soit du pays.

La loi relative à la simplification et au renforcement de la coopération intercommunale (dite loi Chevènement) du 12 juillet 1999

Cette loi donne les moyens aux communes de se regrouper en communauté de communes, en communauté d'agglomération ou en communauté urbaine selon différents seuils de population. Il est précisé que les regroupements de communes, pour qu'ils soient pertinents et cohérents, doivent se faire sur l'intention de réaliser des projets en commun et non uniquement sur des critères financiers. Or dans la réalité ce qui a essentiellement conduit au regroupement de communes en structures administratives nouvelles (EPCI **(1)**) est la question budgétaire. Ces regroupements ont été fortement recommandés par les Préfets eux-mêmes et la carotte des dotations supplémentaires ainsi que la TPU **(2)** ont fait le reste.

Il serait irréaliste de nier le besoin de solidarités et de coopérations entre les communes. Par exemple, en matière de gros équipements collectifs. Mais cela ne signifie pas de passer pour autant à l'installation de superstructures administratives venant constituer de nouvelles strates dont on ne voit pas vraiment la finalité réelle, sinon à terme de se substituer à d'autres.

En toile de fond de ces deux textes ressort la question centrale du financement des collectivités territoriales et de leur autonomie budgétaire. Rappelons qu'à cette étape, cela faisait quinze ans que le virage de la rigueur avait été pris par le gouvernement Mauroy et que de premiers signes perceptibles de difficultés de financement des budgets publics commençaient à se manifester. Derrière ces deux lois, réside la question des dépenses des collectivités territoriales avec en contrepoint la volonté d'en contenir l'augmentation. L'objectif essentiel recherché par les lois dites de coopération intercommunale de l'époque était de limiter de façon durable la progression de la dépense face à un tassement des recettes. Il convenait de trouver les moyens de « maîtriser » plus particulièrement les dépenses de fonctionnement. Dès lors, le rationnement des moyens de fonctionnement des services et la réponse aux besoins sociaux allaient être au centre des objectifs de gestion.

La loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010

Le troisième acte de cette restructuration des collectivités territoriales est la réforme de l'organisation territoriale de l'État, dite réforme Balladur, loi qui a été adoptée mais dont l'application se fera sur un temps assez long puisque son plein rendement est prévu en 2014.

Cette loi qui traite des questions d'organisation administrative n'y va pas de main morte. Elle propose tout simplement d'en finir avec les régions en tant que collectivités territoriales puisqu'elles ne disposeraient plus de la possibilité de lever l'impôt et donc de voter un budget autonome. La loi Balladur propose en outre de remplacer les conseillers généraux et les conseillers régionaux par des conseillers territoriaux. Elle généralise la mise en place de structures intercommunales avec pour objectif la fusion d'un certain nombre d'entre elles jugées trop petites en des entités plus vastes. C'est de cette conception qu'est née l'idée des métropoles et autres ensembles aux allures gigantesques. Mais cette loi travaille aussi la fiscalité locale avec une tendance prononcée à la spécialisation fiscale.

Avec la loi Balladur, un palier est franchi. Elle apporte une nouvelle pierre à l'entreprise de démantèlement de la vie sociale et démocratique de notre pays. Elle place les collectivités territoriales au même rang que l'ensemble des autres administrations de l'hexagone, n'étant présentées que comme des unités dispendieuses, inefficaces voire inutiles et surtout devant apporter leur contribution au sauvetage des marchés. L'heure de la RGPP **(3)** a sonné pour les collectivités territoriales. À la vague de restrictions budgétaires engagées correspond la volonté de soumettre les finances locales et les politiques publiques locales au diktat des marchés financiers. De ce point de vue la déclaration du PS sur la remise en cause de la loi Balladur en n'en dénonçant que l'aspect antidémocratique pose question.

Car si les initiateurs des trois textes de lois évoqués s'appliquent à les présenter essentiellement sous une dimension institutionnelle, c'est-à-dire comme le règlement de questions de forme ou au mieux, d'organisation, la réalité est autre. Derrière ce qui apparaît comme relevant de l'institutionnel, est fondamentalement posée la problématique du financement des collectivités territoriales avec une dimension exacerbée depuis l'explosion de l'épisode 2008-2009 de la crise systémique dans laquelle se trouve aujourd'hui plongé l'ensemble de notre société.

Les collectivités territoriales dans l'œil du cyclone des marchés

La Cour des comptes dans un rapport sur la gestion de la dette publique locale en date du 13 juillet 2011 à la suite d'une enquête réalisée auprès de plus de 150 collectivités territoriales et établissements publics locaux fournit les indications suivantes.

Dans un contexte d'investissements importants jusqu'en 2009 – 71 % de l'investissement public, toutes collectivités confondues –, l'encours de la dette figurant au bilan des collectivités territoriales s'est accru depuis 2004 de 41 %. La Cour indique cependant que la part de la dette publique locale dans l'ensemble de la dette publique reste relativement stable (10 % en 2010). Mais il faut considérer que l'ensemble de la dette a connu une croissance exponentielle au cours de ces dernières années passant de 1101 milliards d'euros fin 2009 à 1591 milliards d'euros fin 2010.

Enfin la Cour des comptes précise également que si les règles budgétaires restent contraignantes avec une « règle d'or » qui oblige notamment à ce que l'emprunt soit réservé au financement de l'investissement, les règles budgétaires sont parfois contournées. À cet état de faits s'ajoute que les collectivités locales ont

été conduites à recourir à des emprunts de plus en plus risqués faisant peser une certaine incertitude sur l'évolution de leur situation financière.

Ce rapport a en outre l'intérêt de souligner que le temps où les collectivités territoriales pouvaient s'estimer à l'abri des logiques à l'œuvre au plan national et européen est révolu. Elles sont totalement concernées et frappées par les choix libéraux. Il n'y a pas un havre de paix local dans un contexte national ou international en proie aux plus violentes secousses économiques, sociales et financières. Après la restructuration des grandes directions de l'État sous la coupe des Préfets, le tour des collectivités territoriales est venu. C'est le principal objectif de la réforme Balladur.

Une intense bataille idéologique

Présentées de façon totalement dissociées, la réforme engagée du financement des collectivités territoriales avec la suppression de la taxe professionnelle et la réforme de leur organisation administrative ne sont dans les faits que les deux versants d'une même stratégie. Une stratégie qui consiste, dans une logique de réduction des budgets publics, à rationner la dépense des collectivités territoriales et donc à remettre en cause leurs modes de gestion de cette dépense que ce soit en matière d'organisation, d'objectifs et d'effectifs des services, de maillage territorial ou de formes de représentation.

Si cette évolution prend une allure beaucoup plus radicale aujourd'hui, il convient de constater qu'elle n'arrive cependant pas dans un ciel totalement serein. Elle trouve son origine plusieurs années en arrière suivant en cela le même schéma de déstructuration que les services publics et participant de la même dérive de gestion ultralibérale que l'ensemble de la société.

Dès le milieu des années 1990, on a assisté à diverses formes d'externalisation de services – par exemple, l'affermage de l'eau qui avait pourtant l'avantage de procurer une manne budgétaire salutaire pour les finances de certaines collectivités. Des opérations du même ordre suivirent concernant la restauration scolaire, la collecte des ordures ménagères, le transfert de missions sociales à des structures associatives…

Puis à partir des années 2003-2004, vint le temps d'alertes sérieuses, engendrant dans de nombreux cas un net tour de vis dans les dépenses, marqué par :

- Les premiers non-remplacements d'emplois et une certaine généralisation de la déréglementation de la gestion des personnels (mise à mal de la règle de l'ancienneté, recours massif à du personnel non titulaire, promotion au choix, poussée des régimes indemnitaires).
- De nouvelles externalisations de missions comme la programmation culturelle, voire aussi la réorganisation de l'administration locale selon les principes du *front office* et du *back office* (pôle multi accueil, concentration des services).
- De premières mises sous surveillance par les Chambres régionales des comptes et les Préfets.
- Mais aussi, un début de flambée de la fiscalité locale pesant sur les ménages.

C'est également au cours de cette période de plus de 25 ans que certains concepts d'essence progressiste ont été instrumentalisés afin de dissimuler l'objectif réel des nouveaux critères de gestion devenus à la mode. Des critères reposant sur d'innombrables indicateurs quantitatifs, tous largement inspirés de ceux employés dans le cadre de la direction participative par objectifs (DPO), *nec plus ultra* du management dans le secteur privé avec les résultats désastreux que l'on connaît en matière d'emplois et de développement de l'activité industrielle par exemple.

Un des premiers concepts manipulés fut celui de la décentralisation. Si cette question traduit un véritable enjeu de maîtrise démocratique à la fois locale et nationale, il y a loin de la coupe aux lèvres lorsqu'on observe les opérations conduites à ce motif. La décentralisation apparaît plus comme une déconcentration de missions nationales vers le local dans le dessein d'alléger les finances de l'État, que comme le transfert d'un réel pouvoir de gestion aux populations locales et à leurs représentants. Sans véritable compensation budgétaire, les transferts de compétences ont surtout permis de contenir la croissance du déficit national tout en venant peser de plus en plus lourdement sur les finances locales. À ce titre on peut citer la quasi-généralisation des polices municipales, le transfert des personnels TOS et ATOS, le transfert de la gestion des cartes d'identités, des permis de construire, la départementalisation de la gestion du réseau routier national, le financement de l'aide au développement économique, de la dépendance, du RMI, du RSA…

Le second concept galvaudé a été celui de la coopération intercommunale. Partage des coûts de certains investissements, répartition des charges de centralité, lutte contre le *dumping fiscal* entre communes, construction d'une communauté de destin entre territoires, tels étaient les objectifs affichés dans les attendus de la loi Chevènement installant les EPCI à taxe professionnelle unique.

Si la notion de coopération et de solidarité entre communes, notamment, constitue une donnée indispensable pour développer des projets d'aménagement local, il n'est pas certain que les structures actuelles correspondent effectivement à ce besoin. Tout d'abord, il faut remarquer que l'idée de fiscalité unique a uniquement concerné la fiscalité locale des entreprises (taxe professionnelle) et que le mode d'harmonisation retenu a eu plutôt tendance à faire baisser les taux.

Par ailleurs, la multiplication des strates d'administration locale pose question. Le transfert des compétences des communes vers les communautés conduit à une vraie dévitalisation de certaines missions communales. Avec la tension des budgets locaux, une tendance de plus en plus lourde se dessine : redéployer les services communaux vers les EPCI, interrogeant sur le devenir même des communes. La mise en place des instruments de coopérations intercommunales, outre le besoin de réduire et de partager les coûts de centralité et de créer une meilleure unité territoriale, n'était-elle pas déjà révélatrice d'un état de crise de l'organisation administrative des territoires ayant pour origine des problématiques budgétaires volontairement ignorées ?

Cependant pas besoin d'être grand clerc pour imaginer, malgré le rôle d'amortisseur « rationnel » des EPCI, l'augmentation des dépenses que l'ensemble des missions transférées et le coût de fonctionnement des nouvelles structures intercommunales allaient

engendrer. D'autant que ces dernières devaient faire face, au-delà des dotations d'aubaine, à une baisse tendancielle de leurs recettes.

C'est en effet à ce moment précis qu'étaient à la fois décidées des mesures d'allégements fiscaux en faveur des entreprises (taxe professionnelle, droits de mutations) et la limitation des dotations de l'État.

Avec la crise financière et économique de 2008-2009 nous sommes entrés dans une période d'accélération des événements.

Ce qui se passe au quotidien c'est une montée en Europe des entreprises de casse des modèles sociaux avec une spéculation qui se déchaîne. Les collectivités territoriales sont cœur de cible, tout comme l'est d'ailleurs le financement de la retraite.

L'épisode 2008-2009 de la crise systémique est marqué par la plus grave crise financière depuis 1929 à laquelle correspond la récession la plus profonde depuis la dernière guerre. À son origine, il y a la logique de « l'argent pour l'argent » contre la vie et le développement des êtres humains et de leur environnement.

Avec « l'argent pour l'argent », les nouvelles technologies (révolution informationnelle), qui devraient permettre de consacrer énormément en temps et en moyens au développement humain, sont utilisées pour faire grimper la valeur des titres pour les actionnaires, supprimer des emplois et accentuer l'exploitation. Comme l'ensemble de la société, les collectivités locales sont prises dans le tourbillon de l'exacerbation de la crise systémique résultant de choix de gestion pour la rentabilité financière.

En fait les nouvelles technologies permettent d'énormes gains de productivité. Avec elles, les entreprises ont besoin de moins dépenser en salaires et en équipements, d'où des surplus d'argent disponibles croissants.

Ces énormes surplus devraient servir à financer les investissements publics et sociaux, particulièrement les services publics et les collectivités territoriales. Mais, sous l'emprise des critères de rentabilité financière, ils servent à spéculer. Au final, cela déprime la demande et limite la croissance des débouchés, alors qu'on développe des capacités de plus en plus productives. Et cela tend à réduire l'assiette des prélèvements fiscaux et sociaux, tarissant la source de financement des budgets publics (administrations, collectivités territoriales).

Tout est ainsi fait pour que diminue la part, dans les richesses produites, des prélèvements publics et sociaux (impôts, cotisations sociales) nécessaires au financement des services publics, des collectivités territoriales et des dépenses de développement humain. Et cela, afin d'accroître la part, dans les richesses produites, des prélèvements financiers (intérêts et dividendes).

Si une telle évolution ne semble pas toujours avoir été perçue par les collectivités territoriales avec la même acuité que dans les autres secteurs publics, ce n'est plus le cas. Aujourd'hui elles n'ont plus seulement à subir les effets des divers épisodes de restrictions budgétaires, mais elles doivent devenir les acteurs de leur propre dégradation. La nouvelle situation créée par l'exacerbation de la crise systémique implique, pour le capital et ses représentants, de trouver de nouvelles marges de manœuvre. Les marchés ont d'immenses besoins de se régénérer et imposent pour cela des coupes de plus en plus profondes dans les budgets publics et sociaux pour capter en leur faveur une part toujours plus grande de la valeur ajoutée.

C'est le sens de l'engagement par le gouvernement Sarkozy, en conformité avec les objectifs européens, de toute une série de mesures toutes plus drastiques les unes que les autres passant par :

- la réduction des prélèvements fiscaux sur le capital, la fortune et les entreprises ;
- des attaques sans précédents contre les services publics, notamment l'emploi public : la RGPP (100 000 fonctionnaires supprimés en 3 ans, des centaines de services restructurés, fusionnés, abandonnés, des directions fermées).

Et c'est naturellement à ce régime que la droite veut soumettre les services publics locaux. Mais en la matière le pouvoir central n'a pas directement la main. Il lui faut donc conduire les collectivités territoriales à consentir d'elles-mêmes à sacrifier leurs services et leurs emplois publics. De ce point de vue, la suppression de la taxe professionnelle, outre le pain béni qu'elle représente pour le Medef, est un excellent instrument. Avec des recettes fiscales réduites de 20 %, les collectivités territoriales n'ont d'autre choix que de tailler dans leurs dépenses de fonctionnement donc inévitablement dans leurs emplois et leurs missions publiques. Devenue outil de restructuration, la réforme de la taxe professionnelle s'intègre parfaitement à l'économie du projet Balladur de réorganisation « régressive » de l'administration territoriale de l'État (RéATE) fondée sur la casse du service public local et la destruction de la proximité. Mais là ne se limitent pas les velléités d'une telle politique. Le Rapport Carrez ne préconisait-il pas de conditionner le montant des dotations aux économies réalisées ?

En devenant la cible principale de la seconde phase de la révision des politiques publiques, les collectivités territoriales sont dorénavant totalement soumises au dogme des traités de Maastricht et de Lisbonne de la réduction des déficits publics. Et c'est dans ce contexte, auquel il faut ajouter la fermeture du robinet du crédit bancaire et la chute de l'activité des PMI, PME résultant pour une part d'un investissement local en baisse, qu'il est question de soumettre les collectivités territoriales au principe de la « règle d'or ».

Si ces dernières appliquent déjà la « règle d'or », comme le souligne le rapport de la Cour des comptes du 13 juillet 2011, ce projet prend à l'aune du Mécanisme européen de stabilité une autre signification.

Il pourrait en effet s'agir d'inciter les collectivités territoriales à ne financer leurs investissements que sur leurs fonds propres, supposant de dégager des marges d'autofinancement de plus en plus importantes. L'objectif ne pouvant être atteint que par une réduction violente des dépenses de fonctionnement. Il est aisé d'en déduire les coupes supplémentaires occasionnées dans le fonctionnement des services et la masse salariale. Mais il pourrait aussi être question d'envisager que les marchés financiers, pour accorder des prêts aux collectivités territoriales, exigent une sorte de caution que l'argent représenté par les capacités d'autofinancement pourrait constituer. De leur montant dépendraient le volume des sommes prêtées et le montant des taux d'intérêt. Dans les deux cas, le but est de faire baisser le volet dépenses pour limiter le service public local et

capter la manne ainsi dégagée soit directement soit en privatisant des services, ce qui peut aller des ordures ménagères jusqu'à la petite enfance.

Le besoin de mesures radicales face à l'urgence de la situation des collectivités territoriales

Sans dresser un inventaire exhaustif des difficultés que connaissent les collectivités territoriales, il convient de les identifier afin de pouvoir trouver des solutions à la hauteur des enjeux posés.

D'une part les collectivités territoriales sont confrontées :

- à la montée de la demande sociale en réponse à l'augmentation du chômage et de la précarité ;
- au leur rôle nouveau dans le développement des capacités humaines (éducation, santé culture, recherche…) et des infrastructures ;
- à la gestion des mutations économiques, aux reconversions et à la réindustrialisation, au soutien aux victimes des restructurations, à la valorisation des atouts des territoires…

De l'autre elles doivent faire face :

- à la réduction relative de leurs recettes fiscales, conséquence des diverses réformes de la taxe professionnelle (TP) et de la disparition d'une partie des droits de mutation. En rythme annuel la suppression de la TP représente un manque de recettes de 8 milliards d'euros mettant particulièrement en difficultés les échelons intercommunaux dont 96 % des recettes fiscales provenaient de la TP et qui avec la CET(4) n'en retrouveront que 47 % ;
- à la déresponsabilisation sociale et territoriale croissante des grands groupes dont les établissements structurent souvent les bassins d'emplois (par exemple à Angoulême le groupe Schneider, à Romans-sur-Isère le groupe Areva) ;
- à la limitation des dotations de l'État jusqu'à leur gel, qui s'est traduit dans les lois de finances de 2011 et 2012 par le gel des enveloppes normées ;
- à une obligation de réaliser des économies supplémentaires, 200 millions d'euros exigés par la loi de finances de 2012, auxquels s'ajoute une baisse des dotations de compensation fiscale de 14,5 % ;
- à la faiblesse de la croissance qui tarit la richesse locale ;
- à la montée de l'endettement des collectivités territoriales, des prélèvements des banques et des grands groupes avec la privatisation des services publics et des montages financiers tels que les PPP (5) ;
- au transfert par l'État d'un nombre de plus en plus élevé de compétences vers les collectivités territoriales sans attribuer les moyens correspondants [le financement des missions transférées lorsqu'il est compensé, l'est au coût de l'année de transfert sans aucune actualisation] ;
- aux difficultés du renchérissement du crédit et de la fermeture du robinet par les banques.

Des propositions de trois ordres en lien avec les enjeux nationaux et européens

Elles sont principalement de trois ordres : fiscal, financier et démocratique. S'y ajoute le besoin d'opérer un changement dans la conception même de la conduite des politiques locales afin de sortir du carcan dans lequel les enferment depuis des années les orientations au service du développement d'un système capitaliste financiarisé, faisant pression à la baisse contre tout ce qui va dans le sens du développement des capacités humaines et de la satisfaction des besoins sociaux. Il faut en effet ne pas oublier qu'en dehors des missions régaliennes dont le cœur est pour les communes, l'État Civil, l'action des collectivités territoriales consiste essentiellement en des services à la population, donc en un soutien au développement de services publics.

Préalablement aux pistes de solutions proposées, il convient de définir l'objectif recherché. De façon générale il peut se résumer dans le mot autonomie. Tout d'abord une autonomie financière, ce qui suppose aujourd'hui de trouver de nouvelles recettes pérennes pour les collectivités territoriales. Et une autonomie politique découlant de la première, qui se matérialise par la capacité de lever l'impôt et de bâtir un budget, seul moyen réel avec un exercice rénové de la démocratie locale, impliquant élus, personnels et population, de permettre une indépendance de décision et de gestion.

Des mesures fiscales

- La question centrale est de retrouver une vraie responsabilisation sociale et territoriale des entreprises. C'est sur ce terrain que se dispute l'accaparement du produit de la richesse créée par les marchés financiers au détriment des investissements publics et sociaux. C'est pourquoi nous proposons la mise en place d'un impôt territorial des entreprises, sorte de nouvelle taxe professionnelle et véritable impôt sur le capital calculé sur les biens d'équipement (mobiliers et immobiliers) ainsi que sur les actifs financiers des sociétés et des banques, quelque 1 500 milliards, taxés à 0,5 %. Le montant ainsi collecté servirait à financer les communes. Il serait réparti en fonction d'une péréquation dont les critères seraient le nombre d'habitants et leur situation sociale. Rien à voir donc avec la proposition de péréquation horizontale qui à partir d'une petite manne de l'État d'1,1 milliard d'euros consisterait en une répartition entre communes riches et communes pauvres. Il semble qu'il y ait en plus un problème dans la définition du mot pauvre puisqu'une ville comme celle de Vaux-en-Velin qui est classée troisième ville la plus pauvre de sa strate devrait mettre la main à la poche à hauteur de 100 000 euros. Cherchez l'erreur !
- L'autre nécessité est d'engager enfin une vraie révision foncière permettant de recalculer les valeurs locatives qui constituent la base d'imposition à la taxe foncière et à la taxe d'habitation. Il s'agirait véritablement de mettre en œuvre une profonde réforme de ces valeurs en redéfinissant les critères à retenir au titre des éléments dits de confort et de revoir la nomenclature des locaux de référence. Enfin il conviendrait d'effectuer une mise à plat des coefficients communaux en proposant une harmonisation de ceux-ci à partir de trois ou quatre indices de situation particulière clairement définis.

Des mesures d'ordre financier

- Il est absolument nécessaire de limiter les taux d'intérêt des prêts toxiques remboursables par les collectivités

territoriales et autres établissements publics, au niveau de celui qui devrait être normalement pratiqué dans le cadre de prêts « classiques ». On ainsi pourrait en fixer la limite à 3,5 %, niveau proche de celui servi actuellement par l'État pour ses emprunts à 10 ans (3,6 %).

■ La mise en place au sein du pôle bancaire et financier public d'une banque publique de financement des collectivités territoriales et la limitation du taux d'intérêt pratiqué par cette banque à 2,5 % avec un abaissement jusqu'à 0 % en fonction de l'utilité sociale des investissements réalisés. Ces taux seraient d'autant plus abaissés que les investissements locaux seraient utiles socialement porteurs d'emplois et de formation et de développement du service public.

Ces mesures doivent être articulées à une politique de promotion massive en France et en Europe des services publics pour installer un autre type de croissance fondé sur le développement des capacités humaines. Il s'agit également de faire le choix d'une vraie réindustrialisation. Naturellement de telles orientations amènent à interroger directement les politiques de l'emploi, les choix salariaux, le rôle des pôles de compétitivité et celui des banques, notamment de la Banque centrale européenne.

Pour y répondre, il est nécessaire de formuler des propositions concrètes en trois domaines notamment :

■ la création en lien avec un pôle public bancaire et financier d'un fonds national et de fonds régionaux pour l'emploi et la formation permettant d'orienter le crédit bancaire à partir d'une sélectivité articulée à la bonification des taux d'intérêt en fonction de l'efficacité sociale et environnementale des investissements ;

■ la création à partir de la prise de titres de dette publique par la BCE d'un fonds de développement social qui serait mobilisé pour soutenir le développement des services publics. On mesure à quel point cela concernerait les collectivités territoriales ;

■ la transformation des pôles de compétitivité en des pôles de coopération, véritables lieux d'excellence du développement des capacités humaines.

Des mesures d'ordre démocratique et institutionnel

D'une part, il serait nécessaire après bientôt quinze ans de fonctionnement, de dresser un bilan réel de l'intercommunalité. S'il ne s'agit en aucun cas de décréter *a priori* de l'efficience ou de l'inefficience de telle ou telle forme d'organisation, certaines questions doivent être posées. Y a-t-il empilage et surabondance de strates territoriales ? Quel type de fonctionnement, quel mode de représentation au sein de ces instances ? La commune est-elle toujours la cellule de base de l'organisation territoriale et de son expression démocratique ? Si oui, comment organiser différemment la coopération territoriale, éviter la mise en concurrence des territoires, partager le coût des équipements lourds et les implanter de façon harmonieuse sur l'ensemble du territoire national ?

De l'autre, il s'agit de proposer une nouvelle donne démocratique aux collectivités territoriales. En premier lieu, un véritable statut de l'élu est nécessaire accompagné d'une vraie réflexion sur le pouvoir relatif des conseillers municipaux et du maire. La fonction de maire évolue de plus en plus vers une forme présidentialiste, ce qui constitue souvent une première entrave au fonctionnement de la démocratie locale. À cette réflexion, il devrait s'en ajouter deux autres.

La première porte sur l'articulation au plan local entre démocratie représentative et démocratie participative. La création de lieux, d'instances locales où les citoyens, dotés de droits nouveaux, pourraient exercer un pouvoir de contrôle et un pouvoir de décision sur les choix de gestion locale et les orientations budgétaires, est un objectif à atteindre. Cela permettrait en outre l'exercice d'une véritable évaluation citoyenne de l'efficience des missions publiques locales et de poser clairement la question du développement de nouveaux services publics locaux (eau, restauration scolaire, culture, loisirs, ordures ménagères et déchets, logement, petite enfance, aide à la personne…).

La seconde concerne plus directement la gestion des personnels. Le statut des agents territoriaux nécessite d'être revu afin de leurs assurer une plus grande indépendance vis-à-vis du pouvoir politique et leur permettre de dérouler une carrière en toute indépendance. Il est nécessaire de résorber au plus vite le fort volant de personnels nontitulaires et contractuels et d'en finir avec les pouvoirs discrétionnaires des exécutifs en matière de nomination-promotion. Le fonctionnement des CAP et des CTP doit être transformé afin de permettre aux personnels et à leurs représentants disposant de nouveaux pouvoirs, d'intervenir dans la gestion concrète et l'organisation de leur service.

Enfin, si la domination des critères capitalistes dans les choix de gestion rend nécessaire la formulation de propositions alternatives, elle exige que ces propositions soient portées clairement à la connaissance des populations et soumises à leur appréciation. C'est pourquoi il est urgent de re-politiser la vie locale. L'administration des collectivités territoriales ne peut plus se satisfaire d'une gestion où l'exercice principal consisterait à ne pas faire trop de vagues. Penser qu'il est possible de répondre sans sourciller aux injonctions des Préfets et des Chambres régionales des comptes et de faire croire aux populations qu'on répond de mieux en mieux à leurs besoins, est une posture à terme intenable. La réalité au plan local, à l'instar de ce qui se produit au niveau national ou européen, risque en effet de venir rapidement frapper à la porte.

Gérer les collectivités territoriales suppose de mettre en œuvre de vraies qualités de gestion mais aussi de savoir faire de la politique. C'est-à-dire de retrouver le chemin de la lutte, de la voie d'une intervention politique de terrain avec les citoyens permettant de situer clairement les responsables de la situation, et de faire mûrir des propositions à la fois cohérentes, efficaces et radicales qui mettent en perspective le vécu local avec les choix politiques effectués aux plans national et européen. La lutte locale fait partie intégrante du combat pour changer la politique décidée à Paris et à Bruxelles. Oublier cette dimension c'est accepter le délitement des divers niveaux d'organisation de notre territoire, un processus sans fin de restructurations à une échelle de plus en plus inhumaine. Chaque élu doit aujourd'hui prendre conscience de tels enjeux au risque d'être confronté aux pires contradictions. ■

(1) EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale.
(2) TPU : Taxe Professionnelle Unique.
(3) RGPP : Révision Générale des Politiques Publiques.
(4) CET : Contribution Economique Territoriale.
(5) PPP : Partenariat Public Privé.

Le développement territorial et industriel a besoin d'une SEF partout et pour tous

Jean-Michel Bochaton

Ces derniers mois, le Medef, l'UMP et le FN notamment, ont accentué leurs attaques relayant la pensée unique des oligarques qui veulent contrôler et amplifier la captation de la part « travail » dans notre PIB. La manifestation réactionnaire de l'UMP le 1er mai autour du « vrai travail » illustre la bataille idéologique engagée contre le monde du travail, les acquis sociaux, les droits collectifs. Dans un même mouvement, la droite a fait passer aux forceps « la réforme territoriale Balladur » qui vise à accentuer la mise en concurrence des territoires, à transférer le déficit de l'État sur les collectivités, et elle a coupé le lien emplois/communes avec la suppression de la taxe professionnelle.

Face aux réactions suscitées par leur politique de la terre brûlée, ils s'arc-boutent pour contenir la pression syndicale, citoyenne et politique et cela plus que jamais à la veille des législatives qui éliront des députés fixant les orientations de l'État, les moyens financiers et fiscaux des politiques décidées et qui votent les lois.

Dans ce contexte, il faut relever que le candidat du Front de gauche, Jean-Luc Mélenchon, aura dans chacune de ses interventions publiques évoqué et parlé au monde du travail. La récente progression à 11,1 % du FDG est le résultat de la mobilisation de la diversité des forces politiques et sociales le soutenant dont le PCF, ses militants et ses élus. Dans le pot commun du programme partagé, les communistes se sont beaucoup investis pour intégrer la proposition de Sécurité d'emploi et de formation pour tous.

Rappelons ce que disait les Assises nationales pour une sécurité d'emploi et de formation organisées à l'initiative du PCF : « C'est l'idée que dans le cadre d'un service public et social de sécurisation de l'emploi et de la formation soit instaurée une couverture universelle par l'affiliation à ce service, dès la fin de l'obligation scolaire (comme pour la Sécurité sociale) ouvrant des droits à des revenus minima décents et de formations continues progressivement relevés, bilans et aides ».

Cette proposition s'inscrit donc clairement dans la durée, et non dans une adaptation « au mieux » face aux aléas des évolutions subies par l'emploi, en aidant tout

L'ENTREPRISE SWISSTEX VALENCE A BESOIN D'UN FONDS DE ROULEMENT !

Les salariés de l'entreprise avec leur syndicat CGT se battent pour défendre leurs emplois et l'outil industriel. Seul fabriquant français de machines textiles, exportant la quasi-totalité de leurs machines, l'entreprise a été rachetée il y a deux ans par un fonds de pension allemand « Bavaria ». La particularité de cette activité, c'est qu'il faut des mois pour monter et régler les séries de machines installées en Chine, Turquie ou Amérique latine. Ce n'est qu'après des mois d'installation et de réglages de la mise en route effective des machines que les clients paient Swisstex dont la notoriété est mondiale. La conjonction de deux faits met en difficulté soudainement l'entreprise : une importante livraison de machines est bloquée en Égypte suite aux événements repoussant l'arrivée d'argent frais et « Bavaria » refuse d'injecter de l'argent permettant des investissements et d'améliorer le fonds de roulement. Depuis des mois syndicats, salariés, élus et militants communistes réclament que le fonds de pension mette la main à la poche pour permettre à l'entreprise de payer les salaires et les fournisseurs. Rassemblements, délégations en préfecture, interpellations écrites poussent les pouvoirs publics à enfin se pencher sur le problème. Mais le fonds de pension retire ses billes ! En 3 temps et 2 mouvements, le tribunal de commerce de Romans prononce la liquidation de Swisstex. Suite à la mobilisation, l'entreprise est rachetée par le groupe « Reyes ». La lutte en est là : obtenir un vrai projet de reprise sur une vision industrielle avec l'exigence du maintien d'un maximum d'emplois, d'investissements dans l'outil de production, une démarche commerciale offensive et obtenir des banques des crédits pour stabiliser le fonds de roulement.

citoyen débouchant sur le monde du travail après sa scolarité à disposer de points d'appuis permanents lui garantissant un revenu, la construction de son parcours de vie et d'emploi, la maîtrise de son évolution professionnelle à partir d'outils publics gratuits et accessibles à tous.

Cette proposition s'inscrit dans le prolongement de ce qu'a construit l'humanité au fil des siècles : un processus permanent pour lutter contre la précarité de l'existence, contribuant à mettre en place des solutions collectives justes pour ne pas être qu'un producteur asservi, corvéable, serviable et révocable à merci.

En 2012, une Sécurité sociale d'emploi et de formation – et de ce fait structurante – exige des financements, la contribution des entreprises et une volonté de répondre au développement territorial et économique de tous les départements. En découle l'implication déterminante des salariés, des populations, des collectivités locales et leurs élus pour construire cette loi applicable pour tous sur tout le territoire, dans le public comme dans le privé. Et cela pour une grosse entreprise, un sous-traitant, une PME ou un artisan.

Pour mettre en place cette proposition révolutionnaire, il est nécessaire d'agir en 8 directions :

- construire un rapport de force social et politique incitant une majorité parlementaire à créer cette sécurité d'emploi et de formation ;
- développer ou créer des outils publics pour la rendre efficace et opérationnelle ;
- instaurer des financements pérennes émanant des entreprises et des banques ;
- définir un projet industriel et d'emploi sur tout le territoire ;
- développer un service public fort et opérant en matière des formations initiales et continues ;
- redéfinir le rôle de l'État et des collectivités dans la bataille pour l'emploi ;
- créer des droits et des pouvoirs nouveaux pour les salariés, les précaires, les demandeurs d'emploi ;
- amplifier les initiatives en direction du monde du travail.

CDD À GOGO AUX BRIOCHES PASQUIER !

Située à Étoile-sur-Rhône, l'entreprise Pasquier est un des nombreux sites de productions de brioches, pains grillés et pâtisseries du groupe de l'agroalimentaire. Travail en équipe, conditions de travail difficiles, rémunération minimale, majoritairement des femmes. Là, pas de problème, de l'argent il y en a ! Là ou se trouve le *hic*, c'est la politique de la direction. En permanence, il y a plusieurs dizaines de contrats CCD. renouvelés jusqu'aux limites légales. À la fin de ce cycle la salariée est éjectée. Puis à nouveau, reprise réenclenchant des contrats CDD renouvelés à nouveau jusqu'aux limites légales, etc. Ce mécanisme fait bien la preuve que ces CDD nombreux se substituent à des emplois CDI. À ce jour, malgré l'action du syndicat CGT, l'Inspection du travail laisse faire…

Un travail de fond dynamique est à construire partout en France pour gagner une majorité d'idée, puis une majorité parlementaire pour voter cette loi, en même temps qu'une majorité sociale, politique et citoyenne pour imposer sa mise en œuvre. Les assemblées citoyennes du Front de gauche peuvent être le creuset de cette lame de fond salutaire.

Pour la faire vivre au quotidien, une telle loi doit pouvoir s'appuyer sur un renforcement du nombre des inspecteurs du travail, légitimés dans leur fonction tout comme les personnels de Pôle emploi. Les missions locales doivent pouvoir accompagner efficacement les moins de 25 ans. Les AFPA, les Greta, les lycées professionnels publics, les CNAM doivent voir leur activités confortées, valorisées et sorties de la loi du marché. Les services économiques et emploi des préfectures doivent être renforcés, garants de cette loi et dotés des pouvoirs

TROIS SUICIDES CHEZ LES EX-SÉTILA

L'entreprise Sétila Valence issue du groupe Rhodia a fermé ses portes il y a 2 ans. La seule entreprise française à fabriquer des fils techniques synthétiques et du Polyester a mis sur le carreau 120 salariés. Peu diplômés, certains classés « seniors », jamais formés, malgré une cellule de reclassement, beaucoup de salariés n'ont pas retrouvé du travail. Sans perspective, abandonnés par Pôle emploi, il y a quelques semaines, un troisième salarié ex-Sétila s'est donné la mort. Interpellé par l'ex-responsable CGT, le directeur de la Direct 26 n'a répondu que par de vagues propos concernant la situation des salariés non reclassés.

pour la faire appliquer aux côtés de ceux qui défendent les activités et les emplois. Les Pôles de compétitivité budgétivores et inefficaces pour l'emploi concentrant sur quelques points géographiques l'essentiel des financements doivent être supprimés, l'argent ainsi économisé redirigé vers l'emploi sur tout le territoire. Le rôle des tribunaux de commerce doit être revu car ils décident trop facilement les liquidations d'entreprises sans prendre en compte les propositions alternatives des salariés, des syndicats ou des élus locaux. Un véritable outil national public est à créer permettant à l'État et aux collectivités d'avoir la maîtrise du foncier car la réhabilitation de friches industrielles, souvent au cœur des villes, ne doit pas être orientée seulement sur l'immobilier défiscalisé ou sur des bureaux mais aussi sur des projets liés à l'emploi.

Il est nécessaire d'asseoir cette bataille pour l'emploi et la lutte contre la précarité sur l'arrêt des cadeaux aux grosses entreprises. Cadeaux qui représentent 172 milliards d'euros comme manque à gagner pour l'État dont 30 milliards en exonération de cotisations sociales. La création d'un pôle public bancaire et financier est une priorité. Tout comme le Fonds national pour l'emploi et les Fonds régionaux permettant d'aider les projets de développement d'emplois ou de production, contribuant à concrétiser la nécessaire relocalisation d'activités, de développer ou de conforter des filières industrielles, d'épauler la sous-traitance, de soutenir des projets de collectivités pour le développement économique. En matière de responsabilisation des entreprises, leur contribution au financement de la formation professionnelle des salariés devra être augmentée pour assumer les besoins multiples repérés. La France doit pouvoir solliciter auprès de la Banque centrale européenne des emprunts à 1 % pour pouvoir répondre aux besoins humains, sociaux et économiques du pays. De même, les banques françaises doivent prêter et accorder du crédit pour des projets d'intérêt général, financer les nombreuses entreprises et PME quant à leur fonds de roulement, permettre des investissements nécessaires à re-localiser les activités de productions, financer l'innovation et la recherche…

Une politique de l'emploi digne de ce nom suppose de définir un vrai projet industriel et d'emploi pour le pays et les départements. De ce point de vue les récents « États généraux de l'industrie » cornaqués par le Medef et les CCI de chaque département auront été une caricature. Ce travail doit être effectué sérieusement et dans la durée avec les organisations syndicales, les branches, les élus locaux, les conseils de développement, les CESER régionaux, le Conseil économique, social et environnemental. Dans les 5 ans qui viennent, de nombreux départs à la retraite sont prévisibles dans des métiers ou filières stratégiques. De nouveaux services à la population ou de nouveaux emplois apparaissent dans des secteurs émergents. Faire ce travail d'inventaire, le mettre en perspective est urgent. Parallèlement, les plans des formations initiales et continues doivent être connectés à ces ambitions. Dans les régions, le PRDF qui fixe les ouvertures et fermetures des sections scolaires doit impérativement refléter cette vision prospective. Là encore, les assemblées citoyennes du Front de gauche réparties sur tout le territoire pourraient être un lieu utile permettant sans attendre d'auditionner les militants d'entreprises en lutte, les formateurs, les unions locales ou départementales pour commencer cet inventaire et débattre avec eux des luttes à engager.

Alors que 150 000 jeunes sortent de l'Éducation nationale sans diplôme, que le taux de chômage des moins de 25 ans était de 23,8 % en novembre 2011 (18,7 % en 2007) ; alors qu'en 5 ans nous avons 1,2 million de chômeurs supplémentaires dont 18 000 au mois de mars 2012 ; alors que l'ANCIL recense 10 % des adultes qui ne maîtrisent pas les savoirs de base (lire-compter-écrire) ; alors que les statistiques indiquent que l'on est moins diplômé en milieu rural : il est prioritaire de donner à l'Éducation nationale les effectifs et les moyens financiers nécessaires pour y remédier, notamment en recréant les postes qui y ont été supprimés par la droite, sans déshabiller les autres ministères. En matière de formation continue, il convient de créer un vrai ministère de la Formation

FERMETURES DE FORMATIONS AFPA EN 26/07

Suite à un appel d'offres lancé par le Conseil régional Rhône-Alpes pour « l'achat » de 420 « lots » de formations professionnelles, l'AFPA a été particulièrement touchée par un nombre considérable de formations qui n'ont pas été reconduites. La Drôme et l'Ardèche sont fortement pénalisées par cette marchandisation imbécile. Suppression des formations de comptable assistant, comptable gestionnaire, secrétaire comptable au Centre AFPA de Valence. Suppression des formations ; vendeurs ; assistants à l'export bilingue ; employés de commerce au centre de Romans. Suppression de la formation : ouvriers du paysage ; assistante de vie des familles au Teil. Les centres de Romans et du Teil sont à terme menacés de fermeture. À la Région Rhône-Alpes, le PS et les Verts justifient leur vote pour cet appel d'offres. Seuls, les élus régionaux Front de gauche dont les élus communistes ont voté contre. L'intersyndicale a, depuis, rencontré les conseillers régionaux communistes.

professionnelle garant de la solidarité et de la cohérence nationale. Ce ministère devra agir en complémentarité avec les ministères de l'Éducation nationale, du Travail, de l'Économie et des Finances ainsi qu'avec les Régions en les incitant à harmoniser leur politique form-pro car, pour l'instant, l'Association des régions de France (ARF) le refuse. Il serait nécessaire d'engager un programme budgétaire et de moyens pluriannuels d'envergure pour intervenir sur les générations qui démarrent leur scolarité et pour épauler ces jeunes ou adultes en dehors de l'emploi ou fragilisés. Cela nécessite de retirer l'agrément à certaines officines de formations privées sans scrupule ni professionnalisme qui voient dans le « marché » de la formation professionnelle une niche lucrative. Les diplômes doivent pouvoir être reconnus sur tout le territoire et donc certifiés par les tutelles d'État. La formation professionnelle doit être sortie du marché comme le confirment les arrêts « Gravier, Humbel et Wurth » de la Cour européenne. Il n'y a donc pas lieu que les régions lancent des appels d'offres pour « acheter », entre autres, les formations dispensées par les AFPA dont elles ont la charge ! La mise en discussion en juin du « paquet Almunia-Barnier » doit être une opportunité d'engager un débat public et visible sur ces enjeux. Mais « former pour former » n'a pas de sens si derrière il n'y a pas de travail. C'est dire que la bataille pour la formation est indissociable de la bataille pour l'emploi.

L'État doit s'engager pour l'emploi et le développement territorial. L'ARF, dirigée très majoritairement par des présidents PS, préconise dans son « Acte 3 de la décentralisation » de transférer intégralement aux régions la totalité des politiques liées à l'emploi, l'aide aux entreprises, les formations initiales et continues, l'université. Cette proposition reprise par le PS lors des présidentielles et des législatives est dangereuse. Ce serait casser la solidarité nationale et la capacité à appliquer les mêmes politiques sur tout le pays. Ce serait déresponsabiliser l'Assemblée nationale et contribuer à morceler en 22 régions l'accompagnement des besoins locaux du patronat. Ce serait contraire à la proposition d'une Sécurité d'emploi et de formation qui doit pouvoir être activée et appliquée uniformément sur tout le territoire et pour tous les secteurs économiques ou filières qui dépassent les limites géographiques de telle ou telle région. La taxe professionnelle acquittée par les entreprises doit être rétablie, contribuant ainsi à l'essor des territoires mais aussi au lien déterminant entreprises-collectivités-élus-emploi. La France doit s'affranchir des diktats européens et du plan « Merkozy ». La « règle d'or » est une arme de destruction massive des emplois. Opposons-lui une mobilisation de chacune des strates de l'État, des collectivités et des bassins d'emploi.

Créons des droits et pouvoirs nouveaux pour les salariés, précaires, demandeurs d'emploi. Le code du travail si durement malmené ces dernières années doit être valorisé et renforcé. Le CDI doit redevenir la règle, le recours au CDD encadré strictement. Les diplômes doivent être reconnus par un salaire correspondant, l'accès aux Prud'hommes garanti et gratuit. Le droit à la formation doit pouvoir être activé sans risque de pression patronale. Le Congé individuel formation, bien trop rare, doit être développé et mieux financé, tout comme la VAE doit être « démocratisée » pour l'ensemble des catégories de salariés. Les missions locales doivent, outre l'orientation des jeunes, les accompagner en matière de santé, de logement, de démarches administratives. Les demandeurs d'emploi doivent pouvoir se voir proposer des formations qualifiantes. Le droit à un suivi et un accompagnement doit être garanti par un nombre suffisant de conseillers Pôle emploi sous statut et formés. Les formations doivent être gratuites pour le bénéficiaire. Les plans de formations dans les entreprises doivent faire l'objet d'une élaboration paritaire. Les salariés des entreprises sous-traitantes doivent bénéficier de formations et qualifications financées par les entreprises ou groupes donneurs d'ordre. La formation est un droit pour chaque salarié ! (39 % des salariés qui n'ont aucun diplôme n'ont jamais été formés dans leur entreprise, indique une enquête Afpa/Ipsos de juin 2011). Enfin, concernant les stagiaires de l'AFPA, la rémunération, l'hébergement, la restauration et l'accompagnement à la formation doivent être maintenus et améliorés.

Il est positif de voir que le Front de gauche recommence à fédérer des précaires, des ouvriers, des syndicalistes, des cadres et techniciens, des enseignants et des formateurs. Cependant, la part du vote FN dans les couches populaires et le monde du travail nous montre que nous sommes encore loin du compte ! Il ne pourra y avoir de politique de gauche durable sans que les producteurs de richesses ne s'impliquent dans la nécessaire mobilisation pour l'alternative et la transformation sociale. Il ne pourra pas y avoir de politique de gauche durable sans que le mouvement social et politique conteste et ne dispute la répartition de ces richesses au sein même des entreprises, sur les lieux de travail. Militants et élus et candidats communistes s'impliqueront dans ces élections législatives pour donner corps à ces enjeux en multipliant les initiatives devant les entreprises, dans les zones industrielles et bassins d'emploi. Ils poursuivront ce dialogue engagé sur le fond ces derniers mois afin de rendre incontournables ces exigences sociales et politiques. ■

Sortir les collectivités territoriales de la nasse

Frédéric Rauch

Asphyxiées par une réduction de leurs recettes et une hausse de leurs dépenses, les collectivités territoriales sont aujourd'hui au point de rupture et contraintes à l'endettement. Pourtant, les banques œuvrent désormais à la raréfaction du crédit aux collectivités locales, les empêchant de construire leurs budgets. De fait, les exécutifs locaux sont poussés à réduire leurs budgets de fonctionnement et le niveau de leur épargne pour y puiser les fonds de leurs actions publiques ou à s'ouvrir à la privatisation de ces services publics locaux *via* des partenariats publics-privés. Cette stratégie du système financier organisée de concert avec le gouvernement Sarkozy et les institutions européennes conduit à mettre en place une sorte de règle d'or appliquée aux collectivités locales, qui se traduit *in fine* par une atrophie de la réponse publique aux besoins des territoires. L'enjeu d'une réforme du financement des collectivités locales couplée à une réforme d'ensemble des financements de l'action publique est dorénavant crucial.

Les collectivités territoriales ont en charge une grande part des politiques publiques. Fortes de leurs 2 millions d'agents, elles interviennent dans les domaines de la politique sociale, de l'éducation, de la formation, de l'équipement, de l'environnement, des transports, du développement économique, etc. Elles contribuent massivement au développement des capacités humaines à l'échelle des territoires. Essentielles à l'activité économique du pays puisqu'elles contribuent à hauteur de 71 % de l'investissement public national, elles sont aussi un rempart déterminant à la crise pour les populations.

Pourtant, les collectivités territoriales sont aujourd'hui à l'asphyxie. Elles doivent faire face à l'intensification d'un double mouvement de rationnement de leurs recettes et d'explosion de leurs dépenses impulsé par la droite depuis 2002.

En matière de dépense, les collectivités locales doivent faire face à un désengagement progressif de l'État de ses missions de service public. Avec la gestion des mutations économiques qui ont durement affecté les territoires ces 40 dernières années, dans un contexte de hausse des demandes sociales d'une population frappée par la crise, le chômage et la précarité, elles doivent désormais assumer :

■ Le désengagement de l'État de ses missions de solidarité nationale.

Le transfert des missions de solidarités nationales a multiplié par 2 le niveau de la dépense sociale des collectivités territoriales. De 14 milliards d'euros en 1998, les dépenses sociales atteignent désormais 35 milliards d'euros, et pèsent pour 60 % dans les dépenses de fonctionnement. Sans être compensées à l'euro près de la dépense engagée. Un rapport du Sénat évaluait en 2009 à 4,34 milliards d'euros le surcoût non compensé pour les départements des seules missions de solidarité nationale (RMI, APA, Handicap) abandonnées par l'État.

■ Les conséquences de l'Acte II de la décentralisation de 2004.

Elle a accéléré le transfert de compétences de l'État vers les collectivités sans là aussi assurer une compensation de moyens à l'euro près de la dépense engagée annuellement. Conçue essentiellement pour réduire le niveau de la dépense publique d'État, elle a contribué à l'explosion des budgets de fonctionnement des collectivités (149 milliards d'euros en 2010 en hausse moyenne de 2,2 % par an). Une étude du cabinet Ernst et Young commandée par l'ADF avait évalué en 2005 le surcoût global de la décentralisation pour les collectivités territoriales à 2,9 milliards d'euros pour les seules 4 années suivant sa mise en œuvre !

■ Les effets induits de la RGPP du mandat Sarkozy.

Moins visible mais lourd pour les dépenses des collectivités locales, le non-renouvellement d'un départ en retraite sur deux des fonctionnaires d'État, la restructuration interne des services de l'État et des services publics associés, ainsi que la réorganisation des services déconcentrés de l'État, bref, l'ensemble des mesures visant à réduire les dépenses de l'État ont contribué à élargir le champ des missions et des interventions des agents des collectivités et gonflé artificiellement le niveau de leurs dépenses de fonctionnement (embauches de compensation sur les missions et les services généraux, et développements de services afin de suppléer la défaillance locale de l'État sur le service rendu).

Côté recettes, elles subissent la pression combinée d'une politique d'assèchement des financements publics répondant aux critères de Maastricht et du Pacte de stabilité, aujourd'hui renforcée par le Pacte de l'euro + et demain par le Mécanisme européen de stabilité, et d'une politique de réduction des prélèvements fiscaux sur les entreprises au nom de la compétitivité.

La réforme de la taxe professionnelle a permis aux entreprises pourtant bénéficiaires des investisse-

ments publics locaux de se déresponsabiliser de leur territoire et de réduire leurs prélèvements fiscaux de 8 milliards d'euros supplémentaires. Une perte dont la compensation par l'État devrait s'éteindre en 2014.

Depuis 2007, les lois de finances enchaînent les mesures de limitation de la contribution des dotations et concours de l'État aux recettes des collectivités locales. La loi de finance pour 2009 introduit la technique comptable de « l'enveloppe normée » qui plafonne le niveau des dotations et concours de l'État aux collectivités. Les lois de finance pour 2010 et 2011 gèlent l'évolution de cette enveloppe en volume puis en valeur. Et la loi de finance pour 2012 réduit de 14,5 % les dotations de compensation fiscale aux collectivités et introduit un mécanisme de péréquation qui privilégie les collectivités à fort potentiel fiscal. Au final, les collectivités territoriales subiront des pertes sèches de recettes en 2012. Pour une ville moyenne de 35 000 habitants, la perte est évaluée à 150 000 euros. Pour un petit département de la strate des 200 000 habitants, la perte est évaluée à 4 millions d'euros.

Une mécanique d'ensemble amplifiée par la réforme des collectivités territoriales qui a profondément réorganisé les flux de financement des collectivités en privilégiant le financement des intercommunalités et des pôles métropolitains au détriment des communes, des départements et des régions.

Les collectivités locales sont désormais arrivées au point de rupture de cette logique régressive. Avec cette politique nationale d'assèchement de leurs recettes et de gonflement de leurs dépenses contraintes, les exécutifs locaux sont désormais confrontés à des choix cornéliens qui jettent les collectivités dans les bras des banques et des investisseurs privés.

Dépouillés de l'autorité de décision sur les taux de la fiscalité locale (transférée au Parlement par la réforme des collectivités locales dès 2012) mais contraints de présenter un budget à l'équilibre (article L.1612-5 du CGCT), ils sont confinés à l'alternative :

- Ou bien réduire le niveau de leur réponse aux besoins de leurs administrés et leurs services publics locaux ;
- Ou bien recourir à l'endettement auprès des banques et aux montages publics-privés pour maintenir l'offre publique de services à la population.

Si l'endettement des collectivités locales s'était réduit entre 1997 et 2002 (-5,8 %), il repart à la hausse à partir de 2004 et atteint 154 milliards d'euros en 2010. Un chiffre à relativiser selon les collectivités, mais à mettre en rapport avec un besoin de financement constant depuis 2005, démontrant le recours croissant au marché bancaire des collectivités suite à la défaillance de l'État.

Une fausse alternative qui conduit en bout de course aux mêmes effets : la réduction de la dépense publique locale en faveur des territoires. Car la mécanique d'incitation à l'endettement local mise en place par la droite s'appuie sur le cadre comptable imposé aux collectivités territoriales qui stipule, d'une part, que l'emprunt ne peut financer que l'investissement, et d'autre part, que les emprunts (capital et intérêt) doivent être remboursés sur leurs fonds propres (épargne et budget de fonctionnement).

Or, face à la pression sur leurs recettes, si les collectivités ont d'abord privilégié une stabilisation de leurs investissements et puisé en priorité dans leur épargne pour financer leur activité, elles commencent désormais à puiser dans leur budget de fonctionnement. Ce qui tend à impacter leurs effectifs territoriaux et à peser *in*

fine sur le niveau du service rendu à la population dans la mesure où la nature même des missions de service public induit que son niveau et sa qualité dépendent du nombre d'agents engagés sur les missions (faibles gains de productivité dans les services en général, et dans les services publics en particulier).

Sorte de règle d'or appliquée aux collectivités territoriales qui pousse à réduire mécaniquement le niveau de la dépense publique locale, cette logique d'assèchement progressif des recettes s'inscrit dans la démarche de l'équipe Sarkozy visant « à mieux associer les collectivités locales à l'effort de réduction des déficits publics » (vœux aux Parlementaires du 11 janvier 2012). Ceci alors même que la dette des collectivités territoriales ne représente environ que 10 % du PIB, là où celle de l'État est de l'ordre de 70 % du PIB.

Une situation qui n'a pas échappé aux acteurs financiers (banques et assurances) du financement des collectivités. Les banques semblent en effet de plus en plus se désintéresser des collectivités locales. Elles ont réduit en 2011 leur encours aux collectivités de 4 milliards d'euros. Les collectivités locales peinent aujourd'hui à rassembler les financements bancaires nécessaires aux bouclages de leurs budgets d'investissement (en février 2012, il manquait toujours 18 milliards d'euros pour boucler les budgets des collectivités pour l'exercice 2012). La commission d'enquête sur les produits financiers de l'Assemblée nationale (2012) a montré que les banques n'ont répondu à la totalité des volumes demandés par les collectivités de plus de 50 000 habitants que dans 30 % des cas.

Une raréfaction du crédit bancaire aux collectivités qui fait pression sur leurs potentialités d'investissement, et qui en fin de compte contribue à peser encore plus lourdement sur leurs budgets de fonctionnement et sur la pérennité des services publics locaux.

En conséquence de quoi, confrontés à une réduction progressive mais prévisible de leurs engagements réels, **les exécutifs locaux tendent à s'ouvrir aux montages publics-privés** pour leurs investissements, à la fois dans l'espoir de réduire leurs charges de financement immédiates et avec l'objectif de maintenir un certain niveau de réponse aux besoins sociaux de leurs administrés. Mais avec les risques que l'on sait en matière d'emprunts toxiques (23,3 milliards d'euros d'encours toxiques pour les collectivités locales sur un encours toxique global de 32,125 milliards d'euros), ou en matière de coûts induits des Partenariats Public/Privépour les collectivités (cf. rapport de la Cour des comptes 2011).

Cependant, malgré la gravité de la situation, il n'y a pas de fatalité à cette construction régressive. Des alternatives existent pour sortir les collectivités territoriales de la nasse, dont certaines portées par le PCF dans le Front de gauche.

1. Il faut en tout premier lieu briser cette politique obsessionnelle de réduction de la dépense et de la dette publiques, et créer les conditions d'une dynamique nouvelle de création des richesses fondée sur le développement des capacités humaines et un développement productif socialement maîtrisé afin d'accroître les ressources publiques locales.

Cela exige, d'une part, de rompre avec les politiques de flexibilisation de l'emploi et des salaires visant à la valorisation des actifs financiers de l'entreprise, et d'autre part, de s'émanciper des marchés financiers pour financer l'activité économique en pesant particulièrement sur le rapport de l'entreprise aux banques. La mise en place d'une sécurité d'emploi, de formation et de revenu articulée à des fonds régionaux pour l'emploi et la formation ainsi qu'à un pôle public financier permettant un crédit bonifié aux entreprises pour leurs investissements productifs modulable selon ses effets sur l'emploi, la formation et la valorisation salariale sont des leviers pour y parvenir.

2. Une réforme de la fiscalité locale doit être engagée.

Tout d'abord, les exécutifs locaux doivent pouvoir récupérer leurs prérogatives fiscales et voter les taux nécessaires à la mise en œuvre de la politique pour laquelle ils ont été élus.

Ensuite, une réforme de la fiscalité locale des entreprises et une réforme de la fiscalité locale des ménages doivent être engagées simultanément :

- Une réforme de la fiscalité locale des entreprises afin de restaurer le lien entre l'entreprise et son territoire. Taxe professionnelle rénovée, elle prendrait la forme d'un impôt sur le capital des entreprises dont la base de calcul serait assise sur la valeur de ses équipements mobiliers et immobiliers, complété d'une taxation des actifs financiers des entreprises, banques et assurances à un taux défini par le Parlement.
- La réforme de la fiscalité locale des ménages passerait par une révision des bases d'imposition des immeubles soumis à la taxe foncière et à la taxe d'habitation, ainsi que des critères servant au calcul de cette base. Cette réforme induisant une augmentation significative des bases foncières (dernière révision globale : 1974) et des taux appliqués, afin qu'elle n'alourdisse pas les prélèvements sur les ménages populaires, le montant de la taxe d'habitation serait plafonné à 20 % du revenu mensuel du ménage.

Il va de soi que cette réforme de la fiscalité locale doit s'inscrire dans une réforme d'ensemble de la fiscalité nationale, dont l'objectif consisterait à promouvoir le développement des investissements productifs et des services publics afin d'encourager le développement de toutes les potentialités humaines.

3. Au sein du pôle public financier, la création d'une banque publique de financement des collectivités est une nécessité pour s'opposer à la domination des banques sur les collectivités locales et encourager le développement des services publics locaux. Plafonnés, les taux d'intérêt de cette banque seraient alors modulables selon l'utilité sociale des investissements réalisés et le niveau des emplois et salaires créés.

4. Ces réformes nationales et locales ne pourront faire l'économie d'une réorientation de la construction européenne, et notamment du rôle et du statut de la BCE qui tient le robinet du crédit en Europe. En matière de développement de services publics, il s'agirait en particulier de créer un Fonds européen de solidarité sociale et de développement économique financé par la création monétaire de la BCE (en contrepartie de titres publics non négociables) dont l'objectif serait le financement émancipé des marchés financiers des services publics dans chaque pays européen. ■

Les débats dans le FRONT DE GAUCHE

Réforme fiscale

Gilbert Ricard

Le système fiscal français est fortement injuste ; nous verrons ici ses principales injustices avant de présenter quelles sont les réformes nécessaires dans le sens de la justice sociale et de l'efficacité économique.
Il convient aussi de signaler que les recettes fiscales ont vu leur part dans le PIB baisser de 22,5 % en 1982 à 15,9 % en 2009 et que cette baisse a profité en priorité aux plus favorisés.

Les principales injustices du système fiscal français

Faible part des impôts progressifs : le seul impôt véritablement progressif est l'impôt sur le revenu or, celui-ci ne représente plus que 6 % des prélèvements publics et 2,8 % du PIB prévu en 2012 alors qu'il représentait 5 % du PIB dans les années 1980. Cette situation s'explique par de nombreuses mesures qui ont largement favorisé les ménages les plus aisés. Nous citerons sans être exhaustif :

- La réduction progressive du nombre de tranches et du taux marginal d'imposition, tombé de 65 % en 1982 à 41 % en 2010, plus bas taux enregistré depuis 1935. Selon la Cour des comptes, les 10 % des foyers les plus riches ont empoché 69 % de la baisse d'impôt occasionnée par la réforme de 2002 dont 31,2 % pour les 0,1 % des foyers les plus aisés.
- La multitude des niches fiscales qui coûtent actuellement plus de 60 milliards d'euros pour les niches fiscales « officiellement » reconnues, auxquels il faut ajouter de l'ordre de 80 milliards pour les niches fiscales « déclassées ».
- La faiblesse de l'imposition des revenus du capital qui sont, pour l'essentiel, soumis à un prélèvement obligatoire proportionnel et non progressif (19 % depuis 2011 +12,3 % au titre de la CSG/CRDS). Ainsi, selon la comptabilité nationale, moins de 20 % des revenus du capital sont inclus dans la base de l'impôt progressif et on descend même à 15 % si on n'envisage que les revenus financiers. Une telle disposition favorise largement les plus hauts revenus car, au fur et à mesure que l'on monte dans la hiérarchie des revenus, la part des revenus du capital s'accroît au détriment de celle des revenus du travail.

Le résultat de toutes ces mesures est que non seulement l'impôt sur le revenu est peu progressif mais qu'il devient même dégressif pour les 1 % des revenus les plus élevés.

Part importante des impôts proportionnels : il s'agit, pour l'essentiel, des impôts sur la consommation (52 % des prélèvements fiscaux) et notamment de la TVA. Non seulement les impôts sur la consommation ne sont pas progressifs mais ils sont dégressifs car un ménage à faible revenu consomme une grande part de celui-ci ; en conséquence les impôts qu'il paie pour sa consommation représentent une fraction bien plus importante de son revenu que celle d'un ménage plus aisé qui épargnera une partie de son revenu ; les impôts sur la consommation prélèvent près de 15 % des revenus des ménages les plus pauvres et à peine 5 % de ceux les plus riches.

Impôt sur les sociétés : ne représente que 4,2 % des prélèvements obligatoires et favorise les plus grandes sociétés qui bénéficient plus largement de mesures fiscales dérogatoires. Ainsi le taux effectif d'imposition est de 28 % pour les très petites entreprises, il tombe à 13 % pour les entreprises de plus de 2 000 salariés et à 8 % pour celles du CAC40.

Faiblesse de l'impôt sur la fortune : il s'élevait à 3,3 milliards d'euros soit à peine 0,5 % des prélèvements obligatoires ; la réforme de 2011 va encore diminuer son montant de l'ordre 1,8 milliard au seul profit des plus favorisés.

Les droits de succession et donation : ils ont été fortement réduits ces dernières années notamment avec la loi TEPA de 2007 au profit presque exclusivement des grandes donations. Selon Philippe Bruneau, président du cercle des fiscalistes, 1 euro hérité est 2 à 3 fois moins imposé qu'1 euro gagné par le travail.

De tout cela, il résulte un système fiscal particulièrement injuste puisque faiblement progressif pour les 50 % de Français les plus modestes, proportionnel pour les 45 % des Français suivants et franchement dégressif pour les 5 % des revenus les plus élevés avec une dégressivité qui s'accentue fortement pour les 1 % de Français les plus favorisés.

Principales réformes

Impôt sur le revenu : seul impôt véritablement progressif il doit devenir le pivot de la fiscalité des ménages. Il convient en priorité de renforcer nettement sa progressivité et de corriger le déséquilibre entre imposition du capital et du travail. Les réformes doivent reposer sur 4 piliers :

- Introduire dans l'assiette les revenus du capital afin que ceux-ci soient imposés de manière progressive, identique à l'imposition des revenus du travail. On mettra ainsi fin à l'une des plus grandes injustices du système actuel. *C'est une mesure qui peut être mise en œuvre sans délai.*
- Augmenter le nombre de tranches pour avoir une progressivité plus régulière et accroître fortement les taux. Un taux de 100 % pour les revenus les plus élevés (les 1 % les plus favorisés) est tout à fait justifié. Cela mettrait aussi fin au scandale des revenus distribués par certaines entreprises à leurs dirigeants. Rappelons que des taux supérieurs à 80 et même 90 % ont été pratiqués dans les pays occidentaux et notamment aux États-Unis au lendemain de la Seconde Guerre. *C'est une mesure qui peut être mise en œuvre sans délai.*
- Supprimer l'immense majorité des niches fiscales qui n'ont aucune utilité économique et qui ne servent qu'à diminuer l'impôt des plus favorisés. Cela veut dire qu'il faut se livrer à une étude citoyenne approfondie de chacune des niches pour n'en conserver qu'une minorité. *En attendant les conclusions de cette étude, il conviendrait, dans un premier temps, de fixer un montant maximal significatif de déduction et non celui qui est actuellement en vigueur.*
- Supprimer le quotient familial qui, dans sa forme actuelle, pour des familles ayant le même nombre d'enfants, profite plus largement aux familles les plus aisées, même s'il existe un plafonnement. Certes, on ne peut pas dire que les familles les plus pauvres, qui ne paient pas d'impôt, sont, en valeur absolue, pénalisées. Cependant elles le sont en valeur relative puisqu'elles ne tirent aucun avantage du quotient familial, contrairement aux familles riches. Selon une étude du Trésor de janvier 2012 les 10 % des ménages les plus riches captent, à eux seuls, 2,9 milliards d'euros sur les 10 milliards d'euros de réduction d'impôt permise par le quotient familial.

Supprimer le quotient familial et ne rien prévoir pour le remplacer nous donnerait un système fiscal encore plus injuste puisqu'on ignorerait qu'à revenu égal des familles ayant des enfants ont un niveau de vie plus faible et qui diminue avec le nombre d'enfants. C'est pourquoi il nous paraît nécessaire de le remplacer par un crédit d'impôt qui bénéficierait à toutes les familles et dont les modalités seraient à préciser : crédit variable selon le nombre d'enfants et le revenu de la famille, modalités d'indexation. Une telle mesure irait dans le sens de la justice sociale et de l'efficacité économique en permettant aux familles les plus défavorisées d'avoir un revenu disponible plus élevé et donc une consommation plus forte.

On ne peut dire que supprimer le quotient familial serait mettre en cause la politique familiale car celle-ci va bien au-delà du seul quotient familial. Nous y voyons simplement un moyen de combattre l'une des injustices de notre système fiscal.

Bien évidemment cela ne ferait pas l'économie d'une réforme de la politique familiale, à la fois dans son financement et dans ses prestations. Sur ce point de nombreux progrès doivent être faits dans le sens de la justice sociale. Mais c'est un problème que nous ne pouvons aborder dans ce texte uniquement consacré à la réforme fiscale.

Nous savons aussi que la justice sociale passe par des services publics efficaces ; là aussi des réformes sont nécessaires pour combattre des années de démantèlement social. Mais ce thème dépasse aussi le cadre de notre étude.

Sur la fusion impôt sur le revenu et CSG : c'est une idée avancée par Landais, Piketty et Saez dans leur livre *Pour une révolution fiscale* et qui semble être reprise dans le programme du Parti Socialiste. Une telle idée peut sembler intéressante dans la mesure où elle rendrait la CSG progressive et simplifierait notre système fiscal. Nous ne pouvons cependant souscrire à cette proposition dans la mesure où, selon les auteurs eux-mêmes 60 %, des revenus du capital et 30 % des revenus fonciers échappent à la CSG qui reste, en définitive, un prélèvement dont la base est composée à près de 90 % de revenus salariaux. Cette fusion ne saurait donc en rien être une mesure égalitaire. La première question que l'on doit se poser est celle de savoir si on doit conserver la CSG qui correspond à une fiscalisation de la protection sociale. Ce débat doit être mené au sein du Front de gauche mais il ne saurait être abordé dans ce texte qui ne concerne que la réforme fiscale et non celle du financement de la protection sociale. Si on optait pour le maintien de la CSG il faudrait alors revoir son assiette en intégrant dans celle-ci tous les revenus et rendre ce prélèvement progressif.

Impôts sur la consommation : il faut diminuer la part qu'ils occupent dans les prélèvements car ils sont proportionnels donc profondément inégalitaires ; c'est le contraire qui a été fait ces dernières années puisque plus de 30 taxes ont été créées depuis 2007 tandis que d'autres étaient nettement augmentées. Plusieurs mesures devraient être prises :

- Diminuer le taux de TVA, voire même le rendre nul pour les biens de première nécessité (alimentation, logement…) et les biens culturels.
- Accroître le taux de TVA pour les biens de luxe.
- Supprimer certaines taxes et notamment la TVA dite « sociale », celle-ci n'étant qu'un instrument anti-social qui pénalise les plus défavorisés et qu'une forme de dévaluation vis-à-vis des autres pays européens.

Impôt sur les sociétés : il faut supprimer les nombreuses niches fiscales qui permettent aux plus grandes entreprises d'échapper en partie à l'impôt ; cela aura pour première conséquence positive d'alourdir la part de cet impôt dans la fiscalité. On doit ensuite envisager une modulation de cet impôt en fonction de la taille de l'entreprise et en fonction de l'affectation qu'elles font de leurs profits ; les entreprises qui réinvestissent ceux-ci devraient être moins lourdement taxées que celles qui les distribuent ou qui les utilisent pour la spéculation financière. Il faut aussi envisager une fiscalité incitant les entreprises à adopter des mesures économisant l'énergie et les matières premières et pénalisant celles qui suppriment des emplois alors qu'elles sont bénéficiaires.

Impôt sur le capital et sur le patrimoine : deux réformes nous paraissent nécessaires et urgentes. D'une part instaurer un véritable impôt sur la fortune qui prenne en compte tous les éléments de celle-ci et qui ne soit pas, pour l'essentiel, qu'un impôt sur le patrimoine immobilier ; la taxation des biens professionnels devrait s'assortir de mesures en faveur des PME. D'autre part créer un impôt sur les donations et successions qui frappe essentiellement les grands patrimoines concentrés entre les mains d'une minorité de Français (5 voire 10 % d'entre eux).

Impôts locaux : ils prennent de plus en plus d'importance dans les budgets des ménages. Il convient d'élaborer une réforme générale de la taxe d'habitation et de la taxe foncière qui passe par une révision générale des valeurs locatives dont les principes qui président à l'élaboration de leur assiette datent de 1970 et 1961 ; cela permettrait d'avoir une imposition plus juste. Les collectivités locales ont perdu une partie importante de leurs recettes avec la suppression de la taxe professionnelle ; il faut donc réintroduire un impôt local sur les entreprises sans revenir pour autant à la taxe professionnelle qui comportait de nombreux défauts.

Les paradis fiscaux : la France doit avoir une position très offensive dans la lutte contre les paradis fiscaux qui, au-delà de certaines déclarations guerrières de Nicolas Sarkozy, continuent de fleurir aux 4 coins de l'univers. Selon Antoine Peillon, dans son livre qui vient d'être publié *Ces 600 milliards qui manquent à la France* (Edition Seuil, mars 2012), je cite : « Selon l'ensemble de toutes ces estimations encore partielles, et en termes d'avoir des personnes les plus fortunées et des plus grandes entreprises, l'évasion fiscale française s'élève, au minimum, à 590 milliards d'euros, dont 108 milliards rien qu'en Suisse. En conséquence, chaque année, plus d'un tiers de l'impôt potentiel sur les revenus français – soit près de 30 milliards d'euros – n'est pas perçu, rien que par la dissimulation de ces avoirs et des produits financiers dans les paradis fiscaux ».

Lutter contre les paradis fiscaux n'est donc pas simplement une mesure de justice sociale ; c'est aussi un moyen très efficace de lutte contre les déficits publics et les dettes souveraines. ■

Évasion fiscale : une commission d'enquête au Sénat dans la jungle du capitalisme

Alain Paker

À l'initiative des parlementaires du Groupe communiste, républicain et citoyen du Sénat, une commission d'enquête portant sur l'évasion des capitaux et des actifs hors de France et ses incidences fiscales vient d'être mise en place.
Une commission bienvenue dans le contexte politique actuel et qui appelle quelques observations.

Arbre et forêt

« Le code général des impôts, ce n'est pas compliqué. Tu as l'arbre du principe et tu as la forêt des exceptions ! » Au-delà de la formule, ce qui inspire, complexifie et opacifie notre droit a donné naissance à l'un des sports les plus pratiqués dans notre pays : l'évasion fiscale.

Et force est de constater que le débat politique et fiscal, que droite et PS ont longtemps voulu focaliser sur la question de la dépense publique, a pris évidemment un tour nouveau depuis qu'il est clairement apparu que les mesures dérogatoires au droit commun finissaient par tant peser sur le niveau des recettes fiscales, qu'il fallait voir dans leur surabondance une cause essentielle du déficit public.

Chacun doit en effet désormais garder à l'esprit que l'accumulation de lois de finances, de textes à portée ou visée économique assorties de baisses d'impôts, de réductions de cotisations sociales patronales est telle que ces moins-values de recettes fiscales contribuent, aussi sûrement que la situation économique générale, aux déficits publics qu'on tente aujourd'hui de faire solder par le monde du travail, les familles modestes, les assurés sociaux…

Les rapports de la Cour des comptes, ceux du Conseil des prélèvements obligatoires sont sans appel : 178 milliards d'euros sont ainsi consacrés, chaque année, à alléger la contribution des entreprises au financement du budget de l'État comme à celui de la Sécurité sociale.

C'est là une somme supérieure au déficit cumulé des deux structures publiques.

Nous avons une législation fiscale et un système de prélèvements obligatoires que l'on peut, sans risque, qualifier de structurellement déficitaire – ce qui rend d'autant plus insupportable toute politique ou toute proposition politique, d'où qu'elle vienne, qui entend réduire ce déficit en agissant sur le levier de la dépense publique directe.

Deux exemples suffisent à qualifier les choses.

L'impôt progressif sur le revenu rapporte, compte tenu de tous les modes d'alimentation des recettes (application du barème, récupération de droits non acquittés, application des retenues à la source et dispositifs particuliers d'imposition), environ 58 milliards d'euros. Les mesures correctrices et dérogatoires ont un coût budgétaire supérieur à 40 milliards d'euros (pour ce qui est chiffré).

L'impôt sur les sociétés devrait rapporter en 2012 44,6 milliards d'euros. Les mesures correctrices et dérogatoires le concernant coûtent aujourd'hui pas moins de 106 milliards d'euros.

Poser comme principe que nous procédions à une approche critique de l'ensemble des dispositifs en vigueur constitue d'ores et déjà une des missions que peut s'assigner la commission d'enquête créée à l'initiative des parlementaires communistes du Sénat.

Se demander par exemple, si l'entourage fiscal de l'assurance-vie s'avère pertinent quant à l'allocation de l'épargne des ménages est déjà une piste de réflexion parmi d'autres.

Mais se demander si le régime d'imposition des groupes intégrés est un bon outil, répondant à ses impératifs de création (« neutraliser les conséquences fiscales des choix de gestion des entreprises ») et n'a pas quelques « coûts cachés » n'est pas secondaire.

Ainsi il existe une mesure fiscale tendant à favoriser les investissements productifs à l'étranger des groupes

français et même à y prendre en compte leurs dépenses de prospection commerciale.

À la moins-value fiscale immédiate, il est évident qu'une telle mesure peut parfaitement, à moyen long terme, avoir un coût social (les emplois créés ailleurs viennent « doublonner » ceux existant ici) et un coût économique (la réimportation de produits fabriqués ailleurs, qu'ils soient finis ou non, contribue au désastre de notre commerce extérieur, malgré une amélioration des recettes de TVA, par exemple).

La commission d'enquête peut fort bien se donner comme mission d'appréhender la réalité de ces coûts sociaux et économiques systémiques qui s'ajoutent, de fait, à la moins-value fiscale et légitiment, bien souvent, au-delà de l'optimisation, les fameux « choix de gestion ».

Et, là encore, ne s'agit-il que de ce qui est à peu près connu…

Sous la forêt, des passages secrets ?

Il n'est pas utile ici de faire le tour de l'ensemble des dispositifs conduisant les entreprises de notre pays, comme les particuliers détenteurs de hauts revenus et de patrimoines importants, à « optimiser » de la manière la plus légale qui soit le traitement fiscal de leurs revenus et de leurs actifs.

Certains de ces dispositifs ont été largement commentés par les médias, sont au cœur du débat politique (notamment quand Sarkozy entend échanger la prime pour l'emploi contre une baisse des cotisations sociales abusivement qualifiées « d'ouvrières ») et cela pourrait nous faire perdre de vue quelques aspects de fond.

C'est qu'il y demeure tout de même une croyance, assez tenace dans notre pays, qui voudrait que la fiscalité (et la manière d'en jouer) constituerait l'alpha et l'oméga de toute gestion d'actifs, de patrimoine ou de production, alors même que bien des aspects nous rappellent que la question n'est, au fond, que secondaire et que l'optimisation fiscale, ce sport tant pratiqué par les conseillers financiers, n'est finalement qu'une sorte de « complément de programme ».

Car les moyens par lesquels la valeur ajoutée, c'est-à-dire la richesse créée par le travail, peut échapper à l'impôt ou être capitalisée par les actionnaires sont multiples et participent bien souvent de stratégies où la fiscalité ne fait qu'accompagner un processus plus complexe.

Le cas des groupes à vocation transnationale est éminemment instructif de ce point de vue, puisque les modes de répartition de la valeur ajoutée y ont autant à voir avec l'optimisation fiscale qu'avec celle des moyens de production et des circuits la permettant.

Une vive émotion, parfaitement légitime, s'est manifestée quand GDF Suez, privatisé en grande partie grâce à la diligence de Sarkozy, a souhaité implanter une plate-forme de gestion des stockages de gaz au Luxembourg… Pur exemple d'évasion fiscale, avouée d'ailleurs dans le document de la direction de GDF (« il s'agit de favoriser la remontée des dividendes ») mais qui ne peut faire oublier l'essentiel.

L'autre aspect, c'est qu'il est évident que ladite plate-forme avait aussi, comme raison d'être, celle de générer des économies d'échelle au niveau du groupe, puisqu'il est probable qu'elle se serait transformée en plate-forme de *trading* des contrats gaziers importants.

Quand on sait qu'en matière énergétique, les contrats long terme sont le plus sûr moyen de faire baisser les prix…

Cela nous ramène à la réalité de fond.

C'est qu'on peut tout aussi bien « fabriquer » des bénéfices et des déficits au fur et à mesure de la structuration d'un groupe, des modes d'intervention et d'action de ses filiales, des échanges commerciaux et des flux financiers qui peuvent se produire entre les entités du groupe.

Ainsi, il est de notoriété publique que les filiales françaises des entreprises allemandes ou japonaises présentent, le plus souvent, une situation comptable déficitaire, conduisant « naturellement » à la réduction des impositions qu'elles peuvent acquitter.

Mais cette donnée est une donnée assez secondaire, le plus important pour les entreprises concernées étant plutôt de s'affirmer sur le marché français (ou européen quand il s'agit d'une entreprise extracommunautaire), de conquérir des parts de marché plutôt que de payer le minimum d'imposition.

C'est que, bien souvent, ces filiales paient leur fournisseur (qui est en général sinon la maison mère au moins une des entités du même groupe) à réception de la marchandise à vendre sur le marché français, au prix convenant à l'équilibre général du groupe.

Avantage : plus le prix de vente interne au groupe est proche du prix de vente au public, moins la TVA s'avère d'un montant élevé, quel que soit le taux pratiqué, par pure application du principe d'imposition au lieu de destination.

Et l'essentiel de la plus-value est taxé là où on le souhaite.

Autre élément qui n'est pas sans importance : la situation structurellement déficitaire de la comptabilité d'une entreprise est souvent le plus sûr moyen de paix sociale et de consensus sur la nécessité de réaliser des gains de productivité, puisqu'une sorte « d'épée de Damoclès » invisible, sous forme de léger déficit ou de faible excédent, plane sans cesse au-dessus des salariés.

L'affaire peut d'ailleurs aussi exister en France, à partir d'un groupe dont les activités sont multiples.

Plus audacieux encore est le processus qui affecte le secteur de la distribution.

Voilà un secteur qui n'est pas, à proprement parler, créateur d'une valeur ajoutée très importante, la seule valeur ajoutée provenant, de fait, de l'exposition au public des références retenues par la centrale d'achat.

Mais toujours est-il que ce qui fait la fortune des groupes de la distribution est l'importance du « crédit fournisseurs », c'est-à-dire de cet établissement financier prêtant à vue et sans intérêt que constituent les producteurs de biens et de services vendus dans les magasins, super et hypermarchés des groupes, et dont ceux-ci font un usage immodéré pour disposer à la fois de nouvelles liquidités mais aussi pour alléger le poids relatif de leurs obligations fiscales et sociales.

La trésorerie d'Auchan ou de Carrefour, bon an mal an, c'est environ 20 % du chiffre d'affaires en moyenne.

20 % que l'on place, au jour le jour, sur les marchés financiers pour qu'ils dégagent des revenus plus ou moins conséquents qui font, de fait, du « crédit fournisseurs » la masse de manœuvre des trésoriers et responsables grands comptes des groupes.

Dans l'absolu, d'ailleurs, vu le faible niveau d'imposition frappant les opérations financières spéculatives (il n'y a plus d'impôt de bourse en France, pour le moment), cela devient presque plus intéressant que de vendre des poireaux ou de la viande fraîche…

Ne pas oublier, également, que l'une des méthodes les plus en vogue est celle qui consiste à créer des activités de caractère bancaire (avance de fonds moyennant intérêt par exemple) entre entités d'un même groupe.

Le remboursement d'une avance peut alors donner lieu à compensation avec intérêt et « aspirer » utilement une bonne part de la « plus-value » réalisée au plan local, la marge passant dans la « seringue » du remboursement du service financier ainsi rendu.

Plus complexe encore est le dispositif qui consiste à organiser, au sein d'un même groupe (les sociétés néerlandaises, habituées des rivages tranquilles de Curaçao ou d'Aruba, ont une solide expérience en la matière), la domiciliation d'entreprises ou d'entités dédiées à des activités de services, notamment des services commerciaux et, plus généralement, faisant appel à l'immatériel.

C'est, là encore, au niveau des groupes eux-mêmes et dans le cadre de règles qui ne sont définies que par leurs instances dirigeantes, en dehors de toute normalisation qui semble d'ailleurs extrêmement difficile à définir (l'OCDE n'a toujours pas tranché quant à une définition parfaitement satisfaisante des prix de transfert), que l'on peut décider non seulement de « domicilier » une activité mais aussi des « bénéfices » et plus généralement de la « plus-value ».

La récente affaire Petroplus, comme d'ailleurs, dans une certaine mesure, l'affaire LyondellBasell sur l'étang de Berre (il se trouve que les deux opérateurs en question ont en commun d'avoir repris une raffinerie vendue par le groupe Royal Dutch Shell), montre que la combinaison des choix de gestion internes, donc de la facturation interne des biens et services, et de l'optimisation fiscale est parfaitement concevable.

Petroplus, c'est cet opérateur de raffinage suisse, domicilié dans le canton de Zoug (que l'on peut qualifier de « paradis fiscal des paradis fiscaux ») qui a vu croître son activité ces dernières années sur la base d'un schéma industriel particulier.

Un, la plupart des grandes entreprises pétrolières ont, progressivement, abandonné leurs activités de raffinage, en tout cas en Europe ou dans les pays développés, d'une part, pour répondre aux attentes des États producteurs qui voulaient pouvoir vendre « autre chose » que du pétrole brut, et d'autre part, parce que la marge de raffinage s'avérait trop faible au regard de celle dégagée par la seule activité d'exploitation des gisements.

Deux, nous avons donc vu émerger des groupes dont le raffinage était la première activité et dont l'intervention sur le marché des matières premières pouvait d'ailleurs d'autant plus faciliter la valorisation des stocks produits.

À chaque fois, Petroplus AG examinait le marché du pétrole brut disponible au regard des capacités (ou non) de ses raffineries, faisait un « tour de table » de ses financeurs potentiels (banques, fonds d'investissement, etc.), acquérait une quantité donnée de pétrole et la faisait traiter par l'une de ses unités.

Le processus de prélèvement de la valeur ajoutée était donc multiple.

La première partie s'évaporait dans le remboursement des prêts accordés par les partenaires financiers (notamment le fonds Blackstone Capital Partners qui s'est évidemment domicilié dans l'accueillant État de Delaware, État de la côte Est des États-Unis, défini comme le plus étonnant paradis fiscal de la planète), avant même que quoi que ce soit ne soit accompli à un quelconque niveau.

La seconde partait vers le siège social du groupe Petroplus AG, situé à Zoug, où le groupe entretenait notamment la filiale chargée de la commercialisation des produits raffinés. Ce qui permettait de mettre en place un « carrousel » de TVA, associé à une captation de la plus-value sur le territoire de la juridiction fiscale de ce canton alémanique où le taux maximal de l'impôt sur les sociétés atteint 7,5 %…

Encore faut-il ici garder à l'esprit que l'entourage fiscal de l'ensemble du groupe n'était pas une fin en soi, puisque le plus important, en réalité, était bel et bien de « produire de la valeur » et d'en restituer l'essentiel dans les mains des actionnaires.

Le schéma n'a toutefois pas résisté, dans le cas de Petroplus, à la hausse des prix du pétrole et au fait que les financiers intervenant dans le « tour de table » des facilités de crédit ont dû se lasser du petit jeu mené par la société suisse…

La France, ceci dit, n'est pas en reste avec des groupes qui ont implanté dans certains pays du Maghreb ou d'Afrique des centres d'appel mais aussi avec ses DOM TOM où les règles fiscales particulières sont autant d'opportunités d'optimisation à saisir. Surtout les TOM d'ailleurs, comme les îles de Saint Martin ou Saint Barth', ou encore la Polynésie Française, attendu que ces contrées jouissent de l'extraterritorialité fiscale.

Du travail pour la commission d'enquête du Sénat, en se préoccupant de quelques-uns des tours et détours d'un capitalisme moderne tentant de combiner optimisation de la rentabilité et de la fiscalité ! ■

Quotient familial : politique sociale ou politique familiale ?

Véronique Sanchez-Pareti et Catherine Mills

Le débat sur les politiques familiales s'est invité dans la campagne des présidentielles et des législatives. Véritable enjeu politique car enjeu de société, ce sujet est au cœur des préoccupations des citoyens ; la politique familiale met en évidence la nécessité de choix politiques courageux impactant sur le quotidien de tous les Français.

Le quotient familial étant un des fondements de la politique familiale, et de la sécurité sociale française, il est important de rappeler la définition de son calcul. L'impôt sur le revenu est calculé sur la base d'un foyer fiscal qui est composé d'un couple marié, pacsé ou d'un célibataire auquel sont rattachés les enfants. Un célibataire compte pour une part et un couple pour deux parts. On attribue des parts supplémentaires pour les enfants : une demi-part pour chacun des deux premiers et une part entière pour chaque enfant à partir du troisième.

Le principe du quotient familial est de garantir à chaque famille le même revenu disponible par part fiscale à niveau de revenu égal. Le quotient familial est donc juste car il permet de garantir leur niveau de vie aux familles quel que soit le nombre d'enfants à charge.

On voit ici clairement l'enjeu des politiques familiales dont les fondements reposent sur la compensation du coût de l'enfant, et non sur la réduction des inégalités salariales, qui relèvent pour leur part des politiques sociales et de la lutte à la racine pour un nouveau partage des richesses et une nouvelle gestion des entreprises.

La confusion entre les deux politiques, sociale et familiale, découle également de l'utilisation d'un deuxième quotient familial, déterminant l'ouverture de droits à diverses prestations et aides sociales.

Le calcul de ce quotient, qui peut différer d'un département à un autre, est globalement basé sur le total des ressources du foyer fiscal (incluant les prestations familiales universelles) divisé par le nombre de parts composant le foyer fiscal. Le résultat de ce calcul détermine le droit ou pas aux prestations et demandes d'aides auprès de la CAF (allocation logement, PAJE, allocation de rentrée scolaire…), du conseil général et des communes (cantine, aides alimentaires, centres de loisir…).

Si ce calcul est sensiblement le même sur le territoire national, son utilisation est différente selon les collectivités qui appliquent des barèmes au regard de leurs orientations politiques et qui, selon la région où l'on se trouve, sont révélateurs de choix des collectivités territoriales, comme par exemple pour certaines collectivités le ciblage sur les plus pauvres, mais aussi d'injustices compte tenu de l'insuffisance des moyens des collectivités territoriales soumises à l'explosion des inégalités sociales et de la pauvreté. Par exemple, à quotient familial égal, le tarif du ticket de cantine peut varier du simple au double.

Les prestations concernées par ce quotient familial font partie de la politique sociale. On pourrait sans doute choisir de différencier plus clairement la politique familiale de la politique sociale. L'une visant à compenser le coût de l'enfant et garantir le niveau vie de la famille ; l'autre visant à réduire les inégalités sociales et salariales. La politique familiale ne peut être utilisée comme simple régulateur des politiques sociales et correcteur des inégalités sociales créées en amont au cœur même du processus de production.

Cette confusion des principes de ces politiques est préjudiciable à une vue d'ensemble et à l'efficacité du système de protection sociale d'ensemble. S'il faut viser une lutte contre les injustices, cela concerne l'ensemble des politiques sociales et surtout une action résolue à la racine du type de production et de répartition des richesses, tout particulièrement une nouvelle politique d'éradication du chômage et de sécurisation et de développement de l'emploi et de la formation. Si le quotient familial et l'ensemble de la politique familiale doivent évoluer face à l'évolution de la société et des familles vers plus d'efficacité et de justice sociale, il ne s'agit pas, sous prétexte de lutte contre les inégalités sociales, de restreindre la politique familiale à une simple redistribution entre les familles. Mais on peut effectivement travailler à une articulation dynamique entre prestations sociales et prestations familiales.

La réforme du quotient familial proposée par le Parti socialiste qui consiste à le plafonner une fois de plus pour financer l'augmentation de l'allocation de rentrée scolaire dès septembre 2012 relève de la même confusion (politique familiale/politique sociale). Cela ne rendrait pas le quotient familial plus juste mais permettrait uniquement le financement d'un effet d'annonce.

Quant à la suppression du quotient familial au profit d'un crédit d'impôts ou d'une allocation unique, qui donnerait l'impression de lutter contre les inégalités sociales, elle ne garantirait plus dans ces conditions le niveau de vie des familles avec ou sans enfants à revenus égaux.

Il est essentiel de noter que le quotient familial n'est pas responsable des inégalités sociales et familiales croissantes, mais plutôt un révélateur de l'indécence de certains revenus, creusant des écarts qui, eux, relèvent de l'injustice.

Lutter aujourd'hui contre les injustices, et promouvoir le développement humain, c'est articuler politique salariale, politique sociale et politique familiale s'inscrivant dans une réforme d'efficacité sociale du financement de la protection sociale et de la fiscalité.

Concernant les politiques familiales, si l'on veut permettre aux femmes et aux couples de choisir librement d'avoir des enfants ou non sans laisser les contraintes budgétaires décider à leur place, il faudrait alors s'engager à promouvoir et à financer des prestations familiales universelles dès le premier enfant. Cette mesure pourrait influer sur l'abaissement de l'âge de la mère au premier enfant et permettre aux couples d'avoir le nombre d'enfants désiré.

De façon complémentaire, la création d'un pôle public de la petite enfance permettrait un libre choix d'activités pour chaque membre du couple, facilitant la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale.

Pour plus de justice sociale, ne pourrait-on pas proposer une consolidation nationale des quotients familiaux servant à l'obtention des différentes aides et prestations ? Il faut que les droits soient les mêmes pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire national, et surtout que ces droits soient étendus. La politique familiale et sociale ne pourrait-elle prendre en compte le taux d'endettement des familles ayant déposé un dossier de surendettement auprès de la Banque de France ? Accidents de la vie, invalidité, maladie, chômage… toutes ces familles endettées légalement à plus de 50 % devraient pouvoir inclure leur endettement dans les charges mensuelles pour le calcul du solde familial disponible afin de garantir aux enfants l'équivalent du niveau de vie antérieur au surendettement des parents.

Ces propositions ne seront réellement efficaces qu'en étant articulées avec une vraie politique de réduction des inégalités salariales et d'action à la racine pour un nouveau partage des richesses, une sécurisation et un développement de l'emploi, de la formation et du revenu, ainsi que des interventions des salariés pour transformer les gestions des entreprises. C'est en garantissant à chacun un SMIC à 1 700 euros pour 35 heures, en instaurant une échelle des salaires de 1 à 20 maximum, en proposant des prestations familiales dès le premier enfant, un lissage national du quotient familial ouvrant droit aux prestations, une prise en compte du taux d'endettement des familles, une revalorisation des différentes prestations familiales et la création d'un pôle public de la petite enfance, que l'on permet la mise en place de choix politiques ambitieux visant à réduire les injustices sociales et à promouvoir le progrès humain.

Cela nécessite une réforme efficace du financement de la protection sociale et notamment de la politique familiale. Nous considérons, fidèles aux idéaux des fondateurs de la Sécurité sociale, que le financement de la politique familiale concerne les entreprises qui profitent de la création et de la formation d'une force de travail de qualité et dynamique, ainsi que des débouchés liés à l'accroissement du pouvoir d'achat. Ainsi nous défendons le principe des cotisations sociales liées à l'entreprise, lieu de création des richesses par les salariés. Nous revendiquons aussi une réforme de progrès et d'efficacité des cotisations patronales, en rupture avec la baisse de la part des salaires dans la valeur ajoutée produite. Nous sommes résolument opposés à la fuite en avant dans les exonérations de cotisations patronales qui ne créent pas d'emploi et tirent tous les salaires vers le bas. Nous proposons tout en maintenant l'assiette salaires de pousser à un accroissement de la part des salaires dans la valeur ajoutée et de tenir compte du rapport entre salaires et valeur ajoutée. Cette réforme de progrès de l'assiette des cotisations sociales viserait à tenir compte du rapport entre salaires et valeur ajoutée. Ainsi le principe de modulation des taux de cotisations patronales conduirait à abaisser relativement les taux lorsque les entreprises accroissent la part des salaires et au contraire à les accroître fortement lorsque les entreprises baissent la part des salaires. L'objectif étant globalement de développer les taux de cotisation et les rentrées de nouvelles cotisations. Nous proposons également une nouvelle cotisation sociale portant sur les revenus financiers des entreprises (dividendes et intérêts) qui se sont multipliés dans la crise tendant à son approfondissement, à partir d'une contradiction entre prélèvements financiers exorbitants se multipliant contre l'emploi, les salaires et la croissance réelle et prélèvements sociaux qu'on cherche à réduire, mettant en cause le financement même de la protection sociale et des besoins sociaux.

Ainsi sur une base de revenus financiers de 317,9 milliards d'euros en 2010, on pourrait dégager, en les soumettant aux taux actuels de la cotisation patronale : 17,167 milliards pour la famille (5,4 %). Cela peut permettre de mettre en chantier de nouvelles réformes indispensables de la politique familiale.

La politique familiale française ne se résume pas au quotient familial mais doit évoluer vers plus de justice et d'efficacité sociale conjointement avec les politiques sociales et salariales. ■

FISCALITÉ : LES ENJEUX D'UNE RÉFORME

1- Constat

La crise de la dette publique a une double origine :

Un endettement croissant, résultat d'intérêts payés aux banques commerciales depuis 1973, date à partir de laquelle l'État n'a plus eu le droit de se financer à taux 0 auprès de sa Banque centrale, qu'elle soit nationale ou européenne.

La baisse des recettes publiques, essentiellement des recettes fiscales et sociales du fait de dispositifs tous plus avantageux les uns que les autres pour les entreprises et les plus fortunés. Ainsi, la part des recettes fiscales de l'État dans le PIB est passée de 22,5 % en 1982 à 15,9 % en 2009. Cela se traduit aujourd'hui par 172 milliards d'euros d'allégements sociaux et fiscaux aux entreprises et par 40 milliards de cadeaux aux plus fortunés (mesures cumulées de 2002 et 2007).

2- Objectif

Rompre avec cette chute de recettes implique une réforme profonde et radicale de la fiscalité pour redonner sens à la justice fiscale et contribuer à une nouvelle utilisation de l'argent, produit de la richesse créée. Le but est de dégager des marges de manœuvre pour les dépenses publiques pour promouvoir les services publics et répondre au besoin de développement de toutes les capacités humaines.

3- Les grandes options d'une véritable réforme fiscale

L'efficacité d'une réforme de la fiscalité suppose de se fixer deux objectifs principaux :

Combattre l'injustice fiscale et les inégalités devant l'impôt,

Pénaliser la croissance financière des capitaux, les délocalisations et *a contrario*, encourager les comportements favorables à la croissance de l'emploi et des richesses réelles.

Pour les atteindre, une réforme fiscale doit concerner l'ensemble des prélèvements fiscaux : fiscalité des personnes, des entreprises, du capital et de la fortune. Elle passerait par :

■ **Une réforme de l'impôt sur le revenu** afin qu'il devienne universel, c'est-à-dire imposant de façon identique les revenus du travail et ceux du capital avec, entre autres, la suppression du crédit d'impôt attaché au versement de revenus de capitaux mobiliers et de certaines niches comme les investissements dans les DOM-TOM. Il s'agit également de rebâtir une vraie progressivité sur une dizaine de tranches avec pour seuil d'imposition minimal le SMIC et pour taux sommital : 65 % et une accélération de la progressivité au delà de 40 000 euros par an.

■ **Un impôt sur les sociétés**, soit un impôt sur le bénéfice des entreprises qui soit à la fois relevé, progressif et modulé. Relevé parce que les taux iraient de 30 % à 50 %. Progressif car au sein de la fourchette de 30 % à 50 % des taux seraient appliqués en fonction du chiffre d'affaires des entreprises afin de tenir compte de leur différence de situation liée à leur taille. Modulé car l'impôt dû serait ajusté en plus ou en moins en fonction de l'utilisation des bénéfices pour développer l'emploi et la formation.

■ **Un impôt territorial des entreprises**, nouvelle taxe professionnelle, véritable impôt sur le capital calculé sur les biens d'équipement (mobiliers et immobiliers) ainsi que sur les actifs financiers des sociétés et des banques.

■ **Un Impôt sur les grandes fortunes** au rendement accru par un barème relevé et une assiette élargie aux fortunes professionnelles en les modulant selon que les entreprises augmentent ou non l'emploi et la masse salariale.

Une réforme fiscale est indispensable, mais attention à ne pas jouer les « monsieur plus » de la fiscalité pour masquer la nécessité d'intervenir sur d'autres leviers économiques tout aussi structurants comme la politique du crédit. Un crédit qu'une fiscalité réformée permettrait de sécuriser car assurant un emploi sain de la richesse que l'argent emprunté aurait permis de créer. La mobilisation du crédit offrant, quant à elle, le moyen d'élargir la base des prélèvements fiscaux.

4- Attention aux fausses bonnes idées

Au titre desquelles nous citerons la fusion IR/CSG, la suppression du quotient familial et celle du quotient conjugal, liées à la mise en place de la retenue à la source. Dans les trois hypothèses, il s'agit de trouver les voies pour poursuivre sous des formes nouvelles la politique d'allégement des prélèvements sociaux et fiscaux sur les entreprises, en transférant la charge sur les revenus modestes et moyens. Il s'agit au prétexte d'égalité homme/femme, d'inefficacité de l'impôt sur le revenu et de facilité de paiement de faire contribuer plus les ménages et d'accélérer la déresponsabilisation sociale des entreprises. C'est pourquoi nous devons aussi proposer une réforme du financement de la protection sociale qui ait pour principe :

■ la fin de la baisse des cotisations sociales des employeurs et la réaffirmation de la suppression de la CSG ;

■ la taxation immédiate des revenus financiers des entreprises au même taux que les salaires ;

■ une réforme générale du calcul des cotisations patronales permettant d'en augmenter le produit tout en les modulant en fonction de la part des salaires dans la valeur ajoutée, selon les branches professionnelles. ■

Retraite : les raisons du combat à venir

Éric Aubin

La question des retraites est constamment abordée du point de vue comptable et financier alors qu'il s'agit avant tout d'un enjeu de société.
Responsable confédéral du dossier retraite pour la CGT, Éric Aubin nous a fait part de la position de la CGT sur la bataille qui s'ouvrira courant 2012 et des enjeux fondamentaux qu'elle porte.

Du risque au droit…

Historiquement, même si la constitution des premiers régimes de retraite remonte à la fin du XVII[e] siècle, la possibilité pour un grand nombre de salariés de bénéficier d'une période de vie significative après le travail et en relative bonne santé est récente. Pour faire simple, on peut considérer que cela remonte à la seconde moitié du siècle dernier. Souvenons-nous que lorsqu'est mise en place la Sécurité sociale à la Libération, l'espérance de vie moyenne à la naissance est tout juste de 60 ans pour les hommes, 65 ans pour les femmes. Peu de salariés sont réellement en mesure de bénéficier d'une retraite telle qu'on l'entend aujourd'hui. Bien souvent, leur état de santé les empêche de jouir pleinement des quelques années qu'il leur reste à vivre. J'ajoute qu'à cette époque, les ouvriers sont une infime minorité à atteindre les 60 ans.

Inutile d'insister sur le fait que les choses ont considérablement évolué. Les salariés, en grande majorité, peuvent aujourd'hui espérer entamer une retraite sur une longue durée. En 2009, l'espérance de vie moyenne à la naissance était de 77,8 ans pour les hommes et 84,5 ans pour les femmes. Cette augmentation importante de l'espérance de vie résulte tout autant des progrès accomplis dans le domaine de la santé que des avancées sociales gagnées à chaque fois de haute lutte : la retraite à 60 ans bien entendu mais aussi l'amélioration des conditions de vie et de travail d'une manière générale.

Il n'est pas question ici d'enjoliver la situation, mais ce rapide raccourci permet de bien mesurer ce qui a changé depuis près de 60 ans. La retraite est légitimement considérée aujourd'hui comme un droit et non plus comme la couverture d'un risque, celui de ne plus pouvoir subvenir à ses besoins par le travail du fait de l'usure physique. Mais l'évolution ne se limite pas à cela. La durée de la retraite et le maintien en bonne santé ont conduit à envisager ce moment de la vie d'une manière toute autre. Ainsi, la retraite n'est plus assimilée à une période d'inactivité, se caractérisant par l'absence de projet.

L'apport des retraités…

L'activité des retraités est aujourd'hui d'un apport considérable pour la société, et ce dans de multiples domaines. Pour me limiter aux aspects les plus connus, nombre d'associations, culturelles et sportives notamment, de conseils municipaux, fonctionnent par l'investissement de retraités. Les retraités jouent aussi, comme chacun le sait, un rôle important au sein des familles. En fait, ils apportent leur quote-part à la vie de la cité. Disons-le tout net, sans les retraités, la vie serait beaucoup plus difficile pour tout le monde.

C'est cette réalité que veulent ignorer tous ceux qui n'envisagent la retraite que comme un coût, tout comme le travail d'ailleurs, et qui considèrent que toute augmentation de la durée de vie doit entraîner mécaniquement une augmentation de la durée d'activité.

A contrario, ce qui nous semble le plus important, c'est que les progrès intervenus dans le domaine de la retraite participent de l'amélioration de la condition humaine et rien ne justifie un retour en arrière, tel qu'il s'est amorcé au début des années 1990. Il nous appartient de tout mettre en œuvre pour que l'histoire reprenne son cours et que le progrès social soit de nouveau à l'ordre du jour… Et il y a fort à faire !

La régression au programme…

Depuis 20 ans, les réformes régressives se sont succédé. Les paramètres des régimes ont subi plusieurs modifications qui ont toutes pour conséquence la baisse relative des pensions et la dégradation des droits en cours de constitution. Les régimes complémentaires de retraite des salariés du privé ont globalement accompagné cette évolution.

Dès 1987, le gouvernement de l'époque changeait le mode d'indexation des pensions et des salaires utilisés pour le calcul de la retraite des salariés du privé en se référant non plus à l'évolution du salaire moyen, mais aux prix. Premier résultat, les retraités voyaient leur pouvoir d'achat décrocher de celui des actifs. Seconde

conséquence, le salaire de référence baissait et donc la pension servie baissait.

En 1993, ces mesures étaient confirmées, et le pouvoir ajoutait le passage des 10 aux 25 meilleures années et l'augmentation de la durée requise pour une retraite sans décote. Cette durée passait de 150 à 160 trimestres. Ces dispositions étaient mises en place progressivement de 1993 à 2008. Les effets sur le niveau des pensions se sont rapidement fait ressentir par les retraités. C'est un des éléments qui permet de comprendre le faible niveau de la pension moyenne de retraite qui s'élevait en 2009 à 1 194 euros, tous régimes confondus.

Mais ce niveau de pension résulte d'autres évolutions intervenues après 1993.

Ainsi en 2003, la loi Fillon appliquait aux fonctionnaires des dispositions comparables à celles de 1993, et augmentait pour les salariés du privé et pour les fonctionnaires la durée requise pour une retraite sans décote, introduisant cette dernière qui n'existait pas dans la Fonction publique. Cette loi instaurait une règle stipulant que toute augmentation de l'espérance de vie devait être répartie à raison de deux tiers pour le travail et un tiers pour la retraite. C'est d'ailleurs cette règle qui a été appliquée l'été dernier pour fixer à 166 trimestres la durée exigée pour les salariés nés en 1955. J'observe qu'en réalité, la totalité des gains d'espérance de vie est plus qu'absorbée par cet allongement de la durée requise. L'espérance de vie à 60 ans a progressé de 2 années et demie entre 1993 et 2010, soit 10 trimestres. Dans cette même période, la durée requise a progressé, quant à elle, de 12 trimestres. On peut sérieusement s'interroger sur la méthode de calcul utilisée pour arriver à un tel résultat.

Enfin, la loi Fillon révisait à la baisse les droits associés à la maternité et à l'éducation des enfants.

En 2007, le pouvoir s'attaquait aux régimes spéciaux. Un peu comme il l'avait fait en 2003 avec les fonctionnaires, il imposait des modifications portant sur la durée requise pour le taux plein et instaurait une décote dans ces régimes. À noter que le niveau de mobilisation dans les secteurs concernés conduisait le pouvoir et les directions de ces secteurs à faire quelques concessions, en termes de salaires notamment. Dans ces régimes étaient également rabotés les droits familiaux.

La dernière grande réforme est celle de 2010. Elle a conforté les évolutions précédentes et les a renchéries en agissant en plus sur les âges légaux, celui de l'ouverture des droits à retraite et celui de l'obtention d'une retraite sans décote. Le premier passait de 60 à 62 ans et le second de 65 à 67 ans.

J'ai évoqué les régimes complémentaires des salariés du privé. Force est de constater que bien que paritaires, le paritarisme étant considéré par certains comme le fin du fin, ces régimes ont suivi les évolutions régressives des régimes de base. Les accords successifs, signés en règle générale par toutes les organisations, sauf la CGT, ont conduit à une baisse significative des pensions servies ainsi que des droits en cours de constitution.

Un bilan peu glorieux…

À salaire d'activité équivalent, les pensions ont baissé. La pauvreté chez les retraités, qui avait considérablement baissé jusqu'aux années 1990, est en train de remonter. Les écarts entre les hommes et les femmes demeurent très élevés. En 2009, la pension moyenne des femmes était de 877 euros pour les femmes contre 1 524 euros pour les hommes.

Les écarts d'espérance de vie se creusent entre ceux qui vivent de plus en plus longtemps et ceux prématurément usés par des travaux pénibles. On peut d'ailleurs parler pour ces derniers de double peine dans la mesure où ils parviennent de surcroît à l'âge de la retraite dans un état de santé dégradé, voire très dégradé.

Autre élément important du bilan, la situation n'est pas meilleure pour les futurs retraités. L'allongement de la durée requise pour une retraite sans décote est en totale contradiction avec la réduction de la durée d'activité sur toute une vie, telle qu'elle est observée sur le long et très long terme. S'il était encore fréquent il y a quelques années de voir de nombreux salariés atteindre 43, 44 ou 45 années d'activité, on va se situer de plus en plus en deçà des 40 années, la moyenne devant d'ailleurs tourner autour des 36 années pour les générations les plus jeunes.

On comprend bien qu'il va y avoir un gros problème, en particulier pour ces générations qui, sauf à attendre bien au-delà de 65 ans, ne pourront bénéficier d'un niveau convenable de retraite.

En Europe aussi…

On constate ces mêmes évolutions régressives dans les autres pays européens et même bien au-delà.

Partout, les mêmes motifs sont mis en avant pour justifier les réformes : démographie (vieillissement), besoin d'améliorer la compétitivité en abaissant le « coût du travail », baisse nécessaire des dépenses publiques, réduction de la dette et du déficit public…

Rien d'étonnant à cela ! Les institutions internationales, le FMI, la Banque mondiale, l'OCDE et, plus proche de nous, la Commission européenne, ne cessent de marteler ce même discours. On a vu apparaître plus récemment les agences de notation qui en ont rajouté une couche.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, la baisse relative des pensions et des droits en cours d'acquisition affecte l'ensemble des pays. La pauvreté regagne du terrain et la nécessité pour un nombre croissant de retraités d'effectuer des petits boulots pour finir les fins de mois gagne du terrain.

On veut nous présenter ces évolutions comme inéluctables, indépendantes des choix politiques, et dictées par « l'impérieuse nécessité » d'équilibrer les comptes des régimes de retraites. La crise est utilisée pour aller encore plus loin dans la remise en cause. Les politiques d'austérité engagées dans les différents pays européens, et au-delà, ont toutes en commun de porter une remise en cause frontale des acquis du monde du travail. Les salaires, la protection sociale, les travailleurs, le travail lui-même n'ont jamais été autant malmenés.

Ces mauvais remèdes nous enfoncent toujours plus dans la crise.

Nous avons de ce point de vue la responsabilité de montrer que les pouvoirs en place, au niveau français comme européen, masquent leurs véritables intentions, à savoir augmenter la rentabilité des capitaux entre les mains des multinationales et de la grande finance. Pour obtenir des taux de rentabilité plus élevés, à deux chiffres, ils n'hésitent pas à s'attaquer à la réglementation du travail, à remettre en cause la protection sociale ainsi que tous les acquis de plusieurs décennies de luttes sociales.

C'est pour cette raison profonde que le travail est aujourd'hui malade, et quand le travail est malade, les travailleurs souffrent.

Il nous faut investir en grand le terrain du travail, du pouvoir faire du bon boulot, comme dirait Yves Clot. Il nous faut aussi démultiplier nos efforts pour montrer que la réduction du mal nommé « coût du travail » et des dépenses publiques ne peut que conduire à la récession et à la catastrophe, sociale, économique, environnementale.

Il est possible de faire autrement…

Nous avons encore beaucoup à faire pour que cette idée soit très largement partagée dans le monde du travail.

On peut être convaincu du rôle joué par les marchés financiers, les agences de notation, les institutions internationales, les multinationales, les gouvernements… et considérer qu'il n'est pas possible, pour des raisons de démographie et de vieillissement des populations, de maintenir un bon niveau de retraite pour tous. La donnée démographique est tout à fait incontournable. Le nombre de retraités augmente et il va continuer d'augmenter. Entre 2006 et 2009, soit trois ans, le nombre de retraités est passé de 14 à 15 millions. Les premières générations du *baby-boom*, devenues maintenant le *papy-boom*, arrivent à l'âge de la retraite. Mais cette évolution, plutôt conjoncturelle dans la mesure où le *baby-boom* n'a duré qu'un temps (les quelques années qui ont suivi la Libération), se conjugue à une évolution plus structurelle, liée à l'allongement de l'espérance de vie. Jusqu'à présent, celle-ci n'a fait que croître. Cela ne signifie pas qu'il s'agit d'une tendance naturelle et inéluctable. La dégradation accélérée des conditions de vie et de travail, les difficultés grandissantes d'accès au système de santé, le report de l'âge légal à 62 ans, peuvent très bien conduire à une inversion dramatique de cette tendance lourde et historique.

Mais à ce jour, le constat est que le nombre de retraités augmente.

En s'attaquant à l'âge légal, l'objectif poursuivi par le gouvernement était explicitement de freiner cette progression. Mais cela n'empêchera pas le mouvement de se poursuivre. Nous avons ici un des termes importants du débat.

Pour accroître la rentabilité des capitaux, et poursuivre dans la voie de la financiarisation à tous crins, le patronat, en particulier celui des grandes entreprises, refuse d'accorder à la protection sociale les ressources supplémentaires nécessaires pour assumer cette augmentation du nombre de retraités. Le niveau des cotisations dites « patronales » est littéralement figé depuis plusieurs années. Aujourd'hui, l'offensive sur la TVA sociale témoigne d'une volonté de réduire le niveau des cotisations, le patronat, Medef en tête, ne pouvant plus se satisfaire du *statu quo*. Le but recherché est d'augmenter les dividendes distribués et assimilés, lesquels ont pourtant déjà atteint 236 milliards d'euros en 2009, soit quasiment autant que la totalité des pensions de retraites versées en une année, tous régimes confondus !

On a bien là le nœud du problème. Si les ressources affectées aux retraites restent constantes, voire diminuent, puisque le nombre de retraités augmente, cela signifie que le niveau des pensions ne peut que baisser.

D'autre part, on ne peut pas servir une rentabilité exorbitante, toujours plus haute, aux actionnaires et, simultanément, maintenir et améliorer la protection sociale du plus grand nombre.

Dans un premier temps, prélever une modeste partie des dividendes pour financer la protection sociale, dont les retraites, ne mettra assurément pas les gros détenteurs d'actions sur la paille.

En revanche, cela pourrait bien faire l'affaire des 15 millions de retraités évoqués plus haut.

Ce que veut la CGT…

Le premier objectif que nous devons nous assigner, c'est le rétablissement de l'ouverture des droits à retraite à 60 ans, ainsi que le retour à 65 ans pour la retraite sans décote pour ceux n'ayant pas atteint les durées exigées.

Nous contestons avec force que l'augmentation de la durée de vie soit obligatoirement associée à une augmentation de la durée d'activité. Tel n'est pas le sens de l'histoire. Je l'ai déjà indiqué, la tendance lourde observée, c'est la réduction du temps d'activité sur toute une vie. Le véritable enjeu est de ne pas laisser le capital capter la totalité des gains de productivité, comme cela a été le cas ces 20 dernières années. Je rappelle que depuis 1984, si les salaires ont à peu près doublé, les dividendes ont été multipliés par 13 !

L'ouverture du droit à retraite à 60 ans est plébiscitée par la très grande majorité des salariés, jeunes et moins jeunes, ouvriers, cadres, techniciens, hommes et femmes.

Nous avions estimé, début 2010, à 1 million le nombre d'emplois qui ne seraient plus accessibles aux jeunes

générations, du fait de la pleine application de la loi de 2010 qui maintiendrait au travail les salariés de plus de 60 ans. Depuis, la crise s'est aggravée et la situation de l'emploi est aujourd'hui considérablement dégradée. La majorité des salariés qui ont atteint le cap fatidique des 60 ans n'est plus au travail. Ils sont plus de 50 % à se trouver en invalidité, en maladie ou au chômage. L'augmentation du chômage des plus de 60 ans consécutive à l'application de la loi de 2010 témoigne du caractère injuste et inefficace du report de l'âge légal et le rend d'autant moins acceptable. C'est probablement une des raisons qui a conduit 78 % des Français à considérer que dans le cadre de la campagne de l'élection présidentielle, il fallait revenir sur la réforme de 2010, et en particulier sur ce report des âges.

À ce stade, il convient de préciser ce que nous entendons par ouverture du droit à retraite à 60 ans : il s'agit bien pour nous d'ouvrir la possibilité de partir en retraite à cet âge, non d'en faire une obligation. Il y a bien, dans ce cadre, un choix possible pour les salariés.

Mais pour que le choix soit véritable, il faut associer à cette ouverture du droit un bon niveau de pension. Cela me permet d'insister sur un point très important du débat qui doit s'ouvrir sur les retraites : la nécessité pour les différents régimes d'assurer à tout un chacun un bon niveau de pension sur la base d'une carrière complète, en tenant compte des années d'études et des périodes d'inactivité contrainte. Nous proposons que le niveau de pension minimum soit fixé à 75 % du salaire d'activité avec un plancher égal au SMIC.

Cette exigence d'un niveau de pension est un autre élément fondamental du nécessaire débat sur les retraites. Dans les différents projets évoqués ici et là, on semble y avoir renoncé. La logique de prestations définies, qui consiste précisément à garantir un niveau de pension relativement aux salaires d'activité et à ajuster les ressources pour y parvenir, fait place peu à peu à une logique de cotisations définies dans laquelle on fixe les ressources et on ajuste ensuite les pensions. Pour ce qui nous concerne, en phase avec les attentes du monde du travail, nous soutenons que les régimes de retraite doivent garantir, dès 60 ans, un niveau de pension qui permette le maintien du niveau de vie lors du passage de l'activité à la retraite. N'est-ce pas là d'ailleurs le meilleur des systèmes à la carte ?

Notre approche est solidaire. La solidarité doit s'exercer entre les générations et entre les salariés au sein de chaque génération. Cela signifie d'abord que nous devons préserver notre système de retraite par répartition. Dans celui-ci, les actifs financent avec leurs cotisations la retraite des plus anciens et constituent leurs propres droits. Pour que ce système perdure, il est impératif de garantir aux actifs du moment, y compris les plus jeunes, qu'ils pourront accéder à la retraite avec un bon niveau de pension dès 60 ans.

La prise en compte des années d'études et des périodes d'inactivité contrainte participe du système par répartition solidaire.

Il faut revenir sur les multiples remises en cause des droits familiaux de ces dernières années. Ces droits avaient le mérite d'apporter un correctif aux inégalités dont sont victimes de nombreuses femmes, en particulier celles qui ont eu des enfants.

Plutôt que d'aller vers un régime unique de retraite, nous proposons l'édification d'une maison commune des régimes de retraite. En son sein, les différents régimes œuvreraient de manière solidaire à une convergence positive des droits et des garanties de tous les salariés, du public comme du privé. Le passage à un régime unique, par points ou par comptes notionnels, ne fait pas partie de nos objectifs. En l'état, le passage à un régime unique s'accompagnerait d'un nivellement par le bas des droits et des garanties, cela ne fait aucun doute. S'agissant des techniques par points ou par comptes notionnels, elles sont l'une et l'autre, par construction, beaucoup plus contributives. Cela signifie qu'il y a un rapport très étroit entre les cotisations et les niveaux de pension. Par conséquent, les petits salaires appellent des petites pensions, sans correctifs. Dans de tels systèmes, ce qui est avant tout privilégié, c'est l'équilibre financier, et non le niveau des pensions. Ces techniques s'apparentent beaucoup plus à celles utilisées dans le monde de l'assurance et nous apparaissent bien moins solidaires que la technique en vigueur dans les principaux régimes de base, ainsi que, dans la Fonction publique et les régimes spéciaux, celle par annuités, qui permet d'afficher, selon certaines conditions, un taux de remplacement du salaire d'activité par la pension de retraite.

Quels financements…

Nos propositions, et je ne les ai pas toutes citées, supposent naturellement financement. Nous avons estimé qu'il faudrait, d'ici 2020, de l'ordre de 50 milliards d'euros supplémentaires chaque année pour répondre aux besoins des régimes de retraite dans le cadre de la mise en œuvre de nos propositions.

Par exemple, lors des dernières négociations de l'Arrco et de l'Agirc, nous avions fait chiffrer ce qu'apporterait une mise à contribution des revenus financiers des entreprises au même niveau que les cotisations en vigueur dans ces régimes. Les services avaient indiqué

que le gain de ressources pour ces régimes était d'un peu moins de 10 milliards d'euros en 2010.

La modulation du taux de cotisation pour la part dite « patronale » associée à la suppression des exonérations de cotisations qui ont desservi tant l'emploi que les salaires, permettrait, elle aussi, d'envisager un supplément de ressources de l'ordre de 5 milliards d'euros.

Cette modulation ne serait que justice. Un employeur du CAC 40 et un autre d'une très petite entreprise sont soumis aux mêmes taux de cotisations. Un employeur qui consacre 80 % de sa valeur ajoutée à la masse salariale et un autre qui n'en consacre que 30 % sont soumis aux mêmes taux de cotisations. Un employeur qui réalise des licenciements boursiers et qui pratique des bas salaires et un autre qui embauche et verse des salaires convenables sont soumis aux mêmes taux de cotisations.

Je voudrais conclure cette partie propositions en abordant la question de l'emploi. Nous considérons qu'on ne pourra maintenir et améliorer notre protection sociale sans une toute autre politique de l'emploi, celle-ci étant ici considérée grand angle, c'est-à-dire combien d'emplois, pour quelles activités, dans quels secteurs, avec quelles qualifications, quelle reconnaissance, quels salaires, quelle égalité entre les femmes et les hommes, quelle formation ? Dans notre jargon, nous parlons du triptyque retraite-emploi-salaire. Celui-ci a l'avantage de désigner les liens étroits qui existent entre ces différents thèmes revendicatifs et nous permet de les travailler de manière cohérente.

Une toute autre politique de l'emploi constituerait un apport de ressources considérable pour les régimes de retraites, que nous estimons à 5 milliards d'euros pour chaque million d'emplois gagnés. Il y a aujourd'hui plus de 5 millions de salariés qui sont soit privés d'emploi, soit contraints à une extrême précarité. Outre qu'une véritable politique de l'emploi participerait de la sortie de crise, elle pourrait d'ici 2020 apporter jusqu'à 25 milliards d'euros de ressources supplémentaires. Autre élément non négligeable qui nous conforte dans la nécessité d'aborder l'emploi grand angle et de ne rien laisser de côté : si des dispositions vigoureuses étaient mises en œuvre pour aller vers l'égalité des salaires entre les hommes et les femmes, nous avons fait étudier cette hypothèse par la Cnav, cela apporterait au seul régime de base des salariés du privé de l'ordre de 4 milliards d'euros dès 2014 et près de 10 milliards d'euros en 2020.

Et la pénibilité…

J'en viens maintenant à une question qui me tient à cœur : la reconnaissance de la pénibilité.

Avec la loi de 2010, le gouvernement a prétendu répondre à la question de la pénibilité. Comme chacun le sait, il n'en a rien été. Ce que le gouvernement a mis en place, c'est un dispositif bis d'invalidité, complètement médicalisé. Ce dispositif devait concerner, selon le gouvernement, de l'ordre de 15 à 20 000 salariés par an, lorsqu'il aurait atteint son régime de croisière. Et bien nous en sommes loin ! Selon les chiffres de la Cnav qui viennent de nous être communiqués, seulement 997 pensions au titre de la pénibilité ont été attribuées entre le 1er juillet et le 31 décembre 2011 par la Cnav.

Pour notre part, nous évaluons à plus de 100 000 par an le nombre de salariés qui devraient bénéficier d'un véritable dispositif pénibilité.

Cette évaluation a été faite très sérieusement. Entre 2005 et 2008, la CGT a bataillé lors des négociations sur la pénibilité. Elle a multiplié les initiatives avec notamment des experts de différentes disciplines. Des travaux, dont on peut dire qu'ils ont été de grande qualité, ont ainsi pu être conduits. Ils ont permis d'effectuer des chiffrages sur lesquels nous pouvons aujourd'hui nous appuyer. Ils ont également débouché sur la définition de critères nous mettant en capacité de mieux identifier la pénibilité, condition indispensable à sa juste reconnaissance. Nous sommes en capacité aujourd'hui, comme en témoigne l'existence de notre projet d'accord, de promouvoir un dispositif qui permette aux salariés usés prématurément de bénéficier d'un départ en retraite anticipé. Le Medef n'est toujours pas disposé à l'accepter, mais nous ne renoncerons pas. La bataille sur ce point, comme sur ceux que j'ai précédemment abordés, est loin d'être terminée.

L'enjeu du travail…

Cette bataille indispensable pour la reconnaissance de la pénibilité n'est surtout pas exclusive de celle pour la prévention, consistant à limiter, voire dans certains cas supprimer, la pénibilité. Nous ambitionnons d'aller d'ailleurs beaucoup plus loin en investissant, comme je l'ai déjà évoqué, le terrain du travail lui-même, car celui-ci est bien malade. Une journée d'étude interprofessionnelle organisée par la Confédération le 13 octobre dernier, qui fera date, à n'en pas douter, atteste bien de cette volonté.

Mais il faut répondre au problème des salariés pour lesquels, si je puis dire, le mal est fait. Il n'est plus question pour eux de prévention, mais de réparation. Cette réparation passe par la reconnaissance de la pénibilité.

Une CGT lucide et clairvoyante…

Au moment où ces quelques lignes sont écrites, je ne connais pas le résultat de l'élection présidentielle, mais une chose est certaine : nous n'en avons pas fini avec les luttes sociales. Les marchés financiers, les agences de notation ne baisseront pas la garde. Nous sommes face à une entreprise de grande envergure, visant non seulement à la remise en cause des acquis, mais à la privatisation de l'ensemble de la protection sociale, afin d'en livrer sa gestion aux banquiers et aux assureurs qui lorgnent depuis déjà longtemps sur le pactole.

Il y a pour eux des milliards d'euros à gagner, mais beaucoup à perdre pour des millions de salariés, toutes catégories confondues, ainsi que le montre, dernier exemple en date, la situation des Pays-Bas. Dans ce pays, près de la moitié des ressources des retraités est versée par des fonds de pension, donc dans le cadre de régimes par capitalisation. Comme l'indiquent *Les Échos* du 9 janvier dernier : « Face à la crise, près d'un fonds de pension sur quatre va devoir réduire les allocations retraite de ses adhérents. »

En 2012, nous relevons de nouveau le défi des retraites, convaincus que la reconquête de garanties collectives de haut niveau, dont la retraite à 60 ans, est à notre portée. ■

Pétrole : emplois et stratégies

Alain Vigier

Les travailleurs du pétrole et de la pétrochimie, sur le site de Berre-L'Étang comme à Dunkerque ou Petit-Couronne, ont mené et mènent une lutte courageuse et déterminée pour la sauvegarde de leur emploi et plus largement pour la préservation de nos outils industriels face à une stratégie de démantèlement de notre industrie du raffinage.
Dans ce combat ils sont amenés à analyser les objectifs stratégiques en jeu pour avancer avec pertinence des solutions ayant un avenir.

De longue date, alors qu'ils contrôlaient la presque totalité de la production mondiale du pétrole, les majors avaient scindé leur activité en quatre centres de profit.

La recherche et la production de pétrole brut géraient, en plus de l'aspect technique et industriel, les relations financières (taxes et royalties) avec les États où ils avaient leurs concessions, sur la base de prix de référence internationaux (prix affichés) fixés par eux-mêmes :

- le transport,
- le raffinage,
- la distribution.

Chaque secteur était censé dégager la meilleure marge possible. Cela fonctionna jusqu'en 1973 qui vit le début de la prise en main par les pays producteurs de leur richesse pétrolière.

Ce fut un bouleversement progressif dans chacun des quatre domaines.

Recherches et production

Les prix du pétrole brut, bien que dans l'ensemble inspirés des prix affichés, furent alors avancés par l'OPEP et négociés en fonction de l'importance et de la pérennité des contrats. À cela vint se superposer la création de marchés à terme qui introduisirent à travers la spéculation une nouvelle référence internationale reflétant ces deux influences. Les majors acceptèrent cette situation d'autant mieux qu'elle établissait un nouveau système de références dans un système international globalisé où tous les intéressés, pays producteurs, majors, spéculateurs, trouvaient leur compte. Ce marché, à l'abri des contraintes nationales, écologiques ou de limites sociales s'ajoutant à une fiscalité collectrice d'importants revenus, s'imposait comme centre de profits idéal pour les grandes compagnies pétrolières.

Transport

L'optimisation dans ce domaine ne posa pas de problème : elle se régla en faisant sauter presque tous les verrous et par l'utilisation sur une grande échelle de flottes enregistrées sous des pavillons de complaisance.

Raffinage

C'est dans ce domaine que les pétroliers rencontrent le plus de difficultés. Alors qu'aux États-Unis il existe, pour le raffinage, une tradition d'intervention de raffineries indépendantes, en Europe, pratiquement, tous les pétroliers privés ou publics avaient leurs propres unités. Après une décision de désengagement de Conoco et de Marathon, même les majors américains étudient aujourd'hui leur position par rapport à ce secteur d'activité.

Une première crise du raffinage intervint avec le coût des transformations pour des productions aux nouvelles normes (teneur en soufre, disparition des additifs d'élévation de l'indice d'octane pour l'essence).

Surcapacité ou mauvais choix stratégique ?

Mais c'est surtout la surcapacité relative, notamment en France, liée à un marché moins porteur qui précipite aujourd'hui des décisions qui ont une connotation sociale importante.

Mais cette surcapacité relative, les travailleurs l'ont bien souligné, a pour origine une consommation qui a vu une explosion du gazole alors que nos raffineries avaient été prévues à la fois pour l'essence et le fuel (qui a subi l'effet du nucléaire) et pour traiter les bruts classiques du Moyen-Orient. Sur la base des statistiques du CPDP (Comité profes-

sionnel du pétrole) de 2009, on a traité 72,5 millions de tonnes pour un marché intérieur de 81 millions auquel il faudrait ajouter 5 millions de tonnes d'avitaillements maritimes. Compte tenu des pertes de raffinage et de la consommation intérieure des raffineries, une capacité de distillation de 98 millions ne constitue pas une surcapacité excessive.

En fait dans la pratique nous aurions une situation presque normale. Nous avons compensé le manque de gasoil par des importations souvent au départ des excédents du grand centre des raffinages de Rotterdam, équilibrées par des exportations notamment d'essence. Le marché de ce produit est actuellement moins porteur. L'augmentation du prix de l'essence est très mal perçue aux États-Unis.

Pour la France, c'est donc, globalement, un problème commercial plutôt qu'un problème d'outil. En 2010 la capacité de distillation aura diminué de quelque 10 millions de tonnes en raison de la fermeture de la raffinerie de Dunkerque avec une baisse probable de la consommation. *Grosso modo* c'est donc le coût d'une éventuelle réadaptation de l'outil de raffinage qui poserait le vrai problème.

Dans d'autres pays, l'Italie par exemple, le problème de surcapacités réelles ou relatives a, en partie, été résolu par un partenariat avec la Russie dans une raffinerie indépendante en Sicile. Association ou raffinage à façon, chacun y aurait trouvé son compte.

Dans le contexte actuel il est logique que les travailleurs se préoccupent de la pérennité de la solution qui devra être trouvée. Il en va également de notre politique industrielle. Les Lyondellbassel impliqués dans le site de Berre (déjà par la Shell), des Klesh, des Carlyle, des Petroplus (qui n'avait aucune attache avec le brut ou la distribution) sont des spécialistes du « private equity » comme on nomme cette activité aux États-Unis (achat d'entreprises en difficulté, moyennant souvent un prêt bancaire, restructuration de l'entreprise pour la revendre ensuite. Entretemps jouer le marché).

N'oublions pas qu'en France la marge de raffinage calculée par l'administration est établie en comparant le prix du pétrole brut de Brent augmenté du fret, de l'assurance et du raffinage, d'une part, à la valorisation des produits finis en fonction des rendements du traitement et des prix à Rotterdam d'autre part. Rotterdam est un marché très volatil qui varie quotidiennement en fonction des excédents et des déficits des raffineries européennes et des opérations des négociants en gros. C'est sur un tel marché qu'évoluent ces sociétés comme elles évoluent également sur les marchés à terme de Londres et de New York en attendant le dénouement de leurs opérations. La marge dite de raffinage reflète mal la réalité ; elle pourrait tout aussi bien en cas de hausses à Rotterdam justifier une tension sur les carburants à la pompe. Cette référence serait peut-être valable sur le long terme si l'on considère un raffinage voué au négoce et non au ravitaillement d'un réseau de distribution.

Distribution

Ce dernier domaine a connu, en France, des changements notables. L'intervention des grandes surfaces a modifié la structure du marché. Ces dernières, ravitaillées par les majors ou par l'importation négociante, représentaient en 2009 (statistiques du CPDP) 59 % du marché contre 37 % pour les majors qui, fournisseurs ou concurrents, perdent une partie de leur marge surtout lorsque les grandes surfaces ne considèrent que le côté « produits d'appel » de leurs carburants. Alors que les hausses sont, de plus en plus, mal acceptées et que l'État veut sauvegarder les apports de la fiscalité pétrolière (en 2009 – statistiques du CPDP – avec 34 239 millions d'euros elle représentait 16 % des recettes nettes du budget général), il n'est pas étonnant de voir la Shell suivie par BP, avec d'autres partenaires et d'autres conditions, céder une partie de son réseau de distribution notamment à l'enseigne AVIA pour ne garder, sur les grands axes, que des stations de prestige et de grande rentabilité.

Les choix des groupes pétroliers

La situation française, avec ses caractéristiques propres, semble bien donner une image assez fidèle des orientations stratégiques actuelles des majors :

- S'efforcer, dans l'optique d'une financiarisation poussée, de se désengager de toute activité ne dégageant pas les taux de rentabilité souhaités par les marchés. ESSO France avait déjà donné un premier exemple de cette politique en cédant ses gisements de pétrole brut en Aquitaine. Rappelons les cessions de stations de ravitaillement par Shell et BP. Rappelons la cession ou la fermeture de raffineries ou de sites pétrochimiques.
- Orienter les nouvelles disponibilités financières en priorité vers la recherche et la production de pétrole brut qui, compte tenu de la puissance financière, technique et politique d'intervention des majors et de la tension à prévoir sur ce marché avec la disparition progressive des ressources fossiles, est la plus susceptible d'assurer une rentabilité certaine jusqu'à une sortie du pétrole dans les meilleures conditions.

Pour consolider ce qui précède, il s'agit donc, pour celles-ci, de transformer une situation semi-concurrentielle avec les pays producteurs par des partenariats durables, notamment dans les domaines de l'attribution de concessions, de la production et du raffinage et de la pétrochimie, susceptibles d'accéder à leur revendication de mieux valoriser leur patrimoine. Cela est en cours non seulement avec les pays du Moyen-Orient (raffinage, pétrochimie notamment les matières plastiques) mais aussi avec la Russie dans la production de pétrole brut. La seule difficulté est politique, elle concerne l'Amérique latine. Cette avancée aurait l'avantage pour les majors de les rapprocher des lieux de forte progression de la consommation et de permettre des solutions d'appoint plus favorables économiquement à leur intervention en Europe dans le cadre tant de leur désengagement que des à-coups de politiques nucléaires ou écologiques incertains.

Dans cette conjoncture complexe, un pôle national de l'énergie favoriserait, en France, l'élaboration, le choix démocratique d'une politique qui tiendrait compte de notre « savoir faire » et qui définirait la part, le poids et la durée possible du pétrole et veillerait à sa mise en œuvre. ■

Cogénération et utilisation rationnelle de l'énergie

Pierre Beauvois

Faut-il que de vieilles idées refassent surface pour que le débat sur l'énergie s'enrichisse quelque peu ? Avant que de foncer, à coup d'investissements lourds, sur les dits KWh renouvelables, le premier pas ne serait-il de s'interroger sur la façon dont on utilise l'existant, gaspillé ou ignoré bien qu'à portée de main ?

Voici bientôt 40 ans, dans la foulée du premier « choc » pétrolier, une minorité d'ingénieurs osèrent s'étonner des gaspillages énergétiques d'une société où l'on avait remplacé en deux décennies le charbon séculaire par un pétrole facile. En Belgique, comme dans bien d'autres pays de l'Europe industrielle de la fin des années 1960, les monopoles pétroliers étaient les mêmes que ceux de la houille. Et par la suite, ils seraient aussi les mêmes que ceux du gaz naturel et de l'atome. Si bien que, quel que soit le vecteur énergétique élu, la France faisant partiellement et temporairement exception, les *holdings* de l'énergie maintenaient leur emprise sur un secteur économique clé. Avec la même constance pour imposer leurs prix de vente de la calorie ou du KWh, agitant à toute occasion le spectre de la pénurie d'une ressource face à une autre, « nouvelle », tout en poussant à une consommation débridée, histoire de consolider les chiffres d'affaires et les profits. Dans la plupart des pays de l'OCDE, Westinghouse imposa sa filière nucléaire. On retrouva rapidement les sept sœurs qui, contrôlant le marché du pétrole, s'assurèrent celui du gaz puis, parfois, celui de l'électronucléaire. Le meilleur exemple étant le capitalisme français *via* le groupe Suez. Depuis son OPA sur la Société générale de Belgique en 1987, le groupe dispose d'une panoplie énergétique héritée en grande partie de son ancrage belge. Le tandem Mestrallet-Frère « fait » dans le pétrole, le gaz et le terminal méthanier de Zeebruges, l'électronucléaire, les non-ferreux dont les semi-conducteurs destinés au photovoltaïque. Ajoutons-y la collecte et la valorisation des déchets ménagers, agricoles, les agrocombustibles, bientôt l'éolien et un BTP lorgnant sur l'hydroélectrique en voie de privatisation. On aura ainsi compris qu'actuellement, toute diversification énergétique est censée passer sous les fourches caudines de l'un ou l'autre monopole. En résulte, quels que fussent les choix technologiques, verts, roses ou pas, l'acceptation obligée des critères capitalistes. À savoir payer plus cher, consommer si possible plus, faire financer, par les budgets collectifs et très discrètement par les consommateurs, les mutations dans l'origine du KWh comme les séquelles sanitaires ou environnementales de l'abandon de telle ou telle filière énergétique. La facture du démontage du nucléaire succèdera à celle de l'assainissement des bassins charbonniers et des ravages humains de la silicose. On serait étonné d'apprendre que les monopoles des hydrocarbures se préparent à assumer financièrement le démontage des oléoducs et autres gazoducs terriens et sous-marins. Ou celui des futurs champs éoliens ou photovoltaïques lorsque les gisements ou les fonctionnements viendront à terme. On retrouve le bon vieux capitalisme monopoliste d'État : la privatisation des profits et la collectivisation des pertes ! À mettre dans le débat énergétique et dans l'usage du mot durable !

L'utilisation rationnelle de l'énergie (URE)

Revenant à la première crise pétrolière de 1974, des ingénieurs pré-indignés firent valoir le fait qu'une centrale électrique, tous combustibles confondus, rejetait plus de calories dans l'environnement que celles utilement transformées en KWh fournis au réseau. De fait, 60 % des énergies primaires consommées partaient dans l'atmosphère et dans les cours d'eaux voisins en pure perte bien qu'il fût possible de les distribuer par des réseaux de chauffage urbain pour alimenter l'habitat. Cette technologie était, à l'époque, largement maîtrisée dans le nord de l'Europe, dans le camp socialiste. Les bâtiments du centre parisien étaient chauffés par l'incinération des ordures de la capitale. Ce faisant, on doublait le rendement thermique des centrales et on réduisait les pollutions diverses dont celles du chauffage individuel. On diminuait sensiblement les importations d'énergies primaires. On rééquilibrait les balances commerciales. On tempérait la dépendance des spéculations internationales sur les hydrocarbures. Les projets alternatifs des promoteurs du concept d'URE posaient aussi des questions gênantes sur le rendement ridicule global, tel qu'utilisé (*), du moteur à explosion comparé à celui des transports en commun électrifiés. Ils se risquaient aussi dans le périlleux domaine de la faible durée de vie voulue de l'outillage ménager ou dans celui des coûts dispendieux du traitement des

emballages imputés intégralement aux consommateurs *via* les collectivités locales. Les prémices d'une réflexion cohérente sur la politique énergétique, bien avant que le mouvement écologique naquît, furent « calmés » par le l*obbying* des monopoles auquel souscrivait la social-démocratie. Donc, bien des projets chiffrés passèrent à la trappe ou stagnent toujours dans divers tiroirs.

Quarante ans après…

Le département du Lot comme bien d'autres zones du Sud-Ouest, du Sud est voire de l'Île-de-France font l'objet d'un nouvel appétit de multinationales des hydrocarbures. Vu la hausse phénoménale des prix pétroliers, dont la pénurie n'est pas vraiment établie – mais ceci est un autre débat –, émerge la volonté d'exploiter le gaz de schiste. En fait, les gisements souterrains voire affleurants de schistes sédimentaires bitumineux dont l'exploitation est connue de longue date dans les zones désertiques du Canada. Les États-Unis s'y sont mis plus récemment. Motif : la hausse des prix pétroliers justifierait le recours à des technologies extractives coûteuses et devenues de ce fait « rentables ». Et l'argument d'une autonomie énergétique européenne fait partie du bouquet médiatique utilisé par Total, Toréador, etc., pour justifier les permis d'exploration. Rappelons brièvement les arguments plus que fondés des associations détractrices : la fracturation du sous-sol profond et d'éventuelles déstabilisations mécaniques induites ; les injections de composés chimiques susceptibles de polluer les nappes phréatiques ; les déprédations environnementales en surface ; le fait que le gaz de schiste participe de la production de gaz à effet de serre (GES).

Cette opposition méritait de reprendre le vieux projet de l'URE. En le couplant à six besoins actuels. Le renforcement réel de l'autonomie énergétique nationale avec des dimensions régionales. La défense de l'activité agricole rurale qui devrait faire partie intégrante d'une nouvelle politique énergétique. La construction d'une politique de l'eau en qualité. La valorisation du potentiel forestier largement à l'abandon en France. Le développement de l'emploi dans les zones rurales pour réduire les phénomènes migratoires historiques. La maîtrise des coûts de l'énergie. On retrouve les préoccupations actualisées de la politique d'URE. On peut les synthétiser par le concept de **cogénération**, soit la production combinée de chaleur et d'électricité. Ce qui permet d'atteindre des rendements de 85 %, largement plus que celui de la centrale thermique et que des chaudières industrielles classiques à bois que l'ADEME compte éparpiller dans l'hexagone.

Le cas du Lot

La question du gaz de schiste méritait plus qu'une opposition : un contre-projet énergétique ! Pourquoi aller fracturer le sous-sol profond à la recherche d'hypothétiques calories, de surcroît polluantes, alors qu'en surface la forêt est à l'abandon et que les résidus agricoles sont épandus de façons très discutables et au détriment de la qualité des eaux de surfaces ? D'où l'analyse du gisement départemental des biomasses et l'inventaire des technologies disponibles pour valoriser celles-ci. Objectif : développer des pôles de méthanisation des lisiers, fumiers, boues d'épuration de stations d'épuration des eaux usées, déchets de fruits, de légumes, de céréales, de luzernes. La fermentation anaérobie produit du méthane. Celui-ci alimente une chaudière produisant de la vapeur laquelle est détendue dans une turbine entraînant un alternateur. L'installation ou ses variantes (turbine à gaz, moteur) produit donc de l'électricité vendue au réseau ou consommée par des entreprises locales. Elle produit également de la vapeur basse pression ou de l'eau chaude, lesquelles sont distribuées dans des canalisations isolées assurant le chauffage de bâtiments divers. La production combinée : c'est 85 % de rendement énergétique, la réduction drastique de la pollution due aux chauffages individuels à combustibles fossiles (fioul, gaz) par les GES puisque le méthane obtenu dérive, par la fixation chlorophyllienne végétale, du CO_2 atmosphérique. La combustion du méthane issu de la biomasse constitue donc une opération blanche. Le dioxyde de carbone produit est absorbé par le renouvellement végétal dont il est antérieurement issu. L'unité de cogénération sollicite des exploitations agricoles locales auxquelles elle achèterait les déchets à un prix de l'ordre de 15 à 20 euros la tonne. On peut considérer que ces fournisseurs puissent récupérer gratuitement le compost issu de la fermentation et utilisé par eux comme amendement, remplaçant ainsi des engrais de synthèse de plus en plus coûteux et dont la fabrication génère des GES. L'opération se traduit par une réduction des composés azotés passant dans les eaux de surface, par une consolidation des revenus des PME agricoles, par l'augmentation de l'indépendance énergétique des départements et par la baisse du recours aux combustibles fossiles. La méthanisation-cogénération agricole concerne des unités de production de dimensions très variées. Une ferme et quelques utilisateurs voisins de chaleur et d'électricité pour une puissance installée de l'ordre 0,5 MW voire moins. Une zone urbaine et ses bâtiments publics de plus d'un millier d'abonnés. Là on parle en plusieurs MW.

La variante bois

Le domaine forestier lotois représente près de la moitié du territoire. Il est largement inexploité car on n'exploite pas 30 % du renouvellement. En cause, la privatisation et le morcellement du domaine. 40 000 propriétaires se partagent 120 000 ha ! Des agriculteurs exploitants occasionnels, des héritiers disséminés dans l'hexagone dont bon nombre ne savent pas localiser leurs biens. Une administration est chargée d'aider et de conseiller ces propriétaires quant à l'exploitation rationnelle de parcelles. Il faudrait la redimensionner à la hausse. Le Centre régional de la propriété foncière (CRPF) du Lot, c'est deux fonctionnaires. Il en faudrait 10 à 15. Pour regrouper, par échanges ou rachats, les parcelles et les rendre exploitables. Pour organiser le traitement du taillis sous futaie, la sélection des espèces destinées au bois d'œuvre, lutter contre les maladies dont celles du châtaignier… Bref, un vide administratif, juridique à combler avec des incitants voire des pénalisations fiscales à concevoir. Dans le registre du « produire français » et des suites du Grenelle de l'environnement, il est des claques qui se perdent ! La France importe massivement des bois provenant de la déforestation planétaire. Mais elle délaisse bien de ses forêts qui constitueraient à la fois une relocalisation énergétique, industrielle, agricole avec un plus pour

la gestion des territoires et l'emploi rural. La gestion forestière permet, par broyage du taillis, la production de plaquettes destinées, après séchage, soit à la combustion directe en chaudière industrielle alimentant un pôle de cogénération. Par exemple, l'université de Liège (Belgique) chauffe et éclaire 70 % de ses 800 000 m² de locaux de cette manière pour un investissement de 15 millions d'euros. Une autre technique vise à produire un gaz de synthèse, un mélange CO-H² servant de combustible.

Les fautes du SYDED

S'inscrivant pleinement dans les directives de l'ADEME nationale, le syndicat de communes du Lot qui en gère les déchets, le SYDED, s'est lancé en 2005 dans un programme d'implantation de petits réseaux de chauffage bois dans 21 bourgs. Le tout pour un investissement de 37 millions d'euros subventionnés à 70 % par le département, la région, l'ADEME, le FEDER européen, donc par les contribuables non informés. Pas question de production combinée de chaleur-électricité ni de rendements énergétiques décents. 60 % contre les 85 % possibles ! Pas de valorisation des résidus agricoles dans un département où les PME rurales en difficultés mériteraient d'être consultées et surtout associées. Pas question non plus d'une étude préalable du gisement forestier et des modalités d'exploitation, un problème toujours pendant. La dispersion de mini-réseaux n'est pas indemne d'un électoralisme verdâtre dans l'air du temps. Les réseaux chauffage bois ne fonctionnent que 7 mois l'an. Ils desservent principalement des bâtiments publics souvent non isolés et des particuliers venant en ordre dispersés car peu incités au raccordement vu une tarification faiblement engageante et, qui plus est, indexée sur les combustibles usuels (fioul, gaz, électricité). L'arrêt du réseau cinq mois l'an oblige au recours d'installations d'appoint pour les eaux domestiques. Pour réduire la longueur des réseaux calorifugés distribuant l'eau chaude, le SYDED implante ses chaufferies en plein centre des bourgs, semblant ignorer la toxicité des fumées. Pour motif purement « budgétaire », car la filtration prévue de celles-ci est techniquement insuffisante – bien que réalisable – en regard de normes européennes non respectées par la France, quitte à voir l'État payer plus de 200 millions d'euros d'amendes l'an. Contrairement aux idées reçues, la combustion du bois, hors l'économie en GES, ne vaut guère mieux que celle du diesel et du charbon étant donnée l'émission de nanoparticules cancérigènes et responsables de maladies cardio-vasculaires. Les RCB doivent intégrer au minimum des électro-filtres éliminant les suies de dimensions inférieures à 10 microns. La méthanisation élimine cet obstacle.

Un débat à étendre

En Midi-Pyrénées, le Lot fait figure de département test pour les RCB. Le PCF, outre l'opposition radicale au gaz de schiste, réclame un moratoire des projets « énergies renouvelables » du Conseil général. Ceci pour remettre à plat les choix, démocratiser un processus bureaucratique. En question, les options de l'ADEME qui semble hermétique aux expériences de nombreux États de l'UE en matière de biomasses et de cogénération. Pas question, évidemment, pour les tenants d'une alternative de développer les biocarburants au détriment de la ressource alimentaire. Mais obligation d'intégrer agriculture et sylviculture aux politiques de l'énergie et de l'eau. Et à la politique des transports. Car les projets du SYDED multiplient à souhait le fret camion pour acheminer résidus bois et boues de station d'épuration vers ses pôles de transformation et de chauffe. S'y ajoutent les décisions de la SNCF-RFF et du département concourant à la destruction de lignes ferroviaires à rénover en sacrifiant, par exemple, la ligne Cahors-Capdenac à la construction d'une piste cyclable !

D'où une volonté militante de construire, dans un cadre d'intervention citoyenne, un contre-projet. Il s'agit d'abandonner le saupoudrage des RCB villageois teintés d'électoralisme pour concentrer sur les cinq ou six pôles urbains et industriels principaux de vrais réseaux de chauffage collectifs de plusieurs MW chacun, donc concernant des milliers de Lotois, alimentés par des centrales de cogénération fondées sur la valorisation des sous-produits forestiers et agricoles. Cela suppose une concertation, actuellement inexistante du fait du Conseil général, avec les organisations progressistes paysannes. Mais également un dialogue indispensable avec les cheminots qui font valoir tous les atouts du réseau ferré existant pour assurer le transport, le stockage des biomasses ainsi que l'implantation urbaine des unités de production combinée chaleur-électricité. Par ailleurs, une approche départementale de cette fraction de politique énergétique doit nécessairement élargir la réflexion à la qualité du bâti urbain. Une démarche d'utilisation rationnelle de l'énergie ne peut se limiter à valoriser efficacement des dérivés de la biomasse si le parc des locaux desservis est dans un état précaire. On pose dès lors la question de la rénovation-isolation immobilière en centre-ville comme celle de la densification de l'habitat. Enfin, la sollicitation des investissements pour 70 % de subventions publiques, d'où qu'elles viennent, paraît excessive en rapport à bien des réalisations similaires dans l'UE. La question du financement renvoie non seulement aux mauvais choix technologiques du département mais aussi à la création d'un pôle public soutenant des projets de réindustrialisation des zones rurales, de développement de l'emploi, d'amélioration des conditions de vie de la population.

Peu à peu, pour des agriculteurs, sylviculteurs, cheminots, consommateurs, PME du BTP, cadres du CRPF, des chambres agricoles et de nombreux services publics ou apparentés, le débat énergétique dans le Lot ressemble à une pelote de ficelle dont on n'a pas encore vu le bout ! Les compétences diverses existent. Elles peuvent être mobilisées pour une belle avancée démocratique. Et qui ne demandera qu'à s'étendre à la région et au-delà. ■

(*) Le moteur à combustion interne a un rendement de 40 %. Un véhicule de 800 kg transportant une personne de 80 kg a un rendement de 10 %. Bilan : moins de 5% du combustible consommé a une utilité sociale. Le solde sert à mouvoir de la ferraille, à chauffer l'atmosphère et à polluer. Pis, si le véhicule est une 4x4.

SMIC à 1 700 euros : éléments de chiffrage

Frédéric Boccara

NOMBRE DE GENS CONCERNÉS : 6 À 7 MILLIONS DE PERSONNES AU TOTAL

Une difficulté : la proposition est en SMIC mensuel, mais l'augmentation est réalisée sur le SMIC horaire. Or beaucoup de gens travaillent à temps partiel et touchent moins que le SMIC mensuel plein temps.

■ **3, 7 millions** de gens ont été concernés par l'augmentation du SMIC horaire de 2012 :

environ 900 000 dans la Fonction publique
1,6 million dans les entreprises non agricoles hors intérim
120 000 dans le secteur de l'intérim
100 000 salariés agricoles
310 000 du secteur domestique, auquel il faudrait ajouter plus de 500 000 apprentis

Mais avec la smicardisation accrue, cela pourrait concerner jusqu'à 4,4 millions de personnes.

■ L'augmentation du SMIC mensuel « rattrape » un certain nombre de salaires « bas » proches du SMIC, qui devront donc être augmentés pour se trouver au moins au niveau du SMIC nouveau. D'après les données de l'Insee, cela pourrait toucher 10 % à 15 % des salariés (entreprises + les 3 Fonctions publiques), soit **2 à 3 millions** de personnes.

MONTANTS DE L'AUGMENTATION : ENTRE 18 ET 21 MILLIARDS D'EUROS POUR 6 À 7 MILLIONS DE PERSONNES

Pour ceux qui sont au SMIC actuellement :

Le SMIC brut mensuel est à 1 398,37 euros. Son augmentation à 1 700 euros représente une augmentation de salaire de 300 euros par mois et par personne. À laquelle il faut ajouter les cotisations sociales patronales (environ 60 euros compte tenu des exonérations), soit une hausse totale de 360 euros par mois pour ceux qui sont au SMIC actuellement.

Le montant global de cette revalorisation du SMIC brut mensuel à 1 700 euros est compris dans une fourchette de 15 à 19 milliards d'euros.

. 14,9 Mds d'euros pour les 3,7 millions de personnes au SMIC

. 19,8 Mds d'euros si on prend une base de 4,4 millions de salariés

Pour ceux qui ont un salaire inférieur à 1 700 euros mais supérieur à 1 398 euros :

Les gens qui touchent un salaire mensuel inférieur à 1 700 euros seront touchés en plus sils n'étaient pas à temps partiel : les rattrapés. Sur la base des chiffres de l'Insee, le rattrapage toucherait 15 % des salariés. Leur salaire moyen est difficile à évaluer. L'augmentation pourrait faire en moyenne 100 euros bruts, + 20 euros de cotisations patronales. Voire plus, selon la répartition des salaires dans chaque tranche.

L'estimation de la revalorisation salariale pour les personnes dont le salaire est inférieur à 1 700 euros mais supérieur au SMIC brut actuel est comprise dans une fourchette de 3 à 6 milliards d'euros.

2 millions de personnes = 2,880 Mds d'euros par an
Jusque 6 Mds selon la distribution actuelle des bas salaires et le nombre de gens concernés

Les autres salaires

Si on ne fait rien d'autre, les salaires supérieurs à 1 700 euros bruts vont se trouver « écrasés » par cette hausse du SMIC.

Aujourd'hui, la moitié des salariés du privé et parapublic travaillant à temps complet touche un salaire mensuel net inférieur à 1 653 euros (2 347 euros bruts). Sur une base d'environ 20 millions de salariés (avec la Fonction publique, l'intérim, etc.), cela fait donc 3 à 5 millions de personnes supplémentaires concernées par un salaire brut qui se retrouverait à peine au-dessus du SMIC. Si on veut remonter ces salaires en maintenant un écart significatif avec le SMIC, cela coûte peut-être presque autant que la seule augmentation du SMIC. **Disons autour de 15 Mds.**

Et puis il y a tous les autres salariés. Ce sont les plus qualifiés, qu'ils soient ingénieurs, techniciens, employés administratifs, mais aussi cadres, ou encore les enseignants et les chercheurs. **Nous proposons en particulier de remonter le salaire de *chaque premier niveau* des grilles de classification des différentes branches, dans le privé comme dans le public.**

L'effet est difficile à évaluer. Car si cela impacte moins de salariés (de façon directe) les salaires concernés sont plus élevés. Ainsi le salaire moyen des professions intermédiaires (infirmières, enseignants du secondaire, etc.) est-il de

2 221 euros par mois, *en net*, et avec des disparités importantes selon les professions. Mais celui des cadres s'élève presque au double (3 750 euros), avec encore plus de disparités. Au total 90 % des salariés gagnent moins de 2 728 euros *nets* par mois.

Cela peut faire autant que le reste des augmentations, soit facilement **de 30 à 40 Mds d'euros.**

Au final, l'effet total d'une hausse du SMIC brut à 1 700 euros pourrait représenter une augmentation globale de la masse salariale de l'ordre de 60 à 81 Mds d'euros (entreprises + Fonction publique)

Comment faire ?

60 à 80 Mds c'est beaucoup, mais cela peut être financé. Et, au-delà du besoin humain et social, cela peut avoir 2 effets très positifs sur l'économie :

- renforcer la consommation,
- améliorer l'efficacité des salariés, mieux qualifiés, mieux dans leur vie et donc aussi mieux au travail.

Actuellement on prétend que les entreprises et l'État sont étranglés. Mais par quoi ? Par les banques, avec leurs charges financières, les actionnaires qui pompent leur substance bien plus que par les salaires :

— Les entreprises ont payé 318 Mds de charges financières et de dividendes en 2010, contre 145 Mds de cotisations sociales employeurs.

— Les entreprises ont exporté pour 63,5 Mds de capitaux en 2010 (chiffres IDE).

— L'État paye chaque année aux marchés financiers 45 Mds d'euros *en intérêts* de la dette à cause du *taux* auquel il a contracté sa dette ; à taux zéro cette charge disparaîtrait.

— Les banques ont prêté 1 930 Mds aux entreprises : pour faire quoi ?

— Cela représente une hausse de la masse salariale (entreprises + Fonction publique) de 8 à 10 %.

Les moyens sont actuellement monopolisés par la logique des marchés financiers et des actionnaires. Il est donc indispensable d'oser se donner des moyens financiers et démocratiques nouveaux pour réorienter l'argent et l'utiliser autrement.

En répondant aux exigences sociales, on pousse un nouveau type de croissance et d'efficacité basé sur les qualifications et les compétences, dans un cercle vertueux auto-renforcé. Il s'agit de prendre à bras le corps les défis de la révolution technologique, au lieu d'alimenter les cercles vicieux du *dumping* social interne et externe. Et de s'en donner les moyens, par exemple avec :

— Une fiscalité sélective et forte sur le capital favorisant, en revanche, les revenus du travail et les qualifications (hauts et bas salaires, imposition faible, amoindrie mais progressive, hauts revenus financiers parasitaires, imposition élevée et très élargie) ;

— Un pôle public bancaire, comme levier « proactif » : un crédit sélectif au service de la croissance réelle et des dépenses utiles ;

— Des pouvoirs nouveaux des salariés, s'appuyant sur une possibilité d'actionner ce crédit.

Quelques exemples :

■ Fiscalité nouvelle + renégociation de la dette (passer à un intérêt à taux zéro), pour permettre de financer les salaires de la Fonction publique. La BCE doit favoriser ces dépenses utiles que sont les salaires des enseignants, des infirmières, des chercheurs, de la police de proximité...

■ Alléger de 10 % les charges financières d'emprunt des entreprises grâce à un pôle public bancaire dégagerait 6,8 Mds, essentiellement pour les PME indépendantes, étranglées par les banques.

■ Faire reculer de 10 % les dividendes versés aux actionnaires dégagerait 15 Mds d'euros de marge de manœuvre.

■ Une PME de 100 salariés qui investit 6 millions d'euros en empruntant *à taux zéro*, grâce au pôle public bancaire, économise par mois 341 euros *par salarié* par rapport à un prêt à 8 %, c'est-à-dire près de la moitié de l'augmentation du SMIC à 1 700 euros bruts. En outre, elle renouvelle son outil de production.

Modèle allemand : gare au piège !

Yves Dimicoli

Sarkozy assure que pour une « France forte », il faut se caler sur le « modèle allemand » en matière de compétitivité. Au nom de quoi, il multiplie les mesures et promesses visant à « baisser le coût du travail », à précariser l'emploi, flexibiliser les salaires, faire disparaître les trente-cinq heures, mettre en cause les droits sociaux des salariés et des chômeurs. Parallèlement, les médias ne cessent de montrer comment les réformes Hartz du marché du travail ont précarisé tout un pan du salariat allemand dans la première décennie 2000… Comme si c'est cela même qui expliquerait l'efficacité supérieure de l'industrie allemande. C'est un énorme piège bâti sur un mensonge qui consiste à faire croire que la compétitivité allemande a été acquise par la baisse du coût du travail et que, donc, sa force tiendrait à la précarité de son salariat qu'il faudrait imiter pour rendre la « France forte ». Les ressorts de la compétitivité industrielle allemande sont tout autres.

INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE : COÛT DU TRAVAIL PLUS FAIBLE EN FRANCE

Coût horaire de la main d'œuvre	2008 (en euros) source : Eurostat-INSEE	2010 (en dollars) source : département du travail USA
France	33,20 €	40,6 $
Allemagne	33,40 €	43,8 $

L'un des principaux points forts de l'industrie allemande réside dans la construction automobile qui représente 40 % des exportations industrielles de ce pays, alors que la France, qui dispose de deux grands groupes (Renault et Peugeot), présente, dans ce secteur, un déficit commercial qui est passé de 3,8 milliards d'euros en 2010 à 5,3 milliards en 2011. Pourtant…

Coût horaire main-d'œuvre (industrie automobile - 2008)

France… 33,38 €

Allemagne… 43,14 €

Source : Eurostat-INSEE

SALAIRES BRUTS : PLUS ÉLEVÉS EN ALLEMAGNE

Selon le rapport de juin 2010 de la Commission des comptes de la Sécurité sociale, le salaire annuel brut moyen des salariés travaillant à temps plein, de l'industrie et des services, est largement plus élevé en Allemagne qu'en France : 43 942 euros en 2008, contre 32 826 euros, soit un écart de 34 %. Et, s'il est sensiblement plus faible pour le revenu net après impôt, il demeure cependant nettement positif : 25 617 euros en Allemagne contre 23 694 euros en France.

L'AVANTAGE ALLEMAND : LES RELATIONS BANQUES-INDUSTRIE

En France, les banques, largement privées, sont très extraverties. Beaucoup plus rentables qu'en Allemagne, elles ont énormément développé leurs opérations sur le marché financier et en dollars, aux États-Unis notamment, alors même qu'elles n'ont cessé de rationner le crédit pour les PME et les investissements de capacité en France nécessitant emplois et formations. Leur activité de placement pour compte propre, avec toute la spéculation qui l'accompagne, est devenue très importante dans les années 1995-2000.

En Allemagne, le secteur public, ainsi que les secteurs coopératif et mutualiste, dominent pour plus des 2/3 le marché bancaire allemand. Les banques des Länder détiennent elles-même plus de 20 % de ce marché. Ce pays a développé le concept original de « *Hausbank* » (banque maison) : les entreprises allemandes entretiennent avec leur banque, souvent unique, des relations suivies de partenariat à long terme et lui confient la plupart de leurs opérations tandis que leur gestion fait l'objet d'un suivi attentif de la part de la *Hausbank*. Ce type de relation fait que les faillites de PME, notamment, sont moins nombreuses en Allemagne qu'en France et que les banques allemandes présentent des taux de rentabilité très inférieurs à leurs homologues en France. Malgré la montée du marché financier dans les années 2000, ce principe demeure toujours prédominant outre-Rhin. Il permet à l'industrie allemande d'afficher une meilleure liaison recherche-formation-production et une compétitivité hors-coût supérieures à celles de la France.

RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT : L'ALLEMAGNE LOIN DEVANT

En moyenne, sur la période 2000-2008, les dépenses en R & D représentaient 2,3 % de la valeur ajoutée en France, contre 2,8 % en Allemagne.

Source : Les Echos (20/02/2012)	Perspectives de dépenses en R&D (2012)	Perspectives de dépenses en R&D du privé dans l'industrie	Part dans la R&D industrielle mondiale
France	51 Mds€ (2,87% PIB)	28 Mds € (65% du total)	5,30%
Allemagne	90 Mds € (2,24% PIB)	58 Mds € (55% du total)	10,10%

FORMATION : GÂCHIS DE FONDS DES ENTREPRISES FRANÇAISES

■ L'Allemagne compte trois fois plus de jeunes formés en alternance que la France : 1,5 million contre 600 000. Le taux de chômage des moins de 25 ans, fin 2010, y était de 5,5 % contre 7 % pour l'ensemble de la population, alors qu'il était, à la même époque, de 24 % en France, contre 9,3 % pour toute la population.

■ En Allemagne, ce sont les entreprises qui, traditionnellement, dépensent pour la formation professionnelle. Elles forment un nombre de jeunes supérieur à leurs besoins personnels car elles assument en partie la responsabilité de garantir en permanence la disponibilité d'une main-d'œuvre opérationnelle pour l'économie dans son ensemble.

■ Avec un budget moyen de 1,04 million d'euros en 2007, les sociétés françaises sont, et de loin, celles qui consacrent le plus de moyens à la formation professionnelle de leurs collaborateurs. Avec un montant de 836 000 euros, les entreprises allemandes occupent la deuxième place. Pour autant, le taux d'accès des salariés à la formation est plus élevé en Allemagne qu'en France (CEGOS - 2007).

Heures de cours de formation professionnelle continue par participant

	1999	2005
France	36	26
Allemagne	27	30

Source : A. Chéron « *L'évolution de la formation professionnelle continue : une perspective internationale* », *Edhec, janvier 2011*

L'IRRESPONSABILITÉ NATIONALE DES GROUPES FRANÇAIS

■ En Allemagne les grands groupes se préoccupent plus de l'efficacité des PME, notamment en définissant avec les concurrents des normes communes, alors qu'en France ils imposent des conditions écrasantes de compétitivité, sans partage des coûts et résultats des recherches, sans partage de l'effort de formation qualifiante, obligeant nombre de sous-traitants à délocaliser.

■ Les firmes françaises, par rapport à leurs homologues allemandes, ont « le plus souvent privilégié une stratégie de production complète à l'étranger. Ainsi, les constructeurs automobiles français ont plus souvent choisi de délocaliser dans des pays à bas coût l'ensemble de la production de certains modèles, de telle sorte qu'ils ont pour la première fois en 2006, produit plus d'automobiles à l'étranger qu'en France. Pour faire image, les producteurs allemands ont choisi le modèle industriel de la Porsche Cayenne, les Français celui de la Logan, la première étant conçue et assemblée en Allemagne à partir de pièces détachées fabriquées à l'Est, tandis que la seconde est produite et exportée, pour l'essentiel, depuis la Roumanie » (Conseil d'Analyse Économique-Rapport n° 81-31/12/2008, p, 36).

Pour une gestion radicalement nouvelle, La Dialectique pour changer de Gestion, **Philippe Benollet, Claude Laridan,** éditions Notre Temps, 294 p., 17 €.

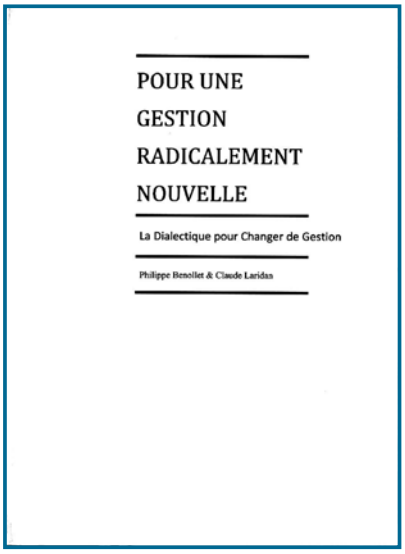

Dans ces temps de crise, où les contradictions de la nouvelle phase du développement du capitalisme, qualifiée souvent de mondialisation ou de capitalisme financiarisé, mettent en évidence la nécessité de ruptures pour bâtir une nouvelle civilisation, des analyses critiques débouchant sur des pistes de propositions raisonnables et opérationnelles sont les bienvenues.

La complexité des processus en cours exige en effet dialogue, échange d'idées, confrontation. Tout cela suppose compréhension des enjeux en présence, des obstacles et des possibilités dans une approche dialectique. Cela est surtout vrai en ce qui concerne le délicat sujet de la gestion des entreprises.

Le travail de Philippe Benollet et Claude Laridan est à cet égard fort utile. L'un Maître de Conférences à l'Université, l'autre expert-comptable travaillant notamment avec les comités d'entreprises, les auteurs combinent ici analyses théoriques et pratiques en s'inspirant, dans une approche dialectique, de la théorie marxiste dont la pertinence se confirme, si besoin en était, dans la crise en cours.

On peut s'interroger sur tel ou tel aspect méthodologique, voire sur l'interprétation qui est faite ici de la théorie marxiste et de son application dans la société contemporaine. De même, on peut relever des insuffisances de l'analyse eu égard à la complexité des processus en cours, par exemple en ce qui concerne la globalisation financière et l'interaction entre les choix des entreprises et les décisions publiques à l'échelon national tout comme à l'échelon mondial. On peut même objecter que plutôt que de posture, il s'agit de changer la logique des gestions en présence. Mais tout cela fait partie intégrante du nécessaire débat d'idées pour bâtir une nouvelle civilisation.

Parmi de nombreux développements intéressants de l'ouvrage, on retiendra ici l'idée selon laquelle « il est nécessaire de bâtir de nouveaux critères de gestion permettant de privilégier la création de valeur ajoutée et ayant pour finalité la réponse à des besoins sociaux ».

C'est bien la question de la finalité de l'activité économique qui est ici posée : maximiser le profit ou répondre aux besoins socio-économiques ?

Les auteurs posent la question dans la dialectique de l'entreprise comme à la fois lieu de création des richesses et de réalisation du profit. Dialectique qu'il s'agit de dépasser.

Dans cette perspective, les auteurs privilégient quatre pistes : critères de gestion des entreprises, territoire de l'entreprise, horizon temporel et, *last but not least*, place du travail dans l'entreprise et dans la société.

Les pistes proposées prêtent évidemment au débat, mais elles contribuent à enrichir les réflexions sur des sujets ô combien importants, surtout dans la conjoncture actuelle. ■

Nasser Mansouri-Guilani

C'est avec tristesse que nous apprenons la disparition de Charles Paliot. Imprimeur d'*Économie et Politique* dès sa création, Charles a contribué par son engagement militant à sa diffusion durant ses 50 premières années. Il a permis qu'*Économie et Politique* traverse aussi les années difficiles avec succès. Au nom de toute l'équipe de rédaction de la revue, passée et présente, nous nous associons à la douleur de sa famille et lui offrons toutes nos condoléances. ■